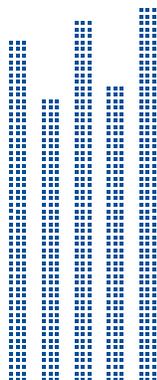


INSPIRÉS
À CROÎTRE ENSEMBLE,
MAINTENANT



Rapport aux actionnaires

Deuxième trimestre 2023

Pour la période se terminant le 30 juin 2023

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion de iA Société financière inc. (« iA Société financière » ou « la Société ») est daté du 3 août 2023. Le rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et de six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022. Ces deux documents doivent aussi être lus conjointement avec le *Rapport de gestion* et les *États financiers consolidés audités* de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Le cahier d'information financière des six derniers trimestres peut contenir des données supplémentaires qui pourraient compléter l'information contenue dans ce rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, les résultats présentés dans ce document sont en dollars canadiens et sont comparés avec ceux de la période correspondante de l'année précédente.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|--------------------|
| A. FAITS SAILLANTS | 2 |
| B. CROISSANCE DES AFFAIRES | 5 |
| C. ANALYSE DES RÉSULTATS | 8 |
| D. ANALYSE DES RÉSULTATS SELON LES FACTEURS DU BÉNÉFICE | 11 |
| E. ANALYSE SELON LES RÉSULTATS FINANCIERS | 13 |
| F. ANALYSE DU MOUVEMENT DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS | 15 |
| G. SITUATION FINANCIÈRE | 16 |
| H. PLACEMENTS | 18 |
| I. DÉCLARATION DE DIVIDENDE | 20 |
| J. GESTION DES RISQUES - MISE À JOUR | 21 |
| K. MISE EN GARDE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 28 |
| L. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 38 |
| M. NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS | 44 |
| N. INFORMATION GÉNÉRALE | 107 |

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

A. Faits saillants

Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022 – Veuillez noter que les résultats de 2022 de la Société ont été recalculés en raison de l'adoption de IFRS 17 *Contrats d'assurance* et du chevauchement de la norme connexe IFRS 9 *Instruments financiers* (« les nouvelles normes »). Les données de 2022 ne sont pas auditées et pourraient changer. À noter par ailleurs que les résultats recalculés de 2022 ne sont pas entièrement représentatifs du profil de risque de marché futur de la Société et de son profil de bénéfice divulgué et tiré des activités de base futur, considérant que la transition du portefeuille de placements de la Société à des fins d'appariement de l'actif et du passif en vertu des nouvelles normes ne s'est terminée qu'en 2023. Ainsi, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être représentative des tendances futures et doit être interprétée dans ce contexte. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la gestion des risques en vertu des nouvelles normes comptables, nous vous invitons à consulter la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* de la société pour l'année 2022 et la section « Gestion des risques – Mise à jour » de ce document.

FAITS SAILLANTS

| Rentabilité | | | | | | |
|---|--------------------|-------------------|-----------|----------------------|-------------------|-----------|
| | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 ¹ | Variation | 2023 | 2022 ¹ | Variation |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires (en millions) | 196 \$ | 152 \$ | 29 % | 466 \$ | 127 \$ | 267 % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) (en millions) | 103 | 108 | (5 %) | 104 | 108 | (4 %) |
| Résultat par action ordinaire (BPA) (dilué) | 1,89 \$ | 1,41 \$ | 34 % | 4,48 \$ | 1,18 \$ | 280 % |
| Résultat par action ordinaire (BPA) (dilué) tiré des activités de base [†] | 2,39 \$ | 2,32 \$ | 3 % | 4,47 \$ | 4,26 \$ | 5 % |

| Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) ^{†,2} | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 31 mars 2022 |
|---|--------------|--------------|------------------|--------------|
| ROE divulgué (pour les douze derniers mois) | 9,7 % | 9,0 % | 4,7 % | n. d. |
| ROE [†] tiré des activités de base (pour les douze derniers mois) | 14,5 % | 14,6 % | 14,5 % | n. d. |

La Société a terminé le deuxième trimestre de 2023 avec un résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 196 millions de dollars, en hausse de 29 %, comparativement à 152 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022¹. Le bénéfice par action ordinaire (BPA) dilué de 1,89 \$ pour le deuxième trimestre de 2023 représente quant à lui une augmentation de 34 % par rapport au BPA dilué de 1,41 \$ à la même période en 2022¹. Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE)[†] pour les douze derniers mois se chiffrait à 9,7 % au 30 juin 2023².

Le BPA dilué tiré des activités de base[†] se situe à 2,39 \$ pour le deuxième trimestre, en hausse de 3 %¹ par rapport aux résultats du deuxième trimestre 2022 recalculés selon IFRS 9 et IFRS 17. Pour sa part, au 30 juin 2023, le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE)[†] tiré des activités de base pour les douze derniers mois atteignait 14,5 %².

Croissance des affaires – Les primes[†] et dépôts ont crû de 12 % depuis l'an dernier, tandis que l'actif total sous gestion et sous administration[†] a augmenté de 10 % pour atteindre 210,9 milliards de dollars au 30 juin 2023. Du côté du secteur de l'Assurance, Canada, la Société demeure première quant au nombre de polices émises dans le marché de l'assurance individuelle au Canada³, et toutes les divisions ont enregistré de solides ventes[†] au cours du deuxième trimestre. Dans le secteur de la Gestion de patrimoine, les entrées nettes de fonds ont totalisé 49 millions de dollars à la Gestion de patrimoine individuel, et la Société se classe toujours première en termes de ventes[†] brutes et nettes de fonds distincts^{4,†}. L'Épargne et retraite collectives a aussi affiché un bon rendement, au deuxième trimestre, sur le plan des ventes[†]. Dans le secteur des Affaires américaines, dans la division de l'Assurance individuelle, la croissance des ventes[†] s'est maintenue, tandis que la division des Services aux concessionnaires a connu une croissance plus lente, largement attribuable à une capacité financière réduite en raison de coûts de financement plus élevés pour les consommateurs et de contraintes persistantes en matière de stocks.

¹ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la *Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022* en page 2).

² Le calcul de cette valeur inclut les résultats de 2022, qui doivent être considérés avec prudence (voir la *Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022* en page 2).

³ Selon les données canadiennes publiées par LIMRA pour les cinq premiers mois de l'année

⁴ Investor Economics, juin 2023

Situation financière – Au 30 juin 2023, le ratio de solvabilité[†] s'établissait à 154 %, comparativement à un ratio de 149 %⁵ à la fin du trimestre précédent et de 130 %⁵ un an plus tôt. Ce résultat s'inscrit bien au-dessus de la cible d'opération de 120 % de la Société. L'augmentation de 5 points de pourcentage au deuxième trimestre est attribuable à l'émission de 400 millions de dollars de débentures (mentionnée ci-après), à l'apport de la génération organique de capital et aux effets d'ajustements apportés au portefeuille de placements. Ces éléments favorables ont été partiellement compensés par le rachat d'actions dans le cadre du programme d'offre publique dans le cours normal des activités, d'une valeur 86 millions de dollars, des variations macroéconomiques défavorables et les effets de changements dans les hypothèses actuarielles (mentionnés ci-après). Le ratio de levier financier de la Société, au 30 juin 2023, était de 17,3 %.⁶

Génération organique de capital[†] – Au deuxième trimestre, la Société a généré 150 millions de dollars de capital additionnel de manière organique.

Changements dans les hypothèses actuarielles – Des améliorations aux modèles ont été apportées au deuxième trimestre et les projections ont été affinées, essentiellement dans le secteur des Placements. Les changements dans les hypothèses actuarielles ont eu une incidence positive sur les résultats, mais négative sur la marge sur services contractuels (MSC) et le ratio de solvabilité.

Émission de capital – Le 20 juin 2023, iA Groupe financier a procédé à la clôture du placement de débentures subordonnées non garanties à taux fixe/variable de 5,685 %, d'une valeur nominale de 400 millions de dollars et venant à échéance le 20 juin 2033. La Société prévoit utiliser le produit net de la vente des débentures aux fins générales de l'entreprise, ce qui pourrait comprendre des investissements dans des filiales et le remboursement de dettes.

Valeur comptable – La valeur comptable par action ordinaire⁷ atteignait 65,39 \$ au 30 juin 2023, en hausse de 4 % d'une année à l'autre et de 1 % par rapport au trimestre précédent.

Offre publique de rachat d'actions (OPRA) dans le cours normal des activités de la Société – Au deuxième trimestre de 2023, la Société a racheté et annulé 988 700 actions ordinaires en circulation, pour une valeur totale de 86 millions de dollars.

Dividende – La Société a versé, au deuxième trimestre de 2023, un dividende trimestriel de 0,7650 \$ aux actionnaires ordinaires. Le conseil d'administration a approuvé, pour le troisième trimestre de 2023, le versement d'un dividende trimestriel de 0,7650 \$ par action. Ce dividende est payable le 15 septembre 2023 à tous les actionnaires inscrits le 25 août 2023.

Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions – Les actionnaires inscrits qui souhaitent adhérer au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de iA Société financière pour réinvestir le prochain dividende qui sera versé le 15 septembre 2023 doivent s'assurer que le formulaire à cet effet dûment rempli parvient à Computershare au plus tard à 16 h le 18 août 2023. Pour savoir comment vous inscrire, visitez le site Internet de iA Groupe financier, à l'adresse <https://ia.ca/rerelationsaveclesinvestisseurs>, à la section *Dividendes*. Il est à noter que les actions ordinaires émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de iA Société financière seront achetées sur le marché secondaire et qu'aucun escompte ne s'appliquera.

Cotes de crédit – Au deuxième trimestre, l'agence d'évaluation du crédit A.M. Best a confirmé, avec la mention « perspective stable », toutes les cotes des entités affiliées à iA Société financière, y compris l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Assemblée annuelle des actionnaires – L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société s'est tenue virtuellement le mercredi 10 mai 2023. À cette occasion, les quatorze administrateurs proposés aux fins de réélection ont été élus par les actionnaires.

Distinction – Le 25 mai 2023, la filiale de iA Groupe financier iA Financement auto s'est classée au deuxième rang, pour une troisième année de suite, dans le segment de détail non captif non préférentiel de l'étude de satisfaction du financement des concessionnaires de J.D. Power de 2023, avec une note globale de 791 sur 1 000, seulement 10 points derrière la première place et 42 points devant la troisième place.

Comité exécutif – Le 10 mai 2023, la Société a annoncé des changements à son comité exécutif. Nous vous invitons à consulter le communiqué de presse du 10 mai 2023 pour plus de précisions.

⁵ Ratio de 2022 calculé en vertu de la norme comptable IFRS 4 et en tenant compte de la norme de capital applicable en 2022

⁶ Calculée comme : débentures, actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres (structure du capital + marge sur services contractuels (MSC) et après impôt[†]

⁷ La valeur comptable par action ordinaire est une mesure financière calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période; toutes les composantes de cette mesure sont des mesures conformes aux IFRS.

Subséquemment au deuxième trimestre :

- **Prix** – Le 17 juillet 2023, *Auto Dealer Today* a annoncé les lauréats des prix Dealers' Choice Awards 2023, décernés aux meilleurs vendeurs, fournisseurs et partenaires financiers de l'industrie. Pour une deuxième année consécutive, la division des Services aux concessionnaires (États-Unis) s'est démarquée avec un total de huit nominations, y compris la première place dans la catégorie du marketing numérique.

PERSPECTIVES

Indications à moyen terme et mise à jour quant aux perspectives de croissance du BPA tiré des activités de base pour 2023 – La transition vers les nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, s'est avérée favorable à la Société pour la plupart des mesures, y compris le niveau du BPA tiré des activités de base. La comptabilisation des profits associés aux affaires à long terme et des dépenses d'acquisition pour les fonds distincts en vertu des nouvelles normes comptables, notamment, ainsi que le rendement plus élevé attendu de l'approche de gestion de portefeuille globale adoptée par la Société contribuent en effet à l'augmentation du niveau du BPA tiré des activités de base. À cela s'ajoutait, en fin d'année 2022, l'incidence des taux d'intérêt favorables sur la rentabilité des activités de base. La Société s'attendait donc à ce que son BPA tiré des activités de base augmente de 10 % en 2023, prévoyant par ailleurs une croissance ponctuelle supplémentaire moyenne à un chiffre (c.-à-d. d'un l'ordre total de 13 % à 18 %) par rapport au BPA tiré des activités de base sous IFRS 4, sous réserve de certains facteurs, dont l'environnement macroéconomique.

Depuis le début de 2023, la Société a observé plusieurs changements dans un certain nombre de ces facteurs, dont une reprise plus lente de la rentabilité dans les Services aux concessionnaires (États-Unis), une expérience défavorable sur le plan de la mortalité au Canada, des réclamations plus élevées en assurance biens et risques divers en raison de l'inflation et des événements météo, de même que des variations macroéconomiques défavorables, comme l'aggravation récente de l'inversion de la courbe de rendement. Compte tenu de ces développements, à moins que des changements positifs surviennent dans la deuxième moitié de l'année, la Société juge maintenant moins probable que la croissance du BPA tiré des activités de base par rapport à celui de 2022 sous IFRS 4 dépasse 13 %.

Les éléments fondamentaux pour la Société, le modèle d'affaires et la stratégie demeurent intacts et robustes, et toutes les indications données aux marchés pour le moyen terme sont maintenues, y compris l'augmentation moyenne annuelle de 10 % et plus du BPA tiré des activités de base, ainsi que la cible de génération organique de capital, fixée à 600 millions de dollars et plus pour 2023.

Indications à moyen terme pour iA Société financière, telles que présentées le 28 mars 2023

- BPA tiré des activités de base : augmentation moyenne cible annuelle de 10 %+
- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base : cible de 15 %+
- Ratio de solvabilité : cible d'opération de 120 %
- Génération organique de capital : cible de 600 millions+ de dollars en 2023
- Ratio de distribution du dividende : cible de 25 % à 35 % du bénéfice tiré des activités de base

Les perspectives de la Société, dont les indications données aux marchés, constituent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Bien que la Société les juge raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment les risques d'assurance, de marché, de crédit, de liquidité, le risque stratégique et le risque opérationnel. De plus, les perspectives sont préparées à partir d'hypothèses ou de facteurs importants parmi lesquels : l'exactitude des estimations, des hypothèses et des jugements à la lumière des conventions comptables applicables; l'absence de changements importants dans les normes et les conventions comptables applicables à la Société; l'absence de fluctuations importantes des taux d'intérêt; l'absence de changements importants dans le taux d'imposition effectif de la Société; l'absence de changements importants dans le niveau des exigences réglementaires en matière de capital auxquelles la Société est assujettie; la disponibilité d'options de déploiement du capital excédentaire; la conformité de l'expérience en matière de crédit, de mortalité, de morbidité, de longévité et de comportement des titulaires de polices avec les études d'expérience actuarielles; la conformité du rendement des placements avec les attentes de la Société et les tendances historiques; des taux de croissance des affaires différents selon les unités d'exploitation; l'absence de changements imprévus dans l'environnement économique, concurrentiel, d'assurance, juridique ou réglementaire ou de mesures prises par les autorités réglementaires qui pourraient avoir une incidence significative sur les affaires ou les activités de iA Groupe financier ou ses partenaires d'affaires; l'absence de changements imprévus dans le nombre d'actions en circulation; la non-concrétisation des risques ou autres facteurs mentionnés ou abordés ailleurs dans le présent document. Les perspectives servent à fournir aux actionnaires, aux analystes de marchés, aux investisseurs et aux autres parties intéressées une base pour ajuster leurs attentes quant au rendement de l'entreprise tout au long de l'année, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. De plus amples renseignements sur les facteurs de risque et les hypothèses appliquées se trouvent à la section « Énoncés prospectifs » du présent document.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

B. Croissance des affaires

La croissance des affaires est mesurée par l'évolution des ventes[†], des primes[†] et de l'actif sous gestion et sous administration[†]. Les ventes permettent de mesurer la capacité de la Société à générer de nouvelles affaires. Elles sont définies comme étant les entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites au cours de la période. L'actif sous gestion et sous administration[†] permet de mesurer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration. Les primes nettes comprennent à la fois les entrées de fonds qui proviennent des nouvelles affaires souscrites et celles liées aux contrats en vigueur.

| Croissance des ventes par secteurs d'activité | | | | | | |
|---|--------------------|-------|-----------|----------------------|-------|-----------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 | Variation | 2023 | 2022 | Variation |
| ASSURANCE, CANADA | | | | | | |
| <u>Assurance individuelle</u> | | | | | | |
| Primes minimales | 79 | 86 | (8 %) | 161 | 178 | (10 %) |
| Primes excédentaires | 10 | 12 | (17 %) | 17 | 21 | (19 %) |
| Total | 89 | 98 | (9 %) | 178 | 199 | (11 %) |
| <u>Assurance collective</u> | | | | | | |
| Régimes d'employés | 13 | 12 | 8 % | 34 | 23 | 48 % |
| Marchés spéciaux | 86 | 69 | 25 % | 177 | 143 | 24 % |
| Total | 99 | 81 | 22 % | 211 | 166 | 72 % |
| <u>Services aux concessionnaires</u> | | | | | | |
| Assurance crédit | 58 | 63 | (8 %) | 100 | 106 | (6 %) |
| Assurance biens et risques divers | 132 | 109 | 21 % | 233 | 186 | 25 % |
| Total | 190 | 172 | 10 % | 333 | 292 | 14 % |
| <u>Assurance de dommages</u> | | | | | | |
| iA Auto et habitation | 163 | 145 | 12 % | 261 | 233 | 12 % |
| GESTION DE PATRIMOINE | | | | | | |
| <u>Gestion de patrimoine individuel</u> | | | | | | |
| Ventes brutes | | | | | | |
| Fonds distincts | 829 | 924 | (10 %) | 1 861 | 2 424 | (23 %) |
| Fonds communs de placement | 370 | 375 | (1 %) | 849 | 1 066 | (20 %) |
| Rentes assurées et autres produits d'épargne | 646 | 230 | 181 % | 1 362 | 469 | 190 % |
| Total | 1 845 | 1 529 | 21 % | 4 072 | 3 959 | 3 % |
| Ventes nettes | | | | | | |
| Fonds distincts | 188 | 390 | (202) | 556 | 1 399 | (843) |
| Fonds communs de placement | (139) | (237) | 98 | (227) | (154) | (73) |
| Total | 49 | 153 | (104) | 329 | 1 245 | (916) |
| <u>Épargne et retraite collectives</u> | 747 | 695 | 7 % | 1 534 | 1 320 | 16 % |
| AFFAIRES AMÉRICAINES (\$ US) | | | | | | |
| <u>Assurance individuelle</u> | 43 | 38 | 13 % | 84 | 71 | 18 % |
| <u>Services aux concessionnaires</u> | 246 | 266 | (8 %) | 476 | 509 | (6 %) |

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

ASSURANCE, CANADA

Assurance individuelle – Les ventes au deuxième trimestre ont totalisé 89 millions de dollars, un solide résultat comparativement à celui, impressionnant, de 98 millions de dollars enregistré au même trimestre l'année précédente. Le bon résultat du deuxième trimestre 2023, qui représente une hausse de 22 % par rapport au deuxième trimestre de 2021, s'explique par la force de nos réseaux de distribution étendus, le rendement de nos outils numériques et notre gamme complète de produits compétitifs. Les ventes ont été particulièrement solides du côté des produits d'assurance vie avec participation et de prestations du vivant. Au deuxième trimestre, la Société a également lancé un nouveau produit d'assurance vie universelle pour le marché haut de gamme qui a été bien accueilli. La Société demeure ainsi première quant au nombre de polices émises au Canada¹.

Assurance collective – Dans la division des Régimes d'employés, les primes ont augmenté de 6 % au deuxième trimestre par rapport au même trimestre l'an dernier. Les ventes[†] ont quant à elles totalisé 13 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport à la même période l'année précédente. Dans la division des Marchés spéciaux, les ventes[†] ont atteint 86 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui correspond à une hausse de 25 % par rapport à la même période l'année précédente, hausse principalement attribuable aux ventes de produits d'assurance décès et mutilations accidentels et d'assurance médicale de voyage.

Services aux concessionnaires – Au deuxième trimestre, les ventes[†] totales ont continué de croître de façon soutenue et ont totalisé 190 millions de dollars, en hausse de 10 % par rapport à la même période l'an dernier. Les ventes[†] de produits d'assurance biens et risques divers (y compris les garanties prolongées et l'assurance de remplacement) ont augmenté de 21 % par rapport à la même période en 2022, tandis que les ventes[†] d'assurance crédit se sont chiffrées à 58 millions de dollars, comparativement à 63 millions de dollars il y a un an.

Assurance de dommages (iA Auto et habitation) – En termes de primes directes souscrites, les ventes[†] du trimestre atteignent 163 millions de dollars, une solide augmentation de 12 % par rapport au rendement enregistré à la même période l'an dernier, soutenue par un bon maintien des contrats en vigueur.

GESTION DE PATRIMOINE

Gestion de patrimoine individuel – Les ventes brutes[†] de fonds distincts ont totalisé 829 millions de dollars au deuxième trimestre, comparativement à 924 millions de dollars pour la même période l'an dernier, et les ventes nettes ont engendré des entrées de 188 millions de dollars pour le trimestre. La Société est demeurée, pour les cinq premiers mois de 2023², au premier rang pour les ventes brutes et nettes[†] de fonds distincts. Du côté des fonds communs de placement, les ventes brutes[†] se sont chiffrées, les ventes brutes se sont chiffrées à 370 millions de dollars, un résultat similaire à celui de l'année dernière, et les ventes nettes ont donné lieu à des sorties de l'ordre de 139 millions de dollars pour le trimestre. En dépit de la volatilité des marchés, les entrées nettes de fonds totales pour le deuxième trimestre s'établissent à 49 millions de dollars. Les ventes de rentes assurées et d'autres produits d'épargne ont par ailleurs atteint, au cours du trimestre, 646 millions de dollars, soit près du triple des résultats de l'an dernier, la plupart des consommateurs continuant de privilégier les produits assimilables à des espèces, qui leur procurent à la fois sécurité et rendement intéressant.

Épargne et retraite collectives – Les ventes[†] totalisent 747 millions de dollars pour le deuxième trimestre, en hausse de 7 % par rapport au deuxième trimestre de 2022. Ce résultat a été favorisé par de solides ventes de rentes assurées, alors qu'une transaction importante a été conclue de ce côté pendant le trimestre.

AFFAIRES AMÉRICAINES

Assurance individuelle – Les ventes au deuxième trimestre ont totalisé 43 millions de dollars américains, en hausse de 13 % par rapport au deuxième trimestre de 2022, une augmentation qui s'explique par la solide performance sur les marchés intermédiaire/familial et celui des assurances frais funéraires.

Dans la division des **Services aux concessionnaires**, les ventes au deuxième trimestre se sont chiffrées à 246 millions de dollars américains, comparativement à 266 millions de dollars américains un an plus tôt. Dans un contexte de capacité financière réduite en raison de coûts de financement plus élevés pour les consommateurs et de contraintes qui persistent en matière de stocks, le niveau de ventes de la division, le niveau de ventes de la division est inférieur à celui de la même période l'an dernier.

¹ Selon les données canadiennes publiées par LIMRA pour les trois premiers mois de l'année.

² Source : Investor Economics, juin 2023

ACTIF SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

| Actif sous gestion et sous administration[†] | | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| (En millions de dollars) | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 30 juin 2022 |
| Actif sous gestion [†] | | | | |
| Fonds général ³ | 50 547 | 49 705 | 47 785 | 46 961 |
| Fonds distincts | 40 016 | 39 343 | 37 334 | 35 625 |
| Fonds communs de placement | 12 008 | 11 963 | 11 611 | 11 737 |
| Autres | 4 095 | 3 942 | 3 670 | 3 113 |
| Total partiel | 106 666 | 104 953 | 100 400 | 97 436 |
| Actif sous administration [†] | 104 216 | 102 891 | 97 717 | 94 236 |
| Total | 210 882 | 207 844 | 198 117 | 191 672 |

La valeur de l'actif sous gestion et sous administration[†] se chiffrait, à la fin du deuxième trimestre, à 210,9 milliards de dollars, en hausse de 1 % par rapport au trimestre précédent et de 10 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation d'une année à l'autre est principalement attribuable aux conditions favorables sur les marchés.

PRIMES NETTES, ÉQUIVALENTS DE PRIMES ET DÉPÔTS

| Primes nettes, équivalents de primes et dépôts^{†,4} | | | | | | |
|---|---------------------------|-------------|------------------|-----------------------------|-------------|------------------|
| (En millions de dollars) | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 | Variation | 2023 | 2022 | Variation |
| <u>Assurance, Canada</u> | | | | | | |
| Assurance individuelle | 494 | 469 | 25 | 977 | 945 | 32 |
| Assurance collective | 464 | 425 | 39 | 932 | 842 | 90 |
| Services aux concessionnaires | 144 | 122 | 22 | 247 | 201 | 46 |
| Assurance de dommages ⁵ | 111 | 101 | 10 | 218 | 204 | 14 |
| <u>Gestion de patrimoine</u> | | | | | | |
| Gestion de patrimoine individuel | 1 845 | 1 529 | 316 | 4 072 | 3 959 | 113 |
| Épargne et retraite collectives | 740 | 689 | 51 | 1 520 | 1 307 | 213 |
| <u>Affaires américaines</u> | | | | | | |
| Assurance individuelle | 158 | 141 | 17 | 312 | 276 | 36 |
| Services aux concessionnaires | 149 | 175 | (26) | 301 | 346 | (45) |
| Total | 4 105 | 3 651 | 454 | 8 579 | 8 080 | 499 |

Les primes et dépôts ont totalisé, au deuxième trimestre de 2023, plus de 4,1 milliards de dollars, en hausse de 12 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. Presque toutes les unités d'exploitation ont contribué à cette solide performance, en particulier celles de la Gestion de patrimoine.

³ Tous les actifs du fonds général, y compris les rentes assurées, les autres produits d'épargne et les autres contrats d'accumulation

⁴ Les primes et dépôts comprennent toutes les primes[†] perçues par la Société pour ses activités d'assurance et de rentes (et qui sont inscrites au fonds général), de même que les sommes perçues relativement aux fonds distincts (qui sont aussi considérées comme des primes) et les dépôts[†] provenant de l'Assurance collective, de l'Épargne et retraite collectives et des Affaires américaines ainsi que de fonds communs de placement.

⁵ Comprend iAAH et quelques ajustements mineurs de consolidation.

C. Analyse des résultats

La présente section comporte des mesures sans équivalents IFRS. Pour plus de détails sur ces mesures et une explication des ajustements appliqués dans le calcul du bénéfice tiré des activités de base[†] de la Société, se reporter à la sous-section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS » du présent document.

BÉNÉFICES DIVULGUÉ ET TIRÉ DES ACTIVITÉS DE BASE

Le bénéfice divulgué, ou le résultat net aux actionnaires ordinaires, a crû de 29 % sur douze mois¹ pour atteindre, au deuxième trimestre 2023, 196 millions de dollars, tandis que le bénéfice tiré des activités de base s'est établi à 247 millions de dollars. Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure non conforme aux IFRS qui rend compte de la perception qu'a la direction de la capacité continue de la Société à générer des bénéfices. Le bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base se chiffre, pour le deuxième trimestre, à 2,39 \$, comparativement à 2,32 \$ à la même période en 2022 (résultat recalculé en vertu des normes IFRS 9 et IFRS 17¹). Les sections suivantes présentent une analyse de ces résultats.

| Bénéfices | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
|---|--------------------|-------------------|-----------|----------------------|-------------------|-----------|
| | 2023 | 2022 ¹ | Variation | 2023 | 2022 ¹ | Variation |
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Résultat net aux actionnaires ordinaires | 196 | 152 | 29 % | 466 | 127 | 267 % |
| Bénéfice par action ordinaire (BPA) (dilué) | 1,89 \$ | 1,41 \$ | 34 % | 4,48 \$ | 1,18 \$ | 280 % |
| Bénéfice tiré des activités de base | 247 | 250 | (1 %) | 464 | 460 | 1 % |
| BPA tiré des activités de base (dilué) | 2,39 \$ | 2,32 \$ | 3 % | 4,47 \$ | 4,26 \$ | 5 % |

| Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) ^{†2} | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 ¹ | 30 juin 2022 ¹ |
|--|--------------|--------------|-------------------------------|---------------------------|
| ROE divulgué (pour les douze derniers mois) | 9,7 % | 9,0 % | 4,7 % | s. o. |
| ROE [†] tiré des activités de base (pour les douze derniers mois) | 14,5 % | 14,6 % | 14,5 % | s. o. |

CONCILIATION DU BÉNÉFICE DIVULGUÉ AVEC CELUI TIRÉ DES ACTIVITÉS DE BASE

Le tableau suivant présente le résultat net aux actionnaires ordinaires et les ajustements à l'origine de la différence entre le bénéfice divulgué et le bénéfice tiré des activités de base, répartis en six catégories.

Le bénéfice tiré des activités de base pour le deuxième trimestre dépasse de 51 millions de dollars le résultat net aux actionnaires ordinaires. Les variations des marchés au cours du trimestre ont eu un impact défavorable de l'ordre de 72 millions de dollars, ce qui comprend l'impact du taux d'intérêt et des variations dans les écarts de crédit (-60 millions de dollars), résultant principalement de variations des taux d'intérêt pendant le trimestre, et celui des variations des marchés des actions et des immeubles de placement (-12 millions de dollars). Des changements d'hypothèses au deuxième trimestre ont aussi mené à une libération de réserves de 43 millions de dollars après impôt, alors que les modèles ont été améliorés et les projections, affinées, surtout dans le secteur des Placements. Les autres ajustements comprennent l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (16 millions de dollars), la charge de retraite non liée aux activités de base (4 millions de dollars) et une charge pour l'option de vente des actionnaires minoritaires de Surex (2 millions de dollars). Depuis le début de l'année, le résultat net aux actionnaires ordinaires dépasse de 2 millions de dollars le bénéfice tiré des activités de base.

¹ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022 à la page 2).

² Le calcul de cette mesure inclut les résultats des 9 derniers mois de 2022, qui doivent être interprétés avec prudence. (Voir la Note concernant les résultats recalculés de l'année 2002 à la page 2.)

| Conciliation du bénéfice divulgué avec celui tiré des activités de base | | | | | | |
|---|--------------------|-------------------|--------------|----------------------|-------------------|------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 ³ | Variation | 2023 | 2022 ³ | Variation |
| Résultat net aux actionnaires ordinaires | 196 | 152 | 29 % | 466 | 127 | 267 % |
| Ajustements au bénéfice tiré des activités de base (après impôt) | | | | | | |
| Impacts liés aux marchés | 72 | 98 | | 2 | 309 | |
| Changements d'hypothèses et mesures prises par la direction | (43) | — | | (43) | — | |
| Charges ou produits liés à des acquisitions ou à des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration | 2 | 5 | | 3 | 9 | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions | 16 | 16 | | 32 | 31 | |
| Charge de retraite non liée aux activités de base | 4 | 6 | | 4 | 11 | |
| Autres gains et pertes inhabituels particuliers | — | (27) | | — | (27) | |
| Total | 51 | 98 | | (2) | 333 | |
| Bénéfice tiré des activités de base | 247 | 250 | (1 %) | 464 | 460 | 1 % |

BÉNÉFICE TIRÉ DES ACTIVITÉS DE BASE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le bénéfice tiré des activités de base de 247 millions de dollars au deuxième trimestre est décrit dans les paragraphes suivants par segment d'affaires.

| Bénéfice tiré des activités de base par secteurs d'activité | | | | | | |
|---|--------------------|-------------------|--------------|----------------------|-------------------|------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 ³ | Variation | 2023 | 2022 ³ | Variation |
| Assurance, Canada | 91 | 97 | (6 %) | 165 | 160 | 3 % |
| Gestion de patrimoine | 76 | 66 | 15 % | 141 | 125 | 13 % |
| Affaires américaines | 26 | 40 | (35 %) | 43 | 76 | (43 %) |
| Placements | 106 | 74 | 43 % | 214 | 158 | 35 % |
| Exploitation générale | (52) | (27) | 93 % | (99) | (59) | 68 % |
| Total | 247 | 250 | (1 %) | 464 | 460 | 1 % |

Assurance, Canada – Ce secteur d'activité d'exploitation comprend toutes les activités d'assurance canadiennes et offre aux particuliers et aux groupes un vaste éventail de protections en assurances vie, maladie, auto et habitation, ainsi que des garanties pour véhicules. Pour le deuxième trimestre, le bénéfice tiré des activités de base dans ce secteur s'établit à 91 millions de dollars, comparativement à un très solide résultat de 97 millions de dollars à la même période en 2022³, au cours de laquelle avaient été réalisés des gains d'expérience – liés à l'assurance et autres – notamment dans les Services aux concessionnaires et à l'Assurance individuelle. Une solide croissance de 12 % des résultats attendus a été enregistrée par rapport à la même période en 2022, dont une augmentation de 27 % de la MSC constatée pour les services fournis (voir la section « Analyse du mouvement de la marge sur services contractuels » de ce document pour plus de détails). L'expérience d'assurance a été neutre au deuxième trimestre, une expérience favorable sur le plan de l'invalidité de longue durée dans les Régimes d'employés et d'autres gains d'expérience ayant été contrebalancés par une mortalité défavorable à l'Assurance individuelle et des réclamations plus élevées chez iA Auto et habitation, principalement pour des couvertures automobiles en lien avec l'inflation, mais également en raison des événements météo.

Gestion de patrimoine – Ce secteur d'activité d'exploitation comprend toutes les activités de gestion de patrimoine de la Société et propose aux particuliers et aux groupes une vaste gamme de solutions d'épargne et de retraite. Dans ce secteur, le bénéfice tiré des activités de base a atteint 76 millions de dollars au deuxième trimestre, en hausse de 15 % par rapport à la même période un an plus tôt³. Cette performance s'explique par la croissance de 12 %, d'une année à l'autre, du bénéfice attendu pour les fonds distincts, une diminution des dépenses et, encore une fois, un solide résultat du côté des filiales de distribution, en raison, surtout, de meilleures marges dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés.

³ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022 à la page 2).

Affaires américaines – Ce secteur d'activité d'exploitation, qui comprend toutes les activités de la Société aux États-Unis, offre aux particuliers différents produits d'assurance vie et de garanties pour leurs véhicules. Au deuxième trimestre, le secteur a enregistré un bénéfice tiré des activités de base de 26 millions de dollars, comparativement à 40 millions de dollars pour la même période en 2022⁴. La division de l'Assurance individuelle a connu de bons résultats, ce qui a contribué à une augmentation de 15 % du résultat des activités d'assurance (activités de base) par rapport à l'année précédente. Le résultat lié aux activités autres que d'assurance a quant à lui été inférieur en raison d'une composition défavorable des affaires et de ventes inférieures dans la division des Services aux concessionnaires, conséquence d'une capacité financière réduite et de problèmes de stocks qui persistent. Enfin, les investissements dans la technologie numérique pour améliorer l'efficacité et l'expérience client se sont poursuivis.

Placements – Ce secteur d'activité comptable comprend les activités de placement et de financement de la Société, à l'exception des activités de placement des filiales de distribution en gestion de patrimoine. Dans ce secteur, le bénéfice tiré des activités de base, à 106 millions de dollars pour le deuxième trimestre, représente une augmentation de 43 % par rapport à l'année précédente⁴. Cette performance est essentiellement attribuable à l'optimisation du portefeuille de placements, en cours d'année 2022 tout particulièrement, pour favoriser des revenus de placement plus élevés, à l'augmentation des taux d'intérêt pendant l'année 2022 et à une diminution de la charge d'impôt sur le revenu, comme il le sera mentionné dans la prochaine section de ce document.

Exploitation générale – Ce secteur d'activité comptable déclare toutes les dépenses non affectées aux autres secteurs, comme celles associées à certaines fonctions de soutien général pour la Société. Ce segment a fait état de dépenses après impôt de 52 millions de dollars attribuables à l'accélération de la transformation numérique, à une meilleure expérience employé, pour favoriser la conservation des talents, et à des projets visant à assurer la conformité réglementaire au regard, notamment, de la *Loi 25* du Québec en matière de protection des renseignements personnels.

⁴ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la *Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022* à la page 2).

D. Analyse des résultats selon les facteurs du bénéfice[†]

L'analyse des résultats selon les facteurs du bénéfice, présentée ci-dessous sur la base du bénéfice tiré des activités de base, porte sur les principaux éléments ayant eu une incidence sur les résultats financiers. Les mesures présentées dans cette analyse ne sont pas des mesures conformes aux IFRS. Elles complètent l'information présentée à la section « Analyse selon les résultats financiers », ci-après, et fournissent des indicateurs supplémentaires pour l'évaluation de la performance financière.

| Facteurs du bénéfice – tiré des activités de base – consolidés | | | | | | |
|--|--------------------|-------------------|--------------|----------------------|-------------------|------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 ¹ | Variation | 2023 | 2022 ¹ | Variation |
| Résultat des activités d'assurance (activités de base) | | | | | | |
| Libération pour ajustement au risque | 59 | 57 | 4 % | 118 | 114 | 4 % |
| MSC constatée pour les services fournis | 153 | 130 | 18 % | 300 | 255 | 18 % |
| Bénéfice attendu sur les contrats d'assurance MRP ² | 34 | 35 | (3 %) | 58 | 60 | (3 %) |
| Bénéfice attendu sur les activités d'assurance | 246 | 222 | 11 % | 476 | 429 | 11 % |
| Effet des nouvelles ventes d'assurance | (15) | (14) | 7 % | (29) | (24) | 21 % |
| Gains (pertes) d'expérience d'assurance (activités de base) | 3 | 6 | (50 %) | (7) | (6) | 17 % |
| Total - Résultat des activités d'assurance (activités de base) | 234 | 214 | 9 % | 440 | 399 | 10 % |
| Résultat d'investissement net (activités de base) | 133 | 117 | 14 % | 272 | 244 | 11 % |
| Activités autres que d'assurance (activités de base) | 73 | 98 | (26 %) | 143 | 164 | (13 %) |
| Autres dépenses (activités de base) | (128) | (93) | 38 % | (255) | (194) | 31 % |
| Impôts sur le revenu (activités de base) | (57) | (80) | (29 %) | (125) | (141) | (11 %) |
| Dividendes/distributions des instruments de capitaux | (8) | (6) | 33 % | (11) | (12) | (8 %) |
| Bénéfice tiré des activités de base | 247 | 250 | (1 %) | 464 | 460 | 1 % |

Bénéfice attendu sur les activités d'assurance[†] – Le bénéfice attendu sur les activités d'assurance représente les bénéfices récurrents liés à l'assurance sur les polices en vigueur durant la période de divulgation. Il s'agit de la somme de la libération pour ajustement au risque, de la MSC constatée pour les services fournis et du bénéfice attendu sur les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes (MRP)². À 246 millions de dollars pour le deuxième trimestre, le résultat est de 11 % supérieur à ce qu'il était au même trimestre de 2022¹, et s'explique par l'augmentation de la MSC constatée pour les services fournis, attribuables à une bonne croissance des affaires au cours des douze derniers mois (voir la section « Analyse du mouvement de la marge sur services contractuels » du présent document pour plus de détails). Dans les secteurs de l'Assurance, Canada et de la Gestion de patrimoine, le bénéfice attendu sur les activités d'assurance a augmenté de 12 % d'une année à l'autre – une solide croissance –, tandis que le secteur des Affaires américaines a enregistré une croissance de 5 %.

Effet des nouvelles ventes d'assurance[†] – L'effet des nouvelles ventes d'assurance correspond à la perte lors de la vente découlant de la souscription de nouvelles affaires considérées comme déficitaires en vertu de IFRS 17 au cours de la période. Le bénéfice anticipé réalisé dans les années suivant l'émission d'un contrat devrait couvrir la charge liée à son émission. Soulignons que le gain lors de la vente généré par la souscription de nouvelles affaires est comptabilisé dans la marge sur services contractuels, au lieu d'être immédiatement pris en compte dans le résultat net. Pour la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2023, l'effet des nouvelles ventes d'assurance s'est chiffré à 15 millions de dollars. Ce résultat s'explique essentiellement par le niveau des ventes dans les Régimes d'employés.

Gains (pertes) d'expérience d'assurance (activités de base)[†] – Les gains (pertes) d'expérience d'assurance (activités de base) représentent l'écart entre les réclamations et dépenses d'assurance attendues et les réclamations et dépenses réelles mesurées selon IFRS 17 et d'autres éléments d'expérience précis. Au deuxième trimestre, le secteur de la Gestion de patrimoine a enregistré un gain de 3 millions de dollars, tandis que les secteurs de l'Assurance, Canada et des Affaires américaines ont fait état de résultats neutres. L'expérience par secteur est décrite à la section précédente du présent document.

¹ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la Note concernant les résultats recalculés de 2022 à la page 2).

² Méthode de répartition des primes

Résultat des activités d'assurance (activités de base)[†] – Cette mesure correspond à la somme du bénéfice attendu sur les activités d'assurance, de l'effet des nouvelles ventes d'assurance et des gains (pertes) d'expérience d'assurance (activités de base). À 234 millions de dollars pour le deuxième trimestre, cette mesure est en hausse de 9 % par rapport à la même période un an plus tôt³. L'écart s'explique par les résultats des trois composantes susmentionnées.

Résultat d'investissement net (activités de base)[†] – Le résultat d'investissement net tiré des activités de base correspond aux produits de placement nets, une fois déduites les charges financières associées au passif des contrats et les dépenses d'investissement prises en compte dans le bénéfice tiré des activités de base. Il comprend tous les effets significatifs liés à l'expérience de crédit. À 133 millions de dollars pour le deuxième trimestre, ce résultat est en hausse de 14 % par rapport au même trimestre en 2022³. Cette performance est essentiellement le résultat de l'optimisation du portefeuille de placements, en cours d'année 2022, tout particulièrement, pour favoriser un rendement supérieur des placements, et de l'augmentation des taux d'intérêt pendant l'année 2022.

Activités autres que d'assurance (activités de base)[†] – Les activités autres que d'assurance (activités de base) sont les produits nets des charges des activités autres que d'assurance y compris, sans s'y limiter, les fonds communs de placement, la distribution en gestion de patrimoine et en assurance, les régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA) de l'Assurance collective et les activités de services aux concessionnaires autres que d'assurance. Les activités autres que d'assurance (activités de base) ont totalisé, au deuxième trimestre, 73 millions de dollars, comparativement à 98 millions de dollars à la même période en 2022³. Cette diminution s'explique en partie par un gain d'expérience autre que d'assurance non récurrent réalisé au deuxième trimestre de 2022. Mentionnons, par ailleurs, que le solide résultat des filiales de distribution en gestion du patrimoine s'est trouvé entièrement absorbé par le résultat inférieur à la division des Services aux concessionnaires aux États-Unis.

Autres dépenses (activités de base)[†] – Les autres dépenses (activités de base) sont des dépenses non attribuables aux contrats d'assurance ou aux activités autres que d'assurance, notamment, sans s'y limiter, les charges et les dépenses financières de la Société sur les débetures. Ces dépenses se sont chiffrées, pour le deuxième trimestre, à 128 millions de dollars, et résultent de l'accélération de la transformation numérique, d'une meilleure expérience employé, pour favoriser la conservation des talents, et de projets visant à assurer la conformité réglementaire au regard, notamment, de la *Loi 25* du Québec en matière de protection des renseignements personnels.

Impôts sur le revenu (activités de base)[†] – Les impôts sur le revenu (activités de base) représentent la valeur des montants payables en vertu des lois fiscales et comprennent notamment les impôts sur le revenu exigibles et différés. L'impôt sur le revenu de placements des assureurs vie et les taxes sur les primes ne sont pas compris dans ces montants. La charge fiscale comprise dans le bénéfice tiré des activités de base au deuxième trimestre était de 57 millions de dollars, pour un taux d'imposition effectif de 18,3 %. Cette charge a diminué au deuxième trimestre, en raison d'un ajustement dans la production des déclarations (*true-up*) comptabilisé chaque année en juin.

Dividendes/distributions des instruments de capitaux[†] – Les dividendes et distributions des instruments de capitaux se sont chiffrés, au deuxième trimestre, à 8 millions de dollars. Il s'agit de dividendes sur les actions privilégiées émises par une filiale et des distributions sur d'autres instruments de capitaux propres.

Tous ces éléments pris ensemble constituent le bénéfice tiré des activités de base, qui s'élève à 247 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2023.

³ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la *Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022* à la page 2).

E. Analyse selon les résultats financiers

L'analyse suivante doit être lue conjointement avec l'état des résultats consolidés présenté dans les dernières pages 38 du présent document ainsi qu'avec la note 19 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, intitulée « Information sectorielle ».

PRODUITS

Le tableau suivant présente la composition des produits par secteurs.

| Produits par secteurs | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|----------------------|-------|-----------|----------------------------|---------|-----------|-----------------|------|-----------|-------|---------|-----------|
| (En millions de dollars) | Deuxième trimestre | | | | | | | | | | | |
| | Produits d'assurance | | | Produits de placement nets | | | Autres produits | | | Total | | |
| | 2023 | 2022 | Variation | 2023 | 2022 | Variation | 2023 | 2022 | Variation | 2023 | 2022 | Variation |
| Assurance, Canada | 860 | 761 | 99 | — | — | — | 51 | 50 | 1 | 911 | 811 | 100 |
| Gestion de patrimoine | 223 | 200 | 23 | 27 | 7 | 20 | 298 | 298 | — | 548 | 505 | 43 |
| Affaires américaines | 293 | 289 | 4 | — | — | — | 43 | 65 | (22) | 336 | 354 | (18) |
| Placements | — | — | — | 608 | (4 002) | 4 610 | 7 | 8 | (1) | 615 | (3 994) | 4 609 |
| Total | 1 376 | 1 250 | 126 | 635 | (3 995) | 4 630 | 399 | 421 | (22) | 2 410 | (2 324) | 4 734 |

Les produits ont augmenté de 4 734 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 comparativement à la même période en 2022¹, du fait, essentiellement, de l'augmentation des produits de placement nets. L'augmentation de 4 630 millions de dollars des produits de placement nets entre le deuxième trimestre de 2023 et le deuxième trimestre de 2022¹ est en grande partie attribuable à une plus faible diminution (-326 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 comparativement à -3 160 millions de dollars à la même période en 2022¹) de la juste valeur des obligations ainsi qu'à une augmentation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui supportent les passifs des contrats d'assurance, en raison d'une augmentation moindre des taux d'intérêt en 2023 qu'en 2022¹. Pour la même période de 2022¹, une hausse importante des taux d'intérêt avait eu pour effet de faire diminuer la juste valeur de ces actifs.

IMPÔTS

Pour le deuxième trimestre de 2023, la Société rapporte une charge d'impôts de 41 millions de dollars, comparativement à 14 millions de dollars en 2022¹. Ces montants cadrent avec la variation du revenu avant impôt ainsi qu'avec les ajustements pour l'année en cours et pour les années précédentes, tels que présentés à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, intitulée « Impôts sur le résultat ».

RÉSULTAT NET ATTRIBUÉ AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires totalise 196 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 152 millions de dollars pour la période correspondante de 2022¹. La variation s'explique essentiellement par les facteurs mentionnés ci-dessous :

- La croissance des affaires au cours des 12 derniers mois, qui a eu un impact favorable sur le résultat d'assurance;
- Les impacts relatifs au marché.

Le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 196 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2023 est principalement attribuable au résultat des activités d'assurance de 238 millions de dollars, qui lui-même découle de produits d'assurance et de dépenses nettes provenant des contrats de réassurance plus élevés, compensés par de plus grandes dépenses d'assurance, ainsi qu'à un montant de 138 millions de dollars provenant du résultat d'investissement net, attribuable à des variations favorables des marchés boursiers et des taux d'intérêt.

¹ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022 à la page 2).

Le tableau qui suit présente un sommaire des résultats financiers de iA Société financière pour les huit derniers trimestres.

| Autres données financières | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------|---------|-------------------|---------|---------|-----------|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | IFRS 17 et IFRS 9 | | | | | | IFRS 4 et IAS 39 | | | | | |
| | 2023 | | 2022 ² | | | | 2022 | | | | 2021 | |
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 |
| Produits (produits d'assurance, produits de placement nets et autres produits) | 2 389 | 3 235 | 2 031 | 1 822 | (2 348) | (3 101) | 4 354 | 3 848 | 241 | 152 | 5 977 | 3 834 |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 196 | 270 | 181 | 1 | 152 | (25) | 229 | 215 | 222 | 151 | 209 | 217 |
| Résultat par action ordinaire (en dollars) | | | | | | | | | | | | |
| De base | 1,90 \$ | 2,59 \$ | 1,72 \$ | 0,01 \$ | 1,41 \$ | (0,23 \$) | 2,18 \$ | 2,03 \$ | 2,07 \$ | 1,40 \$ | 1,95 \$ | 2,01 \$ |
| Dilué | 1,89 \$ | 2,58 \$ | 1,71 \$ | 0,01 \$ | 1,41 \$ | (0,23 \$) | 2,17 \$ | 2,03 \$ | 2,06 \$ | 1,40 \$ | 1,94 \$ | 2,01 \$ |

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Il n'y a aucune opération importante entre parties liées hors du cours normal des affaires à signaler pour le deuxième trimestre de 2023.

MÉTHODES COMPTABLES ET PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre sont établis comme il est décrit dans la note 1, « Information générale », de ces mêmes états financiers.

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants d'actifs et de passifs présentés, sur le résultat net et sur l'information complémentaire. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction. La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses dont le détail se trouve à la note 2 « Informations importantes sur les méthodes comptables » à la section b) « Estimations, hypothèses et jugements importants des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités » du deuxième trimestre de 2023.

Le détail des nouvelles méthodes appliquées et des modifications à venir aux méthodes comptables est présenté à la note 3 « Modifications de méthodes comptables » et à la note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 » des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de 2023.

² Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la Note concernant les résultats recalculés de 2022 à la page 2).

F. Analyse du mouvement de la marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels, ou MSC, est une mesure IFRS 17 qui donne une indication des bénéfices futurs et qui est prise en compte dans le calcul du ratio de solvabilité en tant que capitaux disponibles¹. Cette mesure n'est cependant pas exhaustive, au sens où elle ne tient pas compte des besoins en matière de capital, ainsi que des activités autres que d'assurance et des contrats d'assurance évalués selon la MRP². La croissance organique de la MSC est une composante de la génération organique de capital, qui est une mesure plus exhaustive.

Le tableau suivant présente l'évolution de la MSC.

Au 30 juin 2023, la MSC s'établissait à 5,7 milliards de dollars.

Au cours du deuxième trimestre, la MSC a augmenté de façon organique de 75 millions de dollars. Le mouvement organique de la MSC représente la création permanente de valeur mesurée par la marge, calculée avant l'impact d'éléments non organiques qui ajoutent une volatilité induite à la MSC totale, comme les variations de marché. Ce trimestre, la MSC s'est trouvée soutenue sur le plan organique par :

- l'impact favorable de nouvelles ventes d'assurance totalisant 147 millions de dollars;
- des gains d'expérience d'assurance de 21 millions de dollars découlant d'un changement favorable dans la composition des fonds distincts et un modeste gain de mortalité relatif à la réserve, partiellement compensés par le comportement défavorable des titulaires de polices;
- une croissance financière organique de 60 millions de dollars³.

Toujours au deuxième trimestre, les éléments non organiques suivants ont eu un effet négatif sur la MSC :

- l'impact de changements dans les hypothèses, qui ont influé positivement sur les résultats, mais négativement sur la marge, alors que des améliorations étaient apportées aux modèles, et que les projections étaient affinées;
- l'impact négligeable de variations macroéconomiques, du fait, principalement, de fluctuations des taux d'intérêt;
- l'impact des fluctuations de change.

Les éléments organiques et non organiques ont entraîné une diminution de la MSC de l'ordre de 16 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023.

| Analyse du mouvement de la MSC - Consolidée | | | | | | |
|--|--------------------|-------------------|---------------|----------------------|-------------------|---------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 ⁴ | Variation | 2023 | 2022 ⁴ | Variation |
| MSC - Début de période | 5 756 | 5 591 | 3 % | 5 574 | 5 507 | 1 % |
| Mouvement organique de la MSC | | | | | | |
| Effet des nouvelles ventes d'assurance | 147 | 172 ⁵ | | 315 | 375 ⁴ | |
| Croissance financière organique ⁶ | 60 ³ | 65 | | 131 | 128 | |
| Gains (pertes) d'expérience d'assurance ⁷ | 21 | 24 | | 3 | 27 | |
| MSC constatée pour les services fournis | (153) | (130) | | (300) | (255) | |
| Sous-total - Mouvement organique de la MSC | 75 | 131 | (43 %) | 149 | 275 | (46 %) |
| Mouvement non organique de la MSC | | | | | | |
| Impact des changements d'hypothèses et des mesures prises par la direction | (76) | 6 | | (16) | 11 | |
| Impact des marchés | (3) | (157) | | 46 | (217) | |
| Impact des taux de change | (12) | 15 | | (13) | 10 | |
| Sous-total - Mouvement non organique de la MSC | (91) | (136) | | 17 | (196) | |
| Total - Mouvement de la MSC | (16) | (5) | | 166 | 79 | |
| MSC - Fin de période | 5 740 | 5 586 | 3 % | 5 740 | 5 586 | 3 % |

¹ La MSC, à l'exception de la MSC pour les fonds distincts, représente des capitaux de Catégorie 1 dans le calcul du ratio de solvabilité.

² Méthode de répartition des primes

³ Depuis le deuxième trimestre de 2023, une nouvelle méthode est utilisée pour permettre de mieux calculer la croissance financière organique.

⁴ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la *Note concernant les résultats recalculés de 2022* à la page 2).

⁵ Pour le T2 2022, l'impact des nouvelles affaires est surévalué en raison de certains reclassements qui ont été effectués en 2023, alors qu'aucun reclassement n'a été fait en 2022.

⁶ La croissance financière organique est le mouvement de la MSC attribuable au rendement attendu des actifs et à l'intérêt capitalisé basé sur les taux d'actualisation initiaux.

⁷ Les gains et pertes d'expérience d'assurance correspondent à l'expérience non financière liée aux services futurs (p. ex. comportement des titulaires de polices qui différerait des attentes) dans le cadre de contrats non déficitaires.

G. Situation financière

| Capitalisation[†] | | | | |
|---|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| (En millions de dollars) | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 30 juin 2022 |
| Capitaux propres | | | | |
| Capital social et surplus d'apport | 1 665 | 1 678 | 1 692 | 1 714 |
| Actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres | 375 | 375 | 525 | 525 |
| Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global | 5 044 | 5 024 | 4 910 | 4 981 |
| Capitaux propres aux actionnaires | 7 084 | 7 077 | 7 127 | 7 220 |
| Débtentures | 1 898 | 1 500 | 1 500 | 1 499 |
| Structure de capital totale | 8 982 | 8 577 | 8 627 | 8 719 |

Le capital de la Société s'établissait à près de 9,0 milliards de dollars au 30 juin 2023, en hausse de 405 millions de dollars par rapport au 31 mars 2023. La variation au cours du trimestre s'explique principalement par l'émission de 400 millions de dollars de débtentures (valeur comptable de 398 millions de dollars), comme il l'est mentionné à la section « Faits saillants » du présent document, et, dans une moindre mesure, par une augmentation dans les résultats non distribués.

| Solvabilité | | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2023¹ | 30 juin 2022¹ |
| Capitaux disponibles | | | | |
| Catégorie 1 | 5 078 | 5 109 | 2 013 | 2 407 |
| Catégorie 2 | 3 724 | 3 337 | 2 364 | 2 130 |
| Attribution de l'avoire et dépôts admissibles | 2 358 | 2 379 | 4 621 | 4 538 |
| Total | 11 160 | 10 825 | 8 998 | 9 075 |
| Coussin de solvabilité global | 7 256 | 7 279 | 7 481 | 7 158 |
| Ratio de solvabilité [†] | 154 % | 149 % | 126 % | 130 % |

La Société a terminé le deuxième trimestre de 2023 avec un ratio de solvabilité[†] de 154 %, comparativement à un ratio de 149 % à la fin du trimestre précédent et de 130 %¹ un an plus tôt. Ce résultat s'inscrit bien au-dessus de la cible d'opération de 120 % de la Société. L'augmentation de 5 points de pourcentage au deuxième trimestre est attribuable à l'émission de 400 millions de dollars de débtentures, à l'apport de la génération organique de capital et aux effets d'ajustements au portefeuille de placements. Ces éléments favorables ont été partiellement compensés par le rachat d'actions dans le cadre du programme d'offre publique dans le cours normal des activités, d'une valeur 86 millions de dollars, des variations macroéconomiques défavorables et l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles. L'émission des débtentures et les changements dans les hypothèses actuarielles sont décrits à la section « Faits saillants » du présent document.

Au deuxième trimestre, la Société a généré 150 millions de dollars de capital additionnel de manière organique, pour un total de 275 millions de dollars en génération organique de capital dans les six premiers mois de l'année. Comme mentionné lors de l'événement destiné aux investisseurs tenu le 28 mars 2023, la cible établie par la Société en matière de génération organique de capital pour 2023 est fixée à plus de 600 millions de dollars. La bonne génération continue s'explique par le bénéfice tiré des activités de base, l'amélioration continue des pratiques de gestion du risque et la discipline dans la tarification.

¹ Ratio calculé en vertu de la norme comptable IFRS 4 et en tenant compte de la norme de capital applicable en 2022

| Levier financier | | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 30 juin 2022 |
| Ratio de levier financier ^{†,2} | 17,3 % | 14,7 % | 16,0 % | 15,7 % |
| Ratio de couverture [†] | 12,3x | 11,8x | 5,7x ³ | n. d. |

Les ratios de levier financier étaient en hausse au deuxième trimestre, tendance largement attribuable à l'émission de débetures, comme il en est question dans la section « Faits saillants » du présent document. Le ratio de couverture s'établissait quant à lui, au 30 juin 2023, à 12,3x. Il convient de souligner que le calcul de cette mesure comprend les bénéfices des six derniers mois de 2022³.

| Valeur comptable par action ordinaire et capitalisation boursière⁴ | | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 30 juin 2022 |
| Valeur comptable par action ordinaire ⁴ | 65,39 \$ | 64,69 \$ | 63,00 \$ | 62,86 \$ |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation | 102 624 809 | 103 568 109 | 104 772 775 | 106 468 863 |
| Valeur de l'action à la clôture | 90,25 \$ | 85,66 \$ | 79,27 \$ | 64,02 \$ |
| Capitalisation boursière | 9 262 M\$ | 8 872 M\$ | 8 305 M\$ | 6 816 M\$ |

La valeur comptable par action ordinaire⁴ s'établissait à 65,39 \$ au 30 juin 2023, en hausse de 1 % par rapport au 31 mars 2023 et de 4 % au cours des douze derniers mois. La variation au cours du trimestre est essentiellement attribuable à l'apport des résultats non distribués pour la période.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation a diminué de 943 300 au cours du trimestre, ce qui s'explique par le rachat et l'annulation de 988 700 actions ordinaires en circulation dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions (OPRA) dans le cours normal des activités de la Société, partiellement compensés par l'exercice d'options d'achat d'actions dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions pour la haute direction.

Au 30 juin 2023, la capitalisation boursière de la Société avoisinait les 9,3 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 4 % au cours du deuxième trimestre et de 36 % au cours des douze derniers mois, principalement en raison de la variation de la valeur des actions ordinaires de la Société, qui a plus que compensé l'effet de la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation dont il est question plus haut.

En vertu du programme de rachat d'actions ordinaires dans le cours normal de ses activités, la Société peut racheter, entre le 14 novembre 2022 et le 13 novembre 2023, jusqu'à 5 265 045 actions ordinaires, soit environ 5 % des 105 300 913 actions ordinaires émises en circulation en date du 1^{er} novembre 2022. Comme il l'a été mentionné, un total de 988 700 actions ont été rachetées et annulées pendant le trimestre, pour une valeur totale de 86 millions de dollars. Un total de 2 947 454 actions, ou environ 2,8 % des actions ordinaires émises en circulation au 1^{er} novembre 2022, ont été rachetées entre le 14 novembre 2022 et le 30 juin 2023.

² Calculé comme : débetures, actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres/structure du capital + marge sur services contractuels (MSC après impôt)

³ Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats de 2023 avec ceux de 2022 recalculés sous le régime des normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir la Note concernant les résultats recalculés de l'année 2022 à la page 2).

⁴ La valeur comptable par action ordinaire est une mesure financière calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période; toutes les composantes de cette mesure sont des mesures conformes aux IFRS.

H. Placements

| Composition des placements | | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 30 juin 2022 |
| Valeur comptable des placements | 41 660 | 40 662 | 39 255 | 38 470 |
| Répartition des placements par catégories d'actifs | | | | |
| Obligations | 68,5 % | 68,3 % | 68,2 % | 68,2 % |
| Actions | 9,4 % | 9,5 % | 10,3 % | 10,0 % |
| Prêts (y compris les prêts hypothécaires) | 8,9 % | 9,2 % | 9,4 % | 10,0 % |
| Immeubles de placement | 4,2 % | 4,4 % | 4,6 % | 4,9 % |
| Trésorerie et placements à court terme | 4,7 % | 4,8 % | 3,5 % | 3,6 % |
| Autres | 4,3 % | 3,8 % | 4,0 % | 3,3 % |
| Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Au 30 juin 2023, la valeur totale du portefeuille de placements avoisinait les 42 milliards de dollars, en hausse de 2 % par rapport au 31 mars 2023 et de 8 % par rapport au même trimestre l'an dernier, du fait, notamment, de l'incidence favorable des conditions macroéconomiques et de marché sur la valeur du portefeuille d'obligations. Le tableau ci-dessus donne les principales catégories d'actifs qui composent le portefeuille de placements de la Société.

| Qualité des placements | | | | |
|---|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 30 juin 2022 |
| Obligations – Proportion des titres cotés BB et moins | 0,7 % | 0,8 % | 0,9 % | 1,0 % |
| Prêts hypothécaires – Proportion des prêts titrisés et assurés ¹ | 23,0 % | 23,0 % | 23,3 % | 25,3 % |
| Prêts hypothécaires – Proportion des prêts assurés | 48,2 % | 48,0 % | 47,5 % | 45,8 % |
| Immeubles de placement – Taux d'occupation | 85,8 % | 85,7 % | 88,3 % | 91,0 % |
| Prêts automobiles – Prêts dépréciés en pourcentage des prêts bruts | 0,33 % | 0,33 % | 0,35 % | 0,29 % |
| Prêts automobiles – Provision pour pertes de crédit en pourcentage du montant des prêts bruts | 4,75 % | 4,89 % | 4,93 % | 3,52 % |

Les indicateurs présentés dans le tableau ci-dessus confirment la qualité du portefeuille de placements. En ce qui concerne les immeubles de placement, le taux d'occupation a légèrement augmenté ce trimestre et demeure à un niveau décent, supérieur à celui du marché canadien des bureaux.

| Instruments financiers dérivés | | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| (En millions de dollars, sauf indication contraire) | 30 juin 2023 | 31 mars 2023 | 31 décembre 2022 | 30 juin 2022 |
| Montant notionnel total (G\$) | 41 | 42 | 38 | 31 |
| Risque de crédit de la Société | | | | |
| AA - ou supérieur | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| A + | — | — | — | — |
| Juste valeur positive | 1 265 | 985 | 990 | 738 |
| Juste valeur négative | 832 | 1 250 | 1 465 | 1 740 |

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le cours normal de sa gestion des risques qui découlent des fluctuations des taux d'intérêt, des marchés boursiers, des devises et des justes valeurs des actifs investis. Ces instruments sont composés de divers contrats tels des swaps de taux d'intérêt, des contrats d'indices de marché et de taux de change, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et, finalement, des options sur indices de marché et devise.

¹ Une portion négligeable des prêts titrisés et assurés pouvait ne pas être assurée à la fin du trimestre.

Les instruments financiers dérivés de la Société sont utilisés dans le cadre du programme de couverture dynamique des risques (*hedging program*). Ce programme vise à atténuer la sensibilité des garanties liées à certains produits de fonds distincts aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers. Les instruments financiers dérivés de la Société sont également utilisés afin de couvrir le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt de la Société ainsi que dans le cadre de stratégies de placement qui réduisent le profil de risque de la Société.

La juste valeur positive représente les montants qui sont payables à la Société par les différentes contreparties et elle fluctue d'une période à une autre, selon l'évolution des taux d'intérêt, des marchés boursiers et des taux de change. La juste valeur négative représente, à l'inverse, le montant payable par la Société aux différentes contreparties.

Pour plus d'informations, se référer aux notes 6 et 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

I. Déclaration de dividende

Le conseil d'administration de iA Société financière a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,7650 \$ par action ordinaire en circulation de iA Société financière, soit le même que celui annoncé au trimestre précédent.

Le conseil d'administration de iA Assurance a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,2875 \$ par action privilégiée à dividende non cumulatif de catégorie A – série B de iA Assurance. Au deuxième trimestre de 2023, iA Assurance a versé un dividende de 200 millions de dollars à l'unique porteur de ses actions ordinaires, iA Société financière. Pour le troisième trimestre de 2023, le conseil d'administration de iA Assurance n'a approuvé la déclaration d'aucun dividende à iA Société financière; aucun dividende ne devrait donc être versé par iA Assurance à iA Société financière au troisième trimestre de 2023.

Voici les montants et les dates de paiement et de clôture des registres pour les actions ordinaires de iA Société financière et les actions privilégiées de iA Assurance.

| Déclaration de dividende | | | | |
|--|-----------|-------------------|-----------------|-------------------------|
| | Montant | Date de paiement | Date de clôture | |
| Action ordinaire – iA Société financière | 0,7650 \$ | 15 septembre 2023 | 25 août 2023 | |
| Action privilégiée de catégorie A – série B – iA Assurance | 0,2875 \$ | 2 octobre 2023 | 25 août 2023 | Dividende non cumulatif |

Notons que tous les dividendes versés par iA Société financière sur ses actions ordinaires et par iA Assurance sur ses actions privilégiées sont des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute législation fiscale provinciale et territoriale correspondante.

RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Les actionnaires inscrits qui souhaitent adhérer au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de iA Société financière pour réinvestir le prochain dividende qui sera versé le 15 septembre 2023 doivent s'assurer que le formulaire à cet effet dûment rempli parvient à Computershare au plus tard à 16 h le 18 août 2023. Pour savoir comment vous inscrire, visitez le site Internet de iA Groupe financier, à l'adresse ia.ca, sous l'onglet *À propos*, à la section *Relations avec les investisseurs/Dividendes*. Il est à noter que les actions ordinaires émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de iA Société financière seront achetées sur le marché secondaire et qu'aucun escompte ne s'appliquera.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

J. Gestion des risques - Mise à jour

La section « Gestion des risques - Mise à jour » du présent rapport de gestion contient certaines informations requises en vertu de IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* des Normes internationales d'information financière (IFRS) concernant la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers. Ces informations, qui se trouvent dans les sections ombragées, font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période terminée le 30 juin 2023, considérant que la norme permet des renvois entre les notes afférentes aux états financiers et le rapport de gestion. En raison des renvois qui sont faits aux états financiers, la terminologie utilisée dans cette section est celle que l'on retrouve en général dans les états financiers.

Au 30 juin 2023, la Société a mis à jour certaines parties de la section sur la gestion des risques de son *Rapport annuel 2022*. Étant donné que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont préparés conformément à la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire* et qu'ils ne contiennent donc pas toutes les informations requises dans des états financiers annuels complets, ils doivent être lus conjointement avec les *États financiers consolidés* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi qu'avec le *Rapport annuel 2022*, qui ont été préparés conformément aux normes IFRS 4 et IAS 39. Ainsi, l'information sur la gestion des risques figurant dans le *Rapport annuel 2022* est pertinente pour les états financiers consolidés intermédiaires non audités résumés au 30 juin 2023, sauf pour les sections ci-dessous, qui ont été mises à jour. Le profil de risque de la Société n'a pas été modifié significativement concernant le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque concernant les modèles, le risque opérationnel et le risque juridique, réglementaire et d'atteinte à la réputation.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de perte financière découlant de montants de prestations réelles plus élevés que ceux prévus au moment de la conception et de la tarification des produits. Ce risque est lié aux facteurs de risque suivants :

Comportement des titulaires de polices – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de déchéance ou du modèle de paiement des primes par rapport aux hypothèses;

Mortalité – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de mortalité;

Morbidité – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité, qui représente une augmentation des taux de survenance ou une diminution des taux de cessation à l'égard des réclamations d'assurance invalidité ou maladie;

Dépenses – Risque de variation défavorable des coûts prévus pour la gestion et le traitement des contrats ainsi que des coûts indirects qui y sont associés;

Autres risques d'assurance – La Société est également exposée à d'autres risques d'assurance qui n'ont pas d'incidence significative sur ses états financiers.

Le risque d'assurance peut se manifester à différentes étapes de la vie d'un produit, soit lors de la conception et de la tarification des produits, lors de la souscription ou du règlement des réclamations ainsi que lors de l'établissement du passif (actif) relatif aux contrats d'assurance. La Société a mis en place des contrôles et des processus à chacune de ces étapes visant à s'assurer d'une gestion adéquate du risque d'assurance.

Chaque année, l'actuaire désigné évalue le passif des polices aux fins des états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS. Il s'assure également que l'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et que les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers de la Société.

Analyse de sensibilité – Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des contrats d'assurance sont le comportement des titulaires de polices, la mortalité, la morbidité et les dépenses. L'analyse de sensibilité suivante, mise à jour au 31 décembre 2022 afin de tenir compte de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9, démontre l'impact immédiat sur le résultat net et les capitaux propres ainsi que sur la marge sur services contractuels d'une détérioration permanente et raisonnablement possible de ces hypothèses, qui ont le plus grand impact sur les estimations des flux de trésorerie futurs, lorsque toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation du risque pour les contrats de réassurance. Une amélioration du même pourcentage de ces hypothèses aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

Sensibilités immédiates des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation du passif (actif) relatif aux contrats d'assurance au brut et au net de la réassurance¹

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | | |
|---|----------------------------------|------|---------------------------------|-------|
| | Résultat net et capitaux propres | | Marge sur services contractuels | |
| | Brut | Net | Brut | Net |
| Comportement des titulaires de polices | | | | |
| Effet d'une détérioration de 10 % ² | 30 | 30 | (535) | (570) |
| Mortalité | | | | |
| Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits d'assurance ³ | (15) | (25) | (270) | (90) |
| Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits de rente ⁴ | 5 | 5 | (35) | (30) |
| Morbidité | | | | |
| Effet d'une détérioration de 5 % ⁵ | (25) | (25) | (90) | (50) |
| Dépenses | | | | |
| Effet d'une détérioration de 5 % ⁶ | — | — | (100) | (100) |

Pour plus d'informations sur la gestion du risque d'assurance, se référer à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2023 de la Société.

RISQUE DE MARCHÉ

La Société est exposée au risque de marché, soit au risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des facteurs de risque de marché. Cette catégorie inclut, entre autres, le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit, le risque lié aux actions et le risque de taux de change.

La Société a établi un cadre de gestion d'appétit et de tolérance au risque ainsi que des politiques de placement qui comportent plusieurs mesures quantitatives visant à limiter l'incidence de ces facteurs de risque. Les politiques font l'objet d'une révision périodique et toute modification aux politiques est soumise à l'approbation du conseil d'administration. La gestion des investissements et le respect des politiques font l'objet d'un suivi régulier et les résultats qui en découlent sont présentés au comité de placement du conseil d'administration au moins trimestriellement.

Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit – Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations éventuelles dont l'échéance peut être éloignée dans le temps et incertaine, notamment en ce qui touche les prestations au décès et les versements de rentes. Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit est le risque de perte financière associé aux fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Il peut survenir si les flux monétaires de l'actif ne peuvent pas être réinvestis à des taux d'intérêt suffisamment élevés par rapport aux taux d'intérêt et d'écarts de crédit implicites du passif correspondant, ou si un actif doit être liquidé afin de reproduire les flux monétaires du passif et donc qu'une perte de valeur marchande en résulte en raison d'une hausse des taux d'intérêt ou d'écarts de crédit. Ce risque dépend de la répartition des actifs de la Société, de son positionnement actif-passif, de facteurs externes qui influencent les marchés, de la nature des garanties intrinsèques des produits et des options des titulaires de polices.

Afin d'atténuer ces risques, la Société a élaboré un processus de réplication des passifs qui prend en considération les caractéristiques des passifs financiers liés à chaque type de produit de rente et d'assurance. Parmi les considérations importantes prises en compte dans ce processus de réplication, mentionnons la structure des flux monétaires prévus et le degré de certitude quant à leur échéance, le type de rendement (fixe ou variable), l'existence d'options ou de garanties inhérentes aux actifs et aux passifs, ainsi que la disponibilité d'actifs appropriés sur le marché. Ce processus de réplication permet alors à la Société de déterminer et de sélectionner des stratégies de placement pour atteindre ses objectifs de rendement global ajustés au risque dans ses diverses limites d'appétit et de tolérance au risque.

Les stratégies d'investissement sont établies selon les caractéristiques des passifs financiers liés à chaque produit. Deux importantes stratégies de la Société sont décrites ci-dessous.

¹ Ces sensibilités sont arrondies aux 5 millions de dollars les plus près et représentent les impacts immédiats d'un changement d'hypothèses. Elles sont également ajustées afin de refléter le caractère ajustable des produits, le cas échéant.

² En supposant 90 % des taux de déchéance prévus pour les produits fondés sur la déchéance et 110 % des taux de déchéance prévus pour les autres produits.

³ En supposant 102 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une augmentation des taux croissants augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance.

⁴ En supposant 98 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une baisse des taux augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance.

⁵ En supposant 95 % du taux de cessation prévu lorsque l'assuré est ou devient invalide et 105 % du taux de survenance prévu lorsque l'assuré est actif.

⁶ En supposant 105 % des coûts prévus pour la gestion et le maintien des polices en vigueur.

1- Stratégie de gestion globale des portefeuilles

Cette stratégie couvre la vaste majorité du passif (actif) relatif aux contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts du fonds général de la Société. Elle englobe, entre autres, des produits d'assurance individuelle et collective, des rentes et des comptes à intérêt garanti. Elle couvre principalement les passifs de tous types d'échéances et les structures de flux monétaires des passifs. Pour cette catégorie, la Société préconise une stratégie de gestion des placements visant à optimiser le rendement à long terme des actifs tout en maintenant des critères stricts de répliation actif-passif. Entre autres, des techniques de portefeuille de répliation des passifs sont utilisées et combinées avec des limites de répliation de durée de taux et d'écart de crédit clés pour atténuer l'exposition globale au risque. La Société a établi des limites de risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit dans son énoncé d'appétit et de tolérance au risque. La diversification est un principe clé et une conviction qui guide l'allocation globale d'actifs et les limites d'exposition.

La Société utilise des actifs de grande qualité, constitués principalement de titres à revenu fixe à longue échéance (dettes gouvernementales, d'entreprises et privées), d'actifs à revenu non fixe (actions privées, immeubles de placement, infrastructures, actions ordinaires et privilégiées, indices boursiers, options sur indices boursiers et unités de fonds de placement), pour optimiser le risque et le rendement de cette catégorie de passifs. La répartition des actifs vise à obtenir un rendement optimal, en tenant compte des exigences de capital, des attentes concernant la structure des taux d'intérêt et des rendements des marchés boursiers. La stratégie tient en même temps compte des contraintes imposées par l'énoncé d'appétit et de tolérance au risque ainsi que des politiques de placement.

Les dérivés peuvent également être utilisés pour améliorer le positionnement actif-passif du portefeuille ou améliorer son rendement ajusté en fonction du risque.

2- Stratégie des comptes de polices d'assurance vie universelle

Cette stratégie couvre le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance du fonds général de la Société qui est lié aux comptes des polices d'assurance vie universelle. Le rendement sur ce passif est déterminé en fonction d'un indice de marché ou d'un indice de portefeuille. Pour ce passif, le processus de répliation est réalisé en utilisant des actifs dont les caractéristiques correspondent à celles des passifs, ou à celles de l'indice de référence, de manière à répliquer de façon stricte les rendements relatifs aux comptes sous-jacents.

Pour les comptes indiciels gérés et les comptes gérés dont le rendement varie en fonction d'un fonds ou d'un indice, l'impact sur le résultat net d'une variation des marchés boursiers appliquée aux actifs serait négligeable, puisqu'une variation équivalente serait appliquée aux passifs correspondants.

Risque relatif au taux d'actualisation ultime – La Société estime les taux d'intérêt au-delà de 30 ans, car ces données ne sont pas observables sur le marché. Pour établir une courbe de taux d'actualisation, un taux d'actualisation ultime est fixé et une méthodologie d'interpolation est appliquée entre le dernier point relatif aux données observables et le taux d'actualisation ultime. Un taux d'actualisation ultime représente la somme de deux hypothèses : un taux sans risque ultime et une prime d'illiquidité ultime. Les deux hypothèses peuvent évoluer dans le temps, et les variations qui en découlent ont une incidence sur le résultat net de la Société.

Risque lié aux actions – Le risque lié aux actions représente le risque de perte financière liée à un changement dans la valeur des actions sur le marché. La Société est exposée à ce risque de diverses manières dans ses activités régulières en raison : a) des produits sur les actifs détenus dans le fonds général; b) des effets sur le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance lié aux polices d'assurance vie universelle et aux produits relatifs aux fonds distincts; et c) des revenus nets relatifs à l'actif sous gestion ainsi qu'à l'actif sous administration.

Afin d'assurer une saine gestion de l'exposition au marché, l'énoncé d'appétit et de tolérance au risque et les politiques de placement de la Société définissent des limites quantitatives et qualitatives d'utilisation des actifs à revenu non fixe. La composition cible de l'actif sous forme d'actifs à revenu non fixe vise à maximiser les rendements de la Société ajustés en fonction du risque.

Les politiques de placement permettent à la Société d'utiliser des instruments financiers dérivés. L'utilisation de ces instruments doit cependant respecter les limites d'appétit et de tolérance au risque et les limites de la politique de placement. La cote de crédit de l'institution financière utilisée en contrepartie doit notamment dépasser un certain seuil.

Au cours de la période qui s'est terminée le 30 juin 2023, des instruments financiers dérivés ont été utilisés dans le cadre de stratégies d'amélioration du rendement. L'utilisation d'options sur indices boursiers permet à la Société de maintenir une exposition aux marchés boursiers tout en limitant la perte financière potentielle. De tels instruments ont également été utilisés dans le cadre du programme de couverture dynamique relatif aux garanties des fonds distincts ainsi que pour couvrir le risque lié aux fonds des polices d'assurance vie universelle.

SENSIBILITÉS IMMÉDIATES AU RISQUE DE MARCHÉ

Mise en garde concernant les sensibilités immédiates – Les sensibilités sont fournies dans cette section pour certains risques. Les sensibilités sont projetées à l'aide de modèles internes à la date de fin de la période et reflètent les actifs et les passifs de la Société à cette date. Ces sensibilités mesurent l'impact du changement d'un facteur à la fois et supposent que tous les autres facteurs demeurent inchangés. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures d'actions et de taux d'intérêt, comme prévu dans le programme de couverture dynamique de la Société utilisé pour les garanties sur les fonds distincts. Elles excluent toute action ultérieure sur le portefeuille de placements de la Société.

En ce qui concerne les sensibilités relatives au ratio de solvabilité, la Société suppose qu'aucun changement de scénario ne se produit lors de l'estimation de l'incidence sur le risque de taux d'intérêt dans le cadre de l'ESCAP (le risque de taux d'intérêt dans le cadre de l'ESCAP est évalué selon quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario menant à l'exigence de capital la plus élevée est choisi comme le pire scénario pour chaque région géographique).

Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations pour diverses raisons, y compris l'interaction entre les facteurs lorsqu'il y a plus d'un changement; les changements dans la composition des activités, les changements dans les hypothèses actuarielles et de placement, les changements dans les stratégies de placement, l'expérience réelle différant des hypothèses, le taux d'imposition effectif, les facteurs de marché, le fait que les sensibilités représentent des scénarios simplifiés (p. ex. déplacement parallèle des taux d'intérêt par rapport aux mouvements non parallèles) et les limites de nos modèles internes. Également, les changements dans les facteurs qui sont inférieurs ou supérieurs aux changements testés peuvent ne pas être linéaires. Pour ces raisons, les sensibilités ne doivent être considérées que comme des estimations directionnelles des sensibilités sous-jacentes pour les facteurs respectifs fondées sur les hypothèses décrites ci-dessous.

Les sensibilités immédiates font référence aux effets instantanés sur les valeurs de l'actif et du passif, ignorant tout effet sur les revenus et les dépenses futurs. Elles doivent être utilisées avec prudence pour estimer les impacts financiers des variations du marché pour un trimestre. Les sensibilités immédiates supposent une variation immédiate du marché suivie d'une évolution normalement attendue du marché pour le reste du trimestre. En d'autres termes, les sensibilités immédiates pourraient être interprétées grossièrement comme la différence entre une variation réelle du marché pour un trimestre et les attentes pour ce trimestre. Par exemple, pour les marchés boursiers publics où une croissance est normalement attendue, des valeurs de marché stables pour un trimestre équivalraient à une baisse immédiate des valeurs de marché.

Sensibilités immédiates aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit – Une analyse de la sensibilité de la Société à une variation immédiate des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit relatifs aux obligations de sociétés et aux obligations gouvernementales provinciales est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la Société gère ces risques en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Impact immédiat d'un changement parallèle et immédiat des taux d'intérêt

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 ⁷ | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base |
| Résultat net ⁸ | 75 | (75) | 50 | (75) |
| Capitaux propres ^{8,9} | 75 | (75) | 50 | (50) |
| Marge sur services contractuels ^{8,10} | (25) | 25 | (25) | 25 |
| Ratio de solvabilité ¹¹ | 1,0 % point | (1,0 % point) | n. d. ¹² | n. d. ¹² |

Impact immédiat d'un changement parallèle et immédiat des écarts de crédit des obligations de sociétés

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 ⁷ | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base |
| Résultat net ⁸ | 25 | (25) | — | (25) |
| Capitaux propres ^{8,9} | 25 | (25) | — | (25) |
| Marge sur services contractuels ^{8,10} | — | — | — | — |
| Ratio de solvabilité ¹¹ | (1,0 % point) | 0,5 % point | n. d. ¹² | n. d. ¹² |

⁷ Les sensibilités au 31 décembre 2022 ne sont pas entièrement représentatives du profil de risque de 2023, considérant que la transition du portefeuille de placements de la Société aux fins de la gestion des actifs et des passifs en vertu de IFRS 17 et de IFRS 9 n'a été entièrement achevée qu'en 2023.

⁸ Ces sensibilités sont arrondies aux 25 millions de dollars les plus près.

⁹ L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi.

¹⁰ L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

¹¹ Ces sensibilités sont arrondies au 0,5 point de pourcentage le plus près.

¹² La nouvelle ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres de l'ESCAP adaptée aux normes IFRS 17 et IFRS 9 n'est en vigueur que depuis le 1^{er} janvier 2023.

Impact immédiat d'un changement parallèle et immédiat des écarts de crédit des obligations des gouvernements provinciaux

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 ¹³ | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base |
| Résultat net ¹⁴ | — | — | (25) | — |
| Capitaux propres ^{14,15} | — | — | (25) | — |
| Marge sur services contractuels ^{14,16} | (100) | 75 | (100) | 75 |
| Ratio de solvabilité ¹⁷ | 0,5 % point | (0,5 % point) | n. d. ¹⁸ | n. d. ¹⁸ |

Sensibilités immédiates relatives au taux d'actualisation ultime – Une analyse de la sensibilité de la Société à un changement immédiat de l'hypothèse du taux d'actualisation ultime pour établir le passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Impact immédiat d'un changement immédiat de l'hypothèse relative au taux d'actualisation ultime pour établir le passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 10 points de base | Hausse de 10 points de base | Baisse de 10 points de base | Hausse de 10 points de base |
| Résultat net ¹⁹ | (60) | 50 | (50) | 60 |
| Capitaux propres ¹⁹ | (60) | 50 | (50) | 60 |
| Marge sur services contractuels ^{16,19} | — | — | — | — |

Sensibilités immédiates relatives aux actions de sociétés publiques – Une analyse de la sensibilité de la Société à une variation immédiate des actions de sociétés publiques est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la Société gère ce risque en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Impact immédiat d'une variation de valeur immédiate des actions de sociétés publiques²⁰

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | | |
|---|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Baisse de 25 % | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % | Hausse de 25 % |
| Résultat net ¹⁴ | (125) | (75) | 75 | 200 |
| Capitaux propres ^{14,15} | (125) | (75) | 75 | 200 |
| Marge sur services contractuels ^{14,16} | (450) | (200) | 150 | 400 |
| Ratio de solvabilité ¹⁷ | 1,0 % point | 1,0 % point | (1,0 % point) | (2,0 % point) |

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 31 décembre 2022 | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Baisse de 25 % | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % | Hausse de 25 % |
| Résultat net ¹⁴ | (75) | (25) | 25 | 75 |
| Capitaux propres ^{14,15} | (75) | (25) | 25 | 75 |
| Marge sur services contractuels ^{14,16} | (425) | (175) | 200 | 500 |
| Ratio de solvabilité ¹⁷ | n. d. ¹⁸ | n. d. ¹⁸ | n. d. ¹⁸ | n. d. ¹⁸ |

¹³ Les sensibilités au 31 décembre 2022 ne sont pas entièrement représentatives du profil de risque de 2023, considérant que la transition du portefeuille de placements de la Société aux fins de la gestion des actifs et des passifs en vertu de IFRS 17 et de IFRS 9 n'a été entièrement achevée qu'en 2023.

¹⁴ Ces sensibilités sont arrondies aux 25 millions de dollars les plus près.

¹⁵ L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi.

¹⁶ L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

¹⁷ Ces sensibilités sont arrondies au 0,5 point de pourcentage le plus près.

¹⁸ La nouvelle ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres de l'ESCAP adaptée aux normes IFRS 17 et IFRS 9 n'est en vigueur que depuis le 1er janvier 2023.

¹⁹ Ces sensibilités sont arrondies aux 10 millions de dollars les plus près.

²⁰ Les actions privilégiées sont exclues du périmètre de ces analyses de sensibilité.

Afin de mesurer sa sensibilité aux actions de sociétés publiques, la Société a examiné l'impact d'une variation de marché de 10 % à la fin de la période, estimant que ce type de variation était raisonnable dans l'environnement de marché actuel. Une variation de marché de 25 % est également divulguée afin de fournir un plus large éventail d'impacts potentiels en raison de changements importants dans les niveaux du marché des actions de sociétés publiques.

Sensibilités immédiates relatives aux actifs privés à revenu non fixe – Une analyse de la sensibilité de la Société à un changement immédiat de la valeur des actifs privés à revenu non fixe est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Ces impacts ne concernent que les instruments financiers, car les contrats d'assurance sont insensibles à ces valeurs de marché. Les actifs privés à revenu non fixe comprennent les actions de sociétés privées, les biens immobiliers et les infrastructures.

Impact immédiat d'un changement immédiat de la valeur marchande des actifs privés à revenu non fixe (actions de sociétés privées, biens immobiliers et infrastructures)

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|---|-----------------|----------------|---------------------|---------------------|
| | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % |
| Résultat net ²¹ | (300) | 300 | (300) | 300 |
| Capitaux propres ^{21,22} | (300) | 300 | (300) | 300 |
| Marge sur services contractuels ^{21,23} | — | — | — | — |
| Ratio de solvabilité ²⁴ | (1,5 % point) | 1,0 % point | n. d. ²⁵ | n. d. ²⁵ |

SENSIBILITÉ DES BÉNÉFICES DE BASE AU RISQUE DE MARCHÉ

Mise en garde concernant les sensibilités des bénéfices de base – Les sensibilités sont fournies dans cette section pour certains risques. Les sensibilités sont projetées à l'aide de modèles internes à la date de clôture et sont mesurées en fonction des actifs et des passifs de la Société à cette date. Ces sensibilités mesurent l'impact du changement d'un facteur à la fois et supposent que tous les autres facteurs demeurent inchangés. En outre, elles excluent toute action ultérieure sur le portefeuille de placements de la Société.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations pour diverses raisons, y compris l'interaction entre les facteurs lorsqu'il y a plus d'un changement; les changements dans la composition des activités, les changements dans les hypothèses actuarielles et de placement, les changements dans les stratégies de placement, l'expérience réelle qui diffère des hypothèses, le taux d'imposition effectif, les facteurs de marché, le fait que les sensibilités représentent des scénarios simplifiés (p. ex. déplacement parallèle des taux d'intérêt par rapport aux mouvements non parallèles) et les limites de nos modèles internes. En outre, les changements dans les facteurs qui sont inférieurs ou supérieurs aux changements testés peuvent ne pas être linéaires. Pour ces raisons, les sensibilités ne doivent être considérées que comme des estimations directionnelles des sensibilités sous-jacentes pour les facteurs respectifs fondées sur les hypothèses décrites ci-dessous.

Sensibilité des bénéfices de base au risque de marché – Une analyse de la sensibilité de la Société à un changement immédiat de divers facteurs est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses et tous les autres facteurs demeurent inchangés.

Les répercussions estimées ci-dessous sont principalement attribuables aux revenus et charges suivants qui sont directement touchés par le niveau des indicateurs de marché :

- le rendement attendu des placements d'actifs à revenu non fixe;
- la comptabilisation de la MSC dans le bénéfice pour les produits de fonds distincts;
- les revenus nets sur les actifs sous gestion (fonds communs de placement) et sur les actifs administrés (sociétés affiliées de distribution en gestion de patrimoine); et
- le rendement attendu des actifs à revenu fixe et des charges de financement du passif attendues.

²¹ Ces sensibilités sont arrondies aux 25 millions de dollars les plus près.

²² L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi.

²³ L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

²⁴ Ces sensibilités sont arrondies au 0,5 point de pourcentage le plus près.

²⁵ La nouvelle ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres de l'ESCAP adaptée aux normes IFRS 17 et IFRS 9 n'est en vigueur que depuis le 1er janvier 2023.

Répercussions sur le bénéfice tiré des activités de base des trimestres à venir au 30 juin 2023

| Facteurs de risque | Description du choc | Impact sur les bénéfices tirés des activités de base futurs en millions de dollars (après impôts) |
|--|---|--|
| Actions publiques ²⁶ | Variation immédiate de +5 % des valeurs du marché | 4 |
| | Variation immédiate de -5 % des valeurs du marché | (4) |
| Actifs privés à revenu non fixe (capitaux propres privés, immeubles de placement et infrastructures) | Variation immédiate de +5 % des valeurs du marché | 3 |
| | Variation immédiate de -5 % des valeurs du marché | (3) |
| Taux d'intérêt | Décalage parallèle immédiat de +10 pb sur tous les taux | 1 |
| | Décalage parallèle immédiat de -10 pb sur tous les taux | (2) |
| Crédits et écarts de swaps ²⁷ | Décalage parallèle immédiat de +10 pb sur tous les taux | 1 |
| | Décalage parallèle immédiat de -10 pb sur tous les taux | (2) |

Ces répercussions représentent des impacts sur le bénéfice de base pour le prochain trimestre. Les répercussions sur le niveau des bénéfices tirés des activités de base seront similaires pour les trimestres à venir si les rendements futurs des marchés boursiers sont conformes aux attentes et si les taux d'intérêt sont stables. De plus, le bénéfice tiré des activités de base pour le trimestre en cours serait également affecté par les mouvements du marché au cours du trimestre en cours, mais uniquement pour ces deux effets : effet sur la comptabilisation de la MSC dans le bénéfice pour les produits de fonds distincts et effet sur les revenus nets de l'actif sous gestion (fonds communs de placement) et de l'actif administré (sociétés affiliées de gestion de patrimoine).

Ces sensibilités des bénéfices de base doivent être utilisées avec prudence pour estimer les répercussions des mouvements du marché, car elles ne reflètent pas la diversification entre les facteurs de risque, les mesures de gestion futures potentielles et la réoptimisation du portefeuille de placements.

²⁶ Les actions privilégiées sont exclues de la portée de la présente analyse de sensibilité.

²⁷ Les écarts de crédit comprennent les écarts de crédit des obligations des sociétés et les écarts de crédit des obligations gouvernementales provinciales.

K. Mise en garde et renseignements généraux

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Pendant la période intermédiaire terminée le 30 juin 2023, la Société n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités de contrôle interne à l'égard de l'information financière.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

iA Société financière et iA Assurance (ci-après « la Société » dans cette section pour référer à chacune de façon individuelle) publient leurs résultats et leurs états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toutefois, elles publient également certaines mesures ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« non conformes aux IFRS »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS.

Le **Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 52-112 ») établit les exigences de communication applicables, respectivement, à chacune des catégories suivantes de mesures non conformes aux IFRS utilisées par iA Groupe financier :

- *Mesures financières non conformes aux IFRS*, qui représentent la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et, en ce qui concerne leur composition, excluent un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Société ou comprennent un montant qui en est exclu;
- *Ratios non conformes aux IFRS*, exprimés sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS, et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société;
- *Mesures financières supplémentaires*, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société;
- *Mesures de gestion du capital*, qui sont des mesures financières visant à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que la Société a adoptés pour gérer son capital;
- *Mesures sectorielles*, qui combinent les mesures financières pour au moins deux secteurs à présenter de la Société, et qui ne sont pas présentées dans les états financiers de celle-ci.

Les mesures financières non conformes aux IFRS, les ratios non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires utilisées par la Société sont décrits ci-après. Des renseignements supplémentaires sont fournis, de même qu'une description de la concordance avec la mesure IFRS la plus proche, le cas échéant.

Les mesures non conformes aux IFRS publiées par iA Société financière dans le présent document sont :

- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le revenu net consolidé disponible aux actionnaires ordinaires par la moyenne des capitaux propres attribuables à ces actionnaires pour la période;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres.

- Bénéfice tiré des activités de base (IFRS 4) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Exclut du bénéfice (pertes) divulgué l'impact des éléments suivants, qui créent de la volatilité dans les résultats de la Société en vertu des IFRS ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente :
 - a. les impacts des marchés qui diffèrent des meilleures estimations faites par la direction, y compris l'incidence des rendements générés par les marchés financiers et les changements dans les taux d'intérêt liés (i) aux frais de gestion perçus relativement à l'actif sous gestion ou sous administration (RFG), (ii) aux polices d'assurance vie universelle, (iii) au niveau d'actifs appariant les engagements à long terme et (iv) au programme de gestion dynamique des risques rattachés aux garanties des fonds distincts;
 - b. les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction;
 - c. les gains et pertes sur des acquisitions ou des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration;
 - d. l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions;
 - e. la charge de retraite non liée aux activités de base, qui représente la différence entre le rendement des actifs (revenus d'intérêts sur les actifs du régime) calculé en utilisant le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'actualisation du régime de retraite prescrit par les IFRS; et
 - f. des éléments particuliers que la direction juge non représentatifs de la performance de la Société, notamment (i) des provisions ou règlements de dossiers judiciaires importants, (ii) des gains et des pertes d'impôts inhabituels sur le revenu, (iii) des charges significatives pour dépréciation liées au goodwill et à des immobilisations incorporelles et (iv) d'autres gains et pertes inhabituels particuliers;

Remarque : Cette définition du bénéfice tiré des activités de base est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Les résultats tirés des activités de base pour les périodes qui précèdent le 1^{er} janvier 2021 qui sont présentés aux fins de comparaison ont cependant aussi été calculés à partir de cette définition. Les changements apportés à la définition du bénéfice tiré des activités de base au début de 2021 sont conformes à l'évolution constante des affaires et aident à mieux refléter et évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société, tout en demeurant cohérents avec le concept général de la mesure et en maintenant une continuité avec la définition précédente;
 - *Raison d'être* : La définition du bénéfice tiré des activités de base fournit une mesure supplémentaire pour comprendre la performance opérationnelle de la Société comparativement au bénéfice net selon les IFRS. Le bénéfice tiré des activités de base aide également à expliquer les résultats d'une période à une autre en excluant les éléments qui ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société d'une période à une autre. De plus, le bénéfice tiré des activités de base de même que le résultat net attribué aux actionnaires servent de base à la direction pour la planification et l'établissement des priorités stratégiques. Ainsi, cette mesure est utile pour comprendre comment la direction perçoit la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aide à mieux comprendre la capacité de la Société de générer des bénéfices et à évaluer ses affaires à long terme;
 - *Rapprochement* : Le « résultat net attribué aux actionnaires ordinaires » est la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est effectué dans le présent document.
- Bénéfice tiré des activités de base (IFRS 17) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Exclut du bénéfice (pertes) divulgué l'impact des éléments suivants, qui créent de la volatilité dans les résultats de la Société en vertu des IFRS ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente. Chacun de ces éléments est catégorisé comme une mesure financière supplémentaire, et il n'existe pas, pour les éléments en question, de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, aucun rapprochement n'étant par ailleurs disponible :
 - a. les impacts des marchés qui diffèrent des attentes de la direction, y compris l'incidence des marchés des actions et des immeubles de placement, des taux d'intérêt et des variations des taux de change sur le résultat d'investissement net (dont l'incidence sur le résultat des produits de placement net et sur les charges financières des contrats d'assurance et de réassurance) et sur le résultat des activités d'assurance (c.-à-d. sur les pertes et les reprises de pertes sur les contrats déficitaires comptabilisés selon la méthode d'évaluation des honoraires variables). Les attentes de la direction comprennent :
 - i. un rendement annuel à long terme attendu (entre 8 et 9 %, en moyenne) sur les investissements d'actifs à revenu non fixe (actions publiques et privées, immeubles de placement, infrastructures et actions privilégiées) n'ayant pas leurs revenus transférés,

- ii. les taux d'intérêt (y compris les écarts de crédit) observés sur les marchés au début du trimestre demeureront inchangés pendant le trimestre et les taux d'actualisation du passif pour la période non observable changeront comme l'indique la courbe des taux d'actualisation au début du trimestre,
- iii. les taux de change au début du trimestre demeureront inchangés pendant le trimestre;
- b. les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction;
- c. les gains et pertes sur des acquisitions ou des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration;
- d. l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions;
- e. la charge de retraite non liée aux activités de base, qui représente la différence entre le rendement des actifs (revenus d'intérêts sur les actifs du régime) calculé en utilisant le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'actualisation du régime de retraite prescrit par les IFRS;
- f. des éléments particuliers que la direction juge non représentatifs de la performance de la Société, notamment (i) des provisions ou règlements de dossiers judiciaires importants, (ii) des gains et des pertes d'impôts inhabituels sur le revenu, (iii) des charges significatives pour dépréciation liées au goodwill et à des immobilisations incorporelles et (iv) d'autres gains et pertes inhabituels particuliers.

Les impôts sur le revenu applicables aux éléments susmentionnés sont aussi exclus du bénéfice divulgué. Le bénéfice tiré des activités de base comprend tous les effets matériels liés à l'expérience de crédit.

- *Raison d'être* : La définition du bénéfice tiré des activités de base fournit une mesure supplémentaire pour comprendre la performance opérationnelle sous-jacente de la Société comparativement au bénéfice net selon les IFRS. Le bénéfice tiré des activités de base aide également à expliquer les résultats d'une période à une autre en excluant les éléments qui ne sont simplement pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société d'une période à une autre. De plus, le bénéfice tiré des activités de base de même que le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires servent de base à la direction pour la planification et l'établissement des priorités stratégiques. Ainsi, cette mesure est utile pour comprendre comment la direction perçoit la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aide à mieux comprendre la capacité de la Société de générer des bénéfices et à évaluer ses affaires à long terme.
 - *Rapprochement* : Le « résultat net attribué aux actionnaires ordinaires » est la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est effectué dans le présent document.
- Bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilués;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation de la performance financière de la Société;
 - *Rapprochement* : Le « résultat par action ordinaire (BPA) » est la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est présenté dans le présent document.
- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base consolidé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres, fondée sur le bénéfice tiré des activités de base, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation de la performance financière de la Société;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Composantes des facteurs du bénéfice (FDB), divulgué et tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Présente les bénéfices répartis selon les principaux facteurs suivants :
 - a. le *résultat des activités d'assurance*, soit la somme des composantes suivantes (nettes de réassurance, le cas échéant) :
 - 1. le *bénéfice attendu sur les activités d'assurance*, qui représentent les bénéfices récurrents liés à l'assurance sur les polices en vigueur durant la période de déclaration. Il s'agit de la somme des composantes suivantes :
 - libération pour ajustement au risque, soit la variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés;

- MSC constatée pour les services fournis, soit la marge pour services contractuels comptabilisée dans le résultat net pour les services fournis au cours de la période;
 - bénéfice attendu sur les contrats d'assurance MRP, soit le résultat des activités d'assurance (produits d'assurance, nets des dépenses d'assurance engagées pour ces services) pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes (MRP), dont sont exclus les gains (pertes) d'expérience estimés.
 - 2. *l'effet des nouvelles ventes d'assurance*, soit la perte au point de vente découlant de la souscription de nouvelles affaires considérées comme déficitaires en vertu de IFRS 17 au cours de la période. Le bénéfice anticipé réalisé dans les années suivant l'émission d'un contrat devrait couvrir la charge liée à son émission. Le gain généré par la souscription de nouvelles affaires non déficitaires selon la définition qu'en donne IFRS 17 est comptabilisé dans la marge pour services contractuels (et non dans le résultat net).
 - 3. les *gains (pertes) d'expérience*, qui représentent l'écart entre les réclamations et dépenses d'assurance attendues et les réclamations et dépenses réelles, mesurées selon IFRS 17. Sont également compris ici : 1) les gains (pertes) d'expérience estimés sur les réclamations et dépenses d'assurance de contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, 2) les ajustements liés aux services actuels et passés, 3) l'expérience d'assurance liée aux services futurs pour les contrats déficitaires et 4) l'expérience de marché pour les contrats déficitaires évalués selon la méthode des honoraires variables. Les gains (pertes) d'expérience d'assurance correspondent aux gains (pertes) d'expérience excluant l'expérience de marché pour les contrats déficitaires mesurés selon la méthode des honoraires variables.
 - 4. les *changements d'hypothèses d'assurance et les mesures prises par la direction*, soit l'effet sur le revenu net avant impôt résultant des changements, sur les contrats déficitaires, dans les méthodes et hypothèses non financières liées aux services futurs ou autres mesures prises par la direction. Des changements aux hypothèses non financières peuvent survenir lorsque la Société s'assure de la suffisance de son passif compte tenu de ses propres résultats en matière de mortalité, de morbidité, d'abandons, de dépenses et d'autres facteurs. Les mesures prises par la direction représentent l'effet des mesures adoptées en dehors de l'exploitation normale de la Société, y compris, sans s'y limiter, des changements dans la méthodologie, de l'amélioration des modèles et des effets d'acquisitions, de fusions et de dispositions.
 - b. *le résultat d'investissement net*, soit la somme des composantes suivantes (nettes de réassurance, le cas échéant) :
 1. *le résultat d'investissement net tiré des activités de base*, soit les produits de placement nets, nets des charges financières associées au passif des contrats et nets des dépenses d'investissement prises en compte dans le bénéfice tiré des activités de base. Ce résultat comprend tous les effets matériels liés à l'expérience de crédit, mais les charges financières sur les débetures en sont exclues.
 2. les *gains (pertes) d'expérience du marché*, qui sont les effets sur les produits de placement nets et sur les charges financières associées au passif des contrats des variations réelles des marchés (p. ex. marchés boursiers, taux d'intérêt et taux de change) qui diffèrent des attentes.
 3. les *changements d'hypothèses financières et autres*, soit l'effet sur le revenu net avant impôt résultant des changements dans les méthodes et les hypothèses financières. Des changements aux hypothèses financières peuvent survenir lorsque la Société s'assure de la suffisance de son passif.
 - c. les *activités autres que d'assurance*, c'est-à-dire les produits nets des charges des activités autres que d'assurance y compris, sans s'y limiter, les fonds communs de placement, la distribution en gestion de patrimoine et en assurance, les régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA) et les activités de services aux concessionnaires autres que d'assurance.
 - d. les *autres dépenses*, qui sont les dépenses non attribuables aux contrats d'assurance ou aux activités autres que d'assurance, notamment – sans s'y limiter – les dépenses d'exploitation générale, l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, les charges financières sur les débetures et la dépréciation d'actifs et de l'achalandage.
 - e. les *impôts sur le revenu*, qui représentent la valeur des montants payables en vertu des lois fiscales et qui comprennent notamment les impôts sur le revenu exigibles et différés. L'impôt sur le revenu de placements des assureurs vie et les taxes sur les primes ne sont pas compris dans ces montants.
 - f. les *dividendes/distributions des instruments de capitaux*, qui correspondent aux dividendes sur les actions privilégiées émises par une filiale et aux distributions sur les autres instruments de capitaux propres.
- *Raison d'être* : Fournissent davantage d'information pour évaluer la performance financière de la Société et un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux comprendre d'où provient la création de valeur pour les actionnaires.
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable pour les composantes des FDB dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
 - « résultat des activités d'assurance » : correspond à la mesure conforme aux IFRS du même nom présentée dans les états financiers de la Société.

- « résultat d'investissement net » : le « résultat d'investissement net » présenté dans les états financiers de la Société constitue la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable. Le présent document contient un rapprochement avec cette mesure.
- Analyse du mouvement de la MSC :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires.
 - *Définition* : Présente le mouvement de la marge pour services contractuels (MSC), net de réassurance, selon la répartition suivante :
 - le *mouvement organique de la MSC*, duquel sont exclus les effets d'éléments engendrant une volatilité indue, ou qui ne seraient pas représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente d'une période à l'autre, et qui aide à mieux comprendre la création permanente de valeur mesurée par la MSC, selon une approche similaire à celle du bénéfice tiré des activités de base. Il correspond à la somme des composantes suivantes :
 - *l'effet des nouvelles ventes d'assurance*, soit la MSC établie à partir des contrats d'assurance non déficitaires initialement comptabilisés dans la période. Cela inclut l'effet des annulations de polices qui sont comptabilisées à titre d'expérience d'assurance, mais exclut les effets de nouveaux contrats de réassurance inhabituels sur les contrats en vigueur catégorisés comme des mesures prises par la direction.
 - la *croissance financière organique*, soit le mouvement de la MSC attribuable 1) au rendement attendu des actifs des éléments sous-jacents (pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode des honoraires variables); et 2) à l'intérêt capitalisé basé sur les taux d'actualisation initiaux (pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale).
 - les *gains (pertes) d'expérience d'assurance*, soit une expérience non financière liée aux services futurs (p. ex. comportement des titulaires de polices qui différerait des attentes) dans le cadre de contrats non déficitaires.
 - la *MSC constatée pour les services fournis*, soit la MSC comptabilisée dans le résultat net pour les services fournis durant la période.
 - le *mouvement non organique de la MSC*, correspond à la somme des composantes suivantes :
 - *l'impact des changements d'hypothèses et des mesures prises par la direction*, qui est l'impact sur les contrats non déficitaires de changements dans les méthodes et les hypothèses liées aux services futurs ou à d'autres mesures prises par la direction. Des changements aux hypothèses peuvent survenir lorsque la Société s'assure de la suffisance de son passif. Les mesures prises par la direction représentent l'effet des mesures adoptées en dehors de l'exploitation normale de la Société, y compris, sans s'y limiter, des changements dans la méthodologie, de l'amélioration des modèles et des effets d'acquisitions, de fusions et de dispositions.
 - *l'impact des marchés*, qui représente l'expérience de marché pour les contrats non déficitaires évaluée selon la méthode des honoraires variables. Il s'agit de l'impact sur les flux de trésorerie d'exécution des fluctuations réelles des marchés (p. ex. marchés boursiers et taux d'intérêt) qui diffèrent des attentes.
 - *l'impact des taux de change*, soit l'impact des fluctuations des taux de change sur la MSC, présenté en dollars canadiens.
 - *Raison d'être* : Fournit de l'information supplémentaire pour mieux comprendre les facteurs à l'origine des changements dans la marge pour services contractuels d'une période à une autre;
 - *Rapprochement* : Le mouvement de la MSC total équivaut à la somme des variations de la MSC pour les contrats d'assurance et les contrats de réassurance présentés dans la note intitulée « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » dans les états financiers de la Société.
- Prêts dépréciés en pourcentage des prêts bruts :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Montants des prêts dépréciés net de la provision pour pertes de crédit, en pourcentage des prêts bruts;
 - *Raison d'être* : Une indication de la qualité du portefeuille de prêts;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Provision pour pertes de crédit en pourcentage du montant des prêts bruts :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Ratio de la provision pour pertes de crédit, exprimé en pourcentage du montant des prêts bruts;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de l'expérience de crédit attendue sur le portefeuille de prêts;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

- Ratio de distribution du dividende :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice divulgué – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
 - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice divulgué par action ordinaire au cours de cette même période.

- Ratio de distribution du dividende, activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice tiré des activités de base – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus tirés des activités de base de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
 - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende, activités de base est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice tiré des activités de base par action ordinaire au cours de cette même période.

- Génération organique de capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Capital excédentaire généré dans le cours normal des activités, une fois exclue l'incidence de l'environnement macroéconomique, le capital excédentaire correspondant au capital dépassant le ratio cible, calculé conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* (ESCAP);
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à générer du capital excédentaire dans le cours normal de ses activités.

- Capacité de déploiement de capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Capital que la Société peut déployer pour une transaction, compte tenu de toutes les limites et contraintes de la ligne directrice réglementaire sur le capital et des cibles de la Société, les paramètres de la transaction étant présumés représenter le pire scénario;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à déployer du capital pour des transactions.

- Marge pour services contractuels (MSC) après impôt :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Calculée comme la différence entre le solde de la marge pour services contractuels (MSC) et le produit obtenu en multipliant ce solde par le taux d'imposition prévu par la loi pour chaque personne morale;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à déployer du capital pour des transactions;
 - *Rapprochement* : La « marge sur services contractuels (MSC) » est la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

- Ratio de distribution total (12 derniers mois) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : La somme des dividendes versés par action ordinaire et des actions ordinaires rachetées (rachats) au cours des douze derniers mois, divisée par le revenu net disponible aux actionnaires ordinaires au cours des douze derniers mois;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société qu'ont reçu les actionnaires sous la forme de dividendes, sur une période de douze mois.

- Mesures de la sensibilité :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : L'effet des variations macroéconomiques, comme les variations des taux d'intérêt et des marchés boursiers, sur d'autres mesures employées par la Société, comme le résultat net ou le ratio de solvabilité;
 - *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer l'exposition au risque de variations macroéconomiques de la Société.

- Mesure de levier financier – Débentures/capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
- Mesure de levier financier – Débentures + actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres/capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales et les actions privilégiées émises par une filiale, ainsi que les autres instruments de capitaux propres, par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
- Mesure de levier financier – Ratio de levier financier :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales et les actions privilégiées émises par une filiale, ainsi que les autres instruments de capitaux propres par la somme des débentures totales et des capitaux des actionnaires et la marge pour services contractuels (MSC) après impôt;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Mesure de levier financier – Ratio de couverture :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Calculée en divisant le bénéfice des douze derniers mois (avant intérêts et impôts) par la somme des intérêts, des actions privilégiées émises par une filiale et des dividendes sur actions privilégiées ainsi que des primes versées au rachat d'actions privilégiées émises par une filiale (le cas échéant);
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à répondre aux besoins de liquidités associés à ses obligations lorsque ces dernières arrivent à échéance;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Capitalisation :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : La somme des capitaux propres et des débentures de la Société;
 - *Raison d'être* : Fournit un indicateur supplémentaire pour évaluer la performance financière de la Société;
 - *Rapprochement* : Cette mesure est la somme de plusieurs mesures conformes aux IFRS.
- Ratio de solvabilité :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP)* révisée en janvier 2023 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du *Règlement 52-112*;
 - *Définition* : Calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, l'attribution de l'avoir et les dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la solvabilité de la Société et permet aux autorités réglementaires de déterminer si une compagnie d'assurance dispose de capitaux suffisants par rapport au minimum établi par l'organisme de réglementation de la Société.
- Actif sous administration (ASA) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : L'ASA représente tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

- Actif sous gestion (ASG) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous gestion;
 - *Rapprochement* : L'« actif total du fonds général » et l'« actif net des fonds distincts » présentés dans les états financiers de la Société sont des mesures conformes au IFRS et des composantes du calcul de l'ASG. Un rapprochement est effectué dans le présent document.

- Dépôts des fonds communs de la Gestion de patrimoine individuel, dépôts de l'Épargne et retraite collectives, équivalents de primes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA), contrats d'investissement et équivalents de primes et dépôts des Régimes d'employés de l'Assurance collective :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définitions* :
 - a. On désigne par dépôts les montants reçus de clients aux termes d'un contrat d'investissement. Les dépôts ne figurent pas dans les états des résultats de la Société;
 - b. Les équivalents de primes sont des montants liés à des contrats de services ou services dans le cadre desquels la Société est essentiellement administratrice, mais pourrait devenir assureuse si un événement précis venait à se produire. Ces montants ne sont pas inclus dans les « primes nettes »;
 - *Raison d'être* : Les équivalents de primes et les dépôts sont l'une des nombreuses mesures utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer un revenu à partir des nouvelles affaires souscrites et des contrats en vigueur.

- Primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle, ventes brutes et nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective, ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines, ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires, ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives, ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines, ventes de iA Auto et habitation et ventes d'assurance crédit des Services aux concessionnaires :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* :
 - a. Les primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle sont définies comme les primes annualisées de première année. Les ventes totales (ou ventes brutes) de produits du fonds général ou de fonds distincts de la Gestion de patrimoine individuel correspondent aux primes nettes. Les ventes de fonds communs de placement sont définies comme les dépôts et comprennent les ventes sur le marché primaire de fonds négociés en bourse. Les ventes nettes de fonds distincts et de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel correspondent aux entrées nettes (ventes brutes de fonds communs de placement, moins retraits et transferts). Les ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective sont définies comme les primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés).
 - b. Les ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines sont définies comme les primes annualisées de première année.
 - c. Les ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective sont définies comme les primes avant réassurance.
 - d. Les ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance et annulations).
 - e. Les ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives comprennent les primes brutes (avant réassurance) et les équivalents de primes, ou dépôts.
 - f. Les ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance) et les équivalents de prime.
 - g. Les ventes de iA Auto et habitation sont définies comme les primes directes souscrites.
 - h. Les ventes d'assurance crédit des Services aux concessionnaires sont définies comme les primes avant assurance et annulations.
 - *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la Société;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

- Primes nettes :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* :
 - a. Les primes nettes de l'Assurance individuelle, les primes nettes des Régimes d'employés de l'Assurance collective et les primes nettes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines sont définies comme les primes diminuées des primes cédées en réassurance et comprennent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur.
 - b. Les primes nettes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires, les primes nettes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et les primes nettes de iA Auto et habitation sont définies comme les primes directes souscrites, moins les montants cédés en réassurance.
 - c. Les primes nettes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective et les primes nettes d'assurance crédit des Services aux concessionnaires correspondent aux primes brutes, diminuées des montants cédés en réassurance.
 - d. Les primes nettes de l'Épargne et retraite collectives correspondent aux primes nettes après réassurance, dont sont exclus les équivalents de primes.
 - *Raison d'être* : Les primes sont l'une des nombreuses mesures utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer un revenu à partir des nouvelles affaires souscrites et des contrats en vigueur.
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

RAPPROCHEMENT DE MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS CHOISIES

| Résultat d'investissement net | | | | | | |
|--|---------------------------|-------------|------------------|-----------------------------|--------------|------------------|
| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Deuxième trimestre | | | Cumulatif au 30 juin | | |
| | 2023 | 2022 | Variation | 2023 | 2022 | Variation |
| Résultat d'investissement net – États des résultats IFRS | 138 | 19 | 119 | 416 | (106) | 522 |
| Produits de placement de filiales de distribution en gestion du patrimoine <i>États des résultats : Résultat d'investissement net</i> <i>FDB : Activités autres que d'assurance</i> | (19) | (7) | (12) | (38) | (20) | (18) |
| Charges relatives aux activités de placements <i>États des résultats : Autres charges d'exploitation</i> <i>FDB : Résultat d'investissement net</i> | (9) | (8) | (1) | (23) | (18) | (5) |
| Autres produits et autres charges d'exploitation de iA Financement auto <i>États des résultats : Autres produits et autres charges d'exploitation</i> <i>FDB : Résultat d'investissement net</i> | (19) | (17) | (2) | (37) | (22) | (15) |
| Résultat d'investissement net – Facteurs du bénéfice (FDB) non conformes aux IFRS | 91 | (13) | 104 | 318 | (166) | 484 |

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce document peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « revoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans ce document, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer.

Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement.

- Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment les risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que les risques stratégique et opérationnel et de non-conformité réglementaire, tels que : la conjoncture commerciale et économique; le niveau d'inflation; la concurrence et le regroupement des sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales et les changements apportés aux lignes directrices en matière de capital et de liquidités; des mesures prises par les autorités réglementaires qui pourraient avoir une incidence sur les affaires ou les activités de iA Groupe financier ou ses

partenaires d'affaires; les risques associés à l'environnement politique et social régional ou mondial, les risques liés aux changements climatiques, notamment la transition vers une économie en faibles émissions de carbone et la capacité de iA Groupe financier à satisfaire aux attentes des parties prenantes face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance; le risque lié aux données et le cyberrisque, les risques liés aux ressources humaines, les risques liés à la stratégie de couverture; les liquidités de iA Groupe financier, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de conflits internationaux, de pandémies (comme la pandémie de la COVID-19) et d'actes terroristes.

- Les hypothèses et les facteurs importants sur lesquels a été fondée la préparation des perspectives financières comprennent, sans toutefois s'y limiter : l'exactitude des estimations, des hypothèses, des jugements dans le cadre des méthodes comptables applicables et l'absence de changement important concernant les normes et méthodes comptables applicables de la Société; l'absence de variation importante concernant les taux d'intérêt; l'absence de changement important concernant le taux d'imposition réel de la Société; l'absence de changement important concernant le niveau d'exigences réglementaires en matière de capital de la Société; la disponibilité d'options pour le déploiement du capital excédentaire; l'expérience en matière de crédit, la mortalité, la morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices conformes aux études actuarielles; le rendement des investissements conforme aux attentes de la Société et conforme aux tendances historiques; les différents taux de croissance des activités selon l'unité d'exploitation; l'absence de changement inattendu concernant le contexte économique, concurrentiel, juridique ou réglementaire ou le contexte dans le secteur des assurances; ou les mesures prises par les autorités de réglementation qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités ou l'exploitation de iA Groupe financier ou de ses partenaires d'affaires; l'absence de variation imprévue concernant le nombre d'actions en circulation; la non-matérialisation des risques ou des autres facteurs mentionnés ou dont il est question ailleurs dans le présent document ou qui figurent à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* de l'année 2022 de la Société et à la section « Gestion des risques - Mise à jour » des *Rapports de gestion* pour les périodes terminées le 31 mars et le 30 juin 2023, susceptibles d'avoir une influence sur le rendement ou les résultats de la Société.

Impacts potentiels de conflits géopolitiques – Depuis février 2022, l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie et les sanctions et les retombées économiques qui en découlent ont eu plusieurs impacts sur les marchés financiers mondiaux, exacerbant la volatilité déjà présente depuis le début de l'année 2022. Les perspectives des marchés financiers à court et moyen termes restent très incertaines et fragiles en raison notamment des tensions géopolitiques persistantes. La Société continue de surveiller les impacts potentiels du conflit. Ces impacts pourraient avoir un effet négatif sur les perspectives financières, les résultats et les activités de la Société.

Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* de l'année 2022 et à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux *États financiers consolidés* audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, de même que dans la section « Gestion des risques – Mise à jour » des *Rapports de gestion* pour les périodes terminées le 31 mars et le 30 juin 2023 et dans les autres documents que iA Groupe financier a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedar.com.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de iA Groupe financier en date de sa publication. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date du présent document ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

DOCUMENTS RELATIFS AUX RÉSULTATS FINANCIERS

Tous les documents relatifs aux résultats financiers de iA Société financière et de iA Assurance sont disponibles sur le site Internet de iA Groupe financier, à l'adresse ia.ca, sous l'onglet À propos, à la section *Relations avec les investisseurs/Rapports financiers*. On peut également obtenir davantage de renseignements sur les sociétés sur le site SEDAR, à l'adresse sedar.com, de même que dans les notices annuelles de iA Société financière et de iA Assurance, que l'on peut trouver sur le site Internet de iA Groupe financier ou sur le site SEDAR.

États des résultats consolidés

| (non audités, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 2023 | 2022 ¹ | 2023 | 2022 ¹ |
| Résultat des activités d'assurance | | | | |
| Produits d'assurance (note 12) | 1 376 \$ | 1 250 \$ | 2 735 \$ | 2 480 \$ |
| Dépenses d'assurance (note 12) | (1 143) | (938) | (2 262) | (1 895) |
| Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance (note 12) | 5 | (98) | (29) | (186) |
| | 238 | 214 | 444 | 399 |
| Résultat d'investissement net | | | | |
| Produits de placement nets (note 6) | | | | |
| Intérêts et autres produits tirés des placements | 512 | 415 | 945 | 832 |
| Variation de la juste valeur des placements | 123 | (4 410) | 1 197 | (9 552) |
| | 635 | (3 995) | 2 142 | (8 720) |
| Produits (charges) financiers d'assurance (note 12) | (498) | 4 020 | (1 744) | 8 634 |
| Produits (charges) financiers de réassurance (note 12) | 39 | (6) | 85 | (22) |
| (Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts | (38) | — | (67) | 2 |
| | 138 | 19 | 416 | (106) |
| Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts | 830 | (3 617) | 2 505 | (5 379) |
| Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts | (830) | 3 617 | (2 505) | 5 379 |
| | — | — | — | — |
| | 138 | 19 | 416 | (106) |
| Autres produits | 378 | 397 | 747 | 791 |
| Autres charges d'exploitation | (495) | (445) | (976) | (922) |
| Autres charges financières | (14) | (14) | (32) | (26) |
| Résultat avant impôts | 245 | 171 | 599 | 136 |
| (Charge) recouvrement d'impôts (note 18) | (41) | (14) | (122) | 2 |
| Résultat net | 204 | 157 | 477 | 138 |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres (note 15) | (8) | (5) | (11) | (11) |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 196 \$ | 152 \$ | 466 \$ | 127 \$ |
| Résultat par action ordinaire (en dollars) (note 20) | | | | |
| De base ¹ | 1,90 \$ | 1,41 \$ | 4,49 \$ | 1,18 \$ |
| Dilué ¹ | 1,89 | 1,41 | 4,48 | 1,17 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités) (note 20) | | | | |
| De base | 103 | 107 | 104 | 107 |
| Dilué | 103 | 108 | 104 | 108 |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 14) | 0,77 | 0,63 | 1,44 | 1,25 |

¹ L'état des résultats consolidés et le *Résultat par action ordinaire* pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États du résultat global consolidés

| (non audités, en millions de dollars canadiens) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|---|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 2023 | 2022 ¹ | 2023 | 2022 ¹ |
| Résultat net | 204 \$ | 157 \$ | 477 \$ | 138 \$ |
| Autres éléments du résultat global, nets d'impôts | | | | |
| Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | | | |
| Couverture d'investissements nets | | | | |
| Profits (pertes) latents résultant de la conversion des établissements étrangers | (64) | 79 | (67) | 50 |
| Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers | 40 | (56) | 43 | (42) |
| | (24) | 23 | (24) | 8 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | | | |
| Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement | — | — | 2 | — |
| Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi | (4) | 16 | (9) | 88 |
| Total des autres éléments du résultat global | (28) | 39 | (31) | 96 |
| Résultat global attribué aux actionnaires | 176 \$ | 196 \$ | 446 \$ | 234 \$ |

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

| (non audités, en millions de dollars canadiens) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 2023 | 2022 ¹ | 2023 | 2022 ¹ |
| Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat relatif à : | | | | |
| Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | | | |
| Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers | (8)\$ | 10 \$ | (7)\$ | 7 \$ |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | | | |
| Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi | 2 | (5) | 3 | (31) |
| Recouvrement (charge) d'impôts total sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global | (6)\$ | 5 \$ | (4)\$ | (24)\$ |

¹ L'état du résultat global consolidé et les impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États de la situation financière consolidés

| | Au 30 juin 2023 | Au 31 décembre 2022 ¹ | Au 1 ^{er} janvier 2022 ¹ |
|---|--------------------|-------------------------------------|---|
| (non audités, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | | |
| Actif | | | |
| Placements (note 6) | | | |
| Trésorerie et placements à court terme | 1 973 \$ | 1 358 \$ | 1 546 \$ |
| Obligations | 28 549 | 26 833 | 33 157 |
| Actions | 3 884 | 4 028 | 3 877 |
| Prêts | 3 695 | 3 679 | 3 840 |
| Instruments financiers dérivés (note 9) | 1 265 | 990 | 917 |
| Autres placements | 544 | 563 | 557 |
| Immeubles de placement | 1 750 | 1 804 | 1 870 |
| | 41 660 | 39 255 | 45 764 |
| Autres éléments d'actif | 2 886 | 2 716 | 2 812 |
| Actif relatif aux contrats d'assurance (note 12) | 195 | 215 | 123 |
| Actif relatif aux contrats de réassurance (note 12) | 2 216 | 2 048 | 1 890 |
| Immobilisations corporelles | 323 | 337 | 369 |
| Actif d'impôts différés | 113 | 112 | 111 |
| Immobilisations incorporelles | 1 831 | 1 784 | 1 708 |
| Goodwill | 1 323 | 1 318 | 1 267 |
| Actif total du fonds général | 50 547 | 47 785 | 54 044 |
| Actif net des fonds distincts (note 10) | 40 016 | 37 334 | 39 577 |
| Actif total | 90 563 \$ | 85 119 \$ | 93 621 \$ |
| Passif | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance (note 12) | 31 837 \$ | 29 685 \$ | 37 072 \$ |
| Passif relatif aux contrats de réassurance (note 12) | 169 | 233 | 129 |
| Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts | 5 119 | 4 350 | 4 150 |
| Instruments financiers dérivés (note 9) | 832 | 1 465 | 497 |
| Autres éléments de passif | 3 277 | 3 063 | 3 013 |
| Passif d'impôts différés | 331 | 362 | 526 |
| Déventures | 1 898 | 1 500 | 1 450 |
| Passif total du fonds général | 43 463 | 40 658 | 46 837 |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts (note 12) | 28 852 | 26 901 | 28 692 |
| Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts | 11 164 | 10 433 | 10 885 |
| Passif total | 83 479 \$ | 77 992 \$ | 86 414 \$ |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social et surplus d'apport | 1 665 \$ | 1 692 \$ | 1 723 \$ |
| Actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres (note 15) | 375 | 525 | 525 |
| Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global | 5 044 | 4 910 | 4 959 |
| | 7 084 | 7 127 | 7 207 |
| Passif et capitaux propres totaux | 90 563 \$ | 85 119 \$ | 93 621 \$ |

¹ Les états de la situation financière consolidés au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États des variations des capitaux propres consolidés

| Au 30 juin 2023 | | | | | | | |
|--|---|--------------------|---|------------------|--------------------------|--|-----------------|
| | Comptes des contrats avec participation | Actions ordinaires | Actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres | Surplus d'apport | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total |
| (non audités, en millions de dollars canadiens) | | (note 14) | (note 15) | | | (note 16) | |
| Solde au 31 décembre 2021 | 48 \$ | 1 706 \$ | 525 \$ | 17 \$ | 4 963 \$ | (14)\$ | 7 245 \$ |
| Effet de l'adoption de IFRS 17 (note 4) | (48) | — | — | — | (226) | — | (274) |
| Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4) | — | — | — | — | 292 | (56) | 236 |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2022 ¹ | — | 1 706 | 525 | 17 | 5 029 | (70) | 7 207 |
| Résultat net | — | — | — | — | 334 | — | 334 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | — | — | 84 | 84 |
| Résultat global de l'exercice | — | — | — | — | 334 | 84 | 418 |
| Transactions relatives aux capitaux propres | | | | | | | |
| Transfert des avantages postérieurs à l'emploi | — | — | — | — | (7) | 7 | — |
| Régime d'options d'achat d'actions | — | — | — | 3 | — | — | 3 |
| Options d'achat d'actions exercées | — | — | — | (3) | — | — | (3) |
| Émissions d'actions ordinaires | — | 19 | — | — | — | — | 19 |
| Rachat d'actions ordinaires | — | (50) | — | — | (163) | — | (213) |
| Rachat d'actions privilégiées émises par une filiale | — | — | (250) | — | — | — | (250) |
| Émission d'autres instruments de capitaux propres | — | — | 250 | — | (3) | — | 247 |
| Dividendes sur actions ordinaires | — | — | — | — | (277) | — | (277) |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | — | — | — | — | (25) | — | (25) |
| Autres | — | — | — | — | 1 | — | 1 |
| | — | (31) | — | — | (474) | 7 | (498) |
| Solde au 31 décembre 2022¹ | — | 1 675 | 525 | 17 | 4 889 | 21 | 7 127 |
| Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4) | — | — | — | — | 7 | — | 7 |
| Solde au 1^{er} janvier 2023 | — | 1 675 | 525 | 17 | 4 896 | 21 | 7 134 |
| Résultat net | — | — | — | — | 477 | — | 477 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | — | — | (31) | (31) |
| Résultat global de la période | — | — | — | — | 477 | (31) | 446 |
| Transactions relatives aux capitaux propres | | | | | | | |
| Transfert des avantages postérieurs à l'emploi | — | — | — | — | (9) | 9 | — |
| Régime d'options d'achat d'actions | — | — | — | 2 | — | — | 2 |
| Options d'achat d'actions exercées | — | — | — | (2) | — | — | (2) |
| Émissions d'actions ordinaires | — | 10 | — | — | — | — | 10 |
| Rachat d'actions ordinaires | — | (37) | — | — | (160) | — | (197) |
| Rachat d'actions privilégiées émises par une filiale | — | — | (150) | — | — | — | (150) |
| Dividendes sur actions ordinaires | — | — | — | — | (149) | — | (149) |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | — | — | — | — | (11) | — | (11) |
| Autres | — | — | — | — | 1 | — | 1 |
| | — | (27) | (150) | — | (328) | 9 | (496) |
| Solde au 30 juin 2023 | — \$ | 1 648 \$ | 375 \$ | 17 \$ | 5 045 \$ | (1)\$ | 7 084 \$ |

¹ Les états des variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au 30 juin 2022

| | Comptes des contrats avec participation | Actions ordinaires | Actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres | Surplus d'apport | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total |
|--|---|--------------------|---|------------------|--------------------------|--|----------|
| (non audités, en millions de dollars canadiens) | | (note 14) | (note 15) | | | (note 16) | |
| Solde au 31 décembre 2021 | 48 \$ | 1 706 \$ | 525 \$ | 17 \$ | 4 963 \$ | (14)\$ | 7 245 \$ |
| Effet de l'adoption de IFRS 17 (note 4) | (48) | — | — | — | (226) | — | (274) |
| Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4) | — | — | — | — | 292 | (56) | 236 |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2022 ¹ | — | 1 706 | 525 | 17 | 5 029 | (70) | 7 207 |
| Résultat net | — | — | — | — | 138 | — | 138 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | — | — | 96 | 96 |
| Résultat global de la période | — | — | — | — | 138 | 96 | 234 |
| Transactions relatives aux capitaux propres | | | | | | | |
| Transfert des avantages postérieurs à l'emploi | — | — | — | — | 88 | (88) | — |
| Régime d'options d'achat d'actions | — | — | — | 2 | — | — | 2 |
| Options d'achat d'actions exercées | — | — | — | (2) | — | — | (2) |
| Émissions d'actions ordinaires | — | 12 | — | — | — | — | 12 |
| Rachat d'actions ordinaires | — | (21) | — | — | (64) | — | (85) |
| Rachat d'actions privilégiées émises par une filiale | — | — | (250) | — | — | — | (250) |
| Émission d'autres instruments de capitaux propres | — | — | 250 | — | (3) | — | 247 |
| Dividendes sur actions ordinaires | — | — | — | — | (134) | — | (134) |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | — | — | — | — | (11) | — | (11) |
| | — | (9) | — | — | (124) | (88) | (221) |
| Solde au 30 juin 2022 ¹ | — \$ | 1 697 \$ | 525 \$ | 17 \$ | 5 043 \$ | (62)\$ | 7 220 \$ |

¹ Les états des variations des capitaux propres consolidés au 30 juin 2022 et au 1^{er} janvier 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États des flux de trésorerie consolidés

| (non audités, en millions de dollars canadiens) | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|---|--|-------------------|
| | 2023 | 2022 ¹ |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Résultat avant impôts | 599 \$ | 136 \$ |
| Autres charges financières | 32 | 26 |
| Impôts payés, nets des remboursements | (106) | (145) |
| Activités opérationnelles sans effet sur la trésorerie : | | |
| Produits/charges relatifs aux contrats d'assurance | 1 271 | (9 219) |
| Produits/charges relatifs aux contrats de réassurance | (56) | 208 |
| Produits/charges relatifs aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts | 67 | (2) |
| Pertes (profits) latents sur les placements | (1 187) | 9 552 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 27 | 19 |
| Autres amortissements | 155 | 131 |
| Autres éléments sans effet sur la trésorerie | 41 | (4) |
| Activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie : | | |
| Ventes, échéances et remboursements liés aux placements | 14 500 | 14 415 |
| Achats liés aux placements | (15 786) | (15 541) |
| Variation actif/passif relatif aux contrats d'assurance | 980 | 511 |
| Variation actif/passif relatif aux contrats de réassurance | (222) | (117) |
| Variation du passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts | 702 | 274 |
| Autres éléments ayant un effet sur la trésorerie | (95) | (45) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles | 922 | 199 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisition d'entreprises, nette de trésorerie (note 5) | (28) | — |
| Ventes (achats) d'immobilisations corporelles et incorporelles | (139) | (149) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement | (167) | (149) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Émissions d'actions ordinaires | 8 | 10 |
| Rachat d'actions ordinaires (note 14) | (197) | (85) |
| Rachat d'actions privilégiées émises par une filiale (note 15) | (150) | (250) |
| Émission d'autres instruments de capitaux propres (note 15) | — | 247 |
| Émission de débentures (note 13) | 397 | 298 |
| Rachat de débentures (note 13) | — | (250) |
| Remboursement d'obligations locatives ² | (10) | (11) |
| Dividendes versés sur actions ordinaires | (149) | (134) |
| Dividendes versés sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | (11) | (11) |
| Intérêts payés sur débentures | (22) | (21) |
| Intérêts payés sur obligations locatives | (2) | (2) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement | (136) | (209) |
| Gains (pertes) de conversion sur trésorerie | (4) | 3 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et placements à court terme | 615 | (156) |
| Trésorerie et placements à court terme au début | 1 358 | 1 546 |
| Trésorerie et placements à court terme à la fin | 1 973 \$ | 1 390 \$ |
| Information supplémentaire : | | |
| Trésorerie | 677 \$ | 517 \$ |
| Placements à court terme incluant les équivalents de trésorerie | 1 296 | 873 |
| Total de la trésorerie et placements à court terme | 1 973 \$ | 1 390 \$ |

¹ L'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 reflète l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

² Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, les obligations locatives, présentées dans *Autres éléments de passif* aux états de la situation financière consolidés, comprennent un montant de 9 \$ (10 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022) n'ayant pas d'effet sur la trésorerie, principalement attribuable à de nouvelles obligations.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Périodes de six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022 (non audités) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 › Information générale

iA Société financière inc. (iA Société financière) est une société de gestion de portefeuille inscrite à la Bourse de Toronto, constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. iA Société financière et ses filiales (la société) offrent une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de fonds communs de placement, de valeurs mobilières, de prêts ainsi que de produits d'assurance automobile et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Les produits et les services de la société sont offerts sur une base individuelle et collective et s'étendent à l'ensemble du Canada ainsi qu'aux États-Unis.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers) de la société sont établis sur la base des Normes internationales d'information financière (IFRS) conformément à la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers ne contiennent pas toute l'information requise dans un état financier annuel complet et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, qui figurent dans le *Rapport annuel 2022*. Suite à l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 mentionnées aux notes 3 et 4, la société a appliqué de nouvelles méthodes comptables pour la préparation de ces états financiers, lesquelles sont décrites à la note 2. De plus, certaines informations présentées annuellement ont été ajoutées aux présents états financiers afin de mettre à jour les informations pertinentes à leur compréhension.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 3 août 2023.

2 › Informations importantes sur les méthodes comptables

a) Principes de présentation

Les états financiers de la société sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les IFRS sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont fondées sur les International Financial Reporting Standards, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC).

Les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les éléments inclus dans l'état de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

b) Estimations, hypothèses et jugements importants

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants d'actifs et de passifs présentés, sur le résultat net et sur l'information complémentaire. La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi les hypothèses décrites dans les notes ci-dessous.

| | |
|--|---|
| Détermination du contrôle aux fins de la consolidation | Note 2, section c) « Principes et méthode de consolidation » Note 8 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance » |
| Juste valeur et dépréciation des instruments financiers et juste valeur des immeubles de placement | Note 2, section d) « Placements et produits de placement nets » Note 6 « Placements et produits de placement nets » Note 7 « Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement » Note 8 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance » |
| Classification et évaluation des contrats d'assurance, des contrats de réassurance et des instruments financiers lors de la transition à IFRS 17 et IFRS 9 | Note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 » |
| Classification et évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance | Note 2, section j) « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » Note 12 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance », section F) « Jugements importants dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance » |
| Immobilisations incorporelles et goodwill | Note 2, section g) « Immobilisations incorporelles » Note 2, section h) « Goodwill » Note 5 « Acquisition d'entreprises » |
| Impôts sur le résultat | Note 2, section m) « Impôts sur le résultat » Note 18 « Impôts sur le résultat » |
| Avantages postérieurs à l'emploi | Note 2, section q) « Avantages postérieurs à l'emploi » Note 21 « Avantages postérieurs à l'emploi » |
| Détermination des secteurs d'activité à présenter et méthodologie d'allocation dans la présentation de l'information sectorielle | Note 19 « Information sectorielle » |

Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction. Les estimations et les hypothèses font périodiquement l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des circonstances et des faits pertinents, et les changements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par cette révision. Les informations importantes sur les méthodes comptables, estimations et hypothèses utilisées sont détaillées dans les notes ci-après lorsque cela s'avère significatif et pertinent.

c) Principes et méthode de consolidation

Les entités au sein desquelles la société exerce un contrôle sont consolidées. La direction porte des jugements pour déterminer si elle exerce un contrôle, particulièrement dans l'évaluation de sa capacité à exercer son pouvoir afin de générer des rendements variables. Les entités sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle et sont exclues de la consolidation à compter de la date de cessation du contrôle. L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'actif net identifiable de la filiale constitue le goodwill. Les soldes intersociétés, ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés, sont éliminés lors de la consolidation.

La société comptabilise par mise en équivalence les entreprises associées sur lesquelles elle a une influence notable et les partenariats en coentreprise sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque la société détient 20 % ou plus des droits de vote de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle. Une coentreprise existe lorsque la société exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de ce partenariat. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. La société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats de l'entreprise détenue en utilisant des politiques comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

d) Placements et produits de placement nets

Les placements comprennent les actifs financiers, soit la trésorerie et les placements à court terme, les obligations, les actions, les prêts, les instruments financiers dérivés, les autres placements ainsi que les immeubles de placement. Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs sont comptabilisés à la juste valeur.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction de leur modèle économique. Ce modèle reflète la façon dont la société gère les actifs pour générer des flux de trésorerie et atteindre ses objectifs économiques. La détermination des modèles économiques repose sur le jugement.

La gestion de la plupart des instruments financiers de la société et l'appréciation de leur performance reposent sur la juste valeur. Conséquemment, la plupart des instruments financiers de la société doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts automobiles, les autres prêts et les comptes à recevoir sont les trois exceptions majeures, puisqu'ils sont gérés dans l'objectif premier de les conserver afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. À ce titre, ils sont classés comme étant au coût amorti.

Lorsque le modèle économique est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie, la société évalue si les flux de trésorerie des instruments financiers ne représentent que des paiements de capital et d'intérêts. Dans l'établissement de cette évaluation, la société considère si les flux de trésorerie contractuels sont représentatifs d'un contrat de prêt de base. Si la société détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un actif financier ne représentent pas uniquement des paiements de capital et d'intérêts, ou si les modalités contractuelles introduisent une exposition à des risques ou à une volatilité n'ayant pas de lien avec un contrat de prêt de base, l'actif financier en question est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à l'état des résultats au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs classés comme étant au coût amorti sont capitalisés et amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements sont comptabilisés selon les méthodes décrites ci-dessous.

i) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme correspondent à l'encaisse, aux paiements en circulation et aux titres à revenu fixe détenus afin de respecter des engagements à court terme. L'encaisse, les paiements en circulation et certains titres à revenu fixe sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres titres à revenu fixe sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur.

ii) Obligations

Juste valeur par le biais du résultat net

Les obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

iii) Actions

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

iv) Prêts

Prêts hypothécaires

Juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts hypothécaires classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Titrisation de prêts hypothécaires

Prêts hypothécaires résidentiels

La société a transféré les risques et les avantages liés aux prêts titrisés. Les critères de décomptabilisation de l'actif sont satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et, par conséquent, la société a décomptabilisé ces prêts. Le passif relatif aux montants de la contrepartie reçue lors de l'opération initiale de titrisation demeure inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les charges d'intérêts sur les passifs sont inscrites dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

Prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels

Puisque la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés, les critères de décomptabilisation de l'actif ne sont pas satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. La société continue de comptabiliser les prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels à l'état de la situation financière, et un passif relatif au montant de la contrepartie reçue est inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les revenus d'intérêts sur les prêts titrisés continuent à être comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats et les charges d'intérêts sur le passif sont inscrites dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

Prêts automobiles et autres prêts

Coût amorti

Les prêts automobiles et les autres prêts sont classés au coût amorti et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des actifs est ajustée en fonction de toute provision pour pertes de crédit. Les intérêts ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition des prêts automobiles et des autres prêts sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats. La provision pour pertes de crédit est comptabilisée et évaluée comme décrit à la section ix) « Dépréciation des actifs financiers » de la présente note.

v) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et d'autres risques de marché auxquels l'exposent des actifs et des passifs spécifiques. Les instruments financiers dérivés, classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et sont réévalués à leur juste valeur par la suite. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats sauf si les instruments financiers dérivés font partie d'une relation de couverture qualifiée comme décrit ci-après.

La société a choisi, comme le permet IFRS 9, de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture de IAS 39.

Comptabilité de couverture

Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée dès son origine. L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture, qui permet de comptabiliser les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts de la même façon, ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des instruments de couverture ainsi que les variations de juste valeur de l'actif découlant du risque couvert sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Par le fait même, le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace de la couverture est reconnu dans *Résultat net*.

Couverture de flux de trésorerie

La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Lorsque les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* relativement à l'élément couvert ont une incidence sur les résultats au cours de la période, ils sont reclassés à l'état des résultats et, lorsqu'ils ont une incidence sur l'état de la situation financière, ils sont reclassés à l'état de la situation financière.

Couverture d'investissement net

La société utilise des contrats à terme de gré à gré sur devises comme éléments de couverture du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger. La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Les gains ou les pertes relatifs à la part inefficace sont immédiatement comptabilisés dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* sont reclassés à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle l'investissement net dans un établissement étranger fait l'objet d'une disposition totale ou partielle.

vi) Autres placements

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, des obligations et des unités de fonds de placement qui sont des placements restreints ainsi que des billets à recevoir. Les billets à recevoir sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite dans la présente note, à la section c) intitulée « Principes et méthode de consolidation ». Les obligations et les unités de fonds de placement qui sont des placements restreints sont classées à leur juste valeur par le biais du résultat net.

vii) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital et que la société n'occupe pas pour son propre usage. Les immeubles de placement sont comptabilisés au prix de la transaction majoré des coûts de transaction lors de l'acquisition. Par la suite, ces immeubles sont évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des immeubles en construction, dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces derniers sont comptabilisés au coût non amorti jusqu'à ce que la juste valeur puisse être évaluée de façon fiable. La juste valeur exclut la juste valeur de la linéarisation des loyers qui est comptabilisée dans *Autres éléments d'actif*. La variation de la juste valeur est inscrite dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de location sont reconnus à l'état des résultats linéairement selon le terme du bail, et les frais d'opération des immeubles sont inscrits dans *Produits de placement nets*.

Lorsqu'un immeuble à usage propre est reclassé vers les immeubles de placement, l'immeuble est réévalué à la juste valeur à la date du transfert. La variation de juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*.

viii) Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier) est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si la société transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, la société comptabilise la part qu'elle a conservée dans l'actif et comptabilise un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

ix) Dépréciation des actifs financiers

À chaque date des états financiers, la société applique un modèle de dépréciation en trois phases pour évaluer la provision pour pertes de crédit sur tous les actifs financiers classés au coût amorti. Les éléments hors bilan assujettis à l'évaluation de la dépréciation comprennent les garanties financières et les engagements de prêts. Le modèle PCA est prospectif. L'évaluation de la provision pour pertes de crédit reflète l'information raisonnable et justifiable relative aux événements passés, aux conditions actuelles et aux prévisions d'événements et de conjoncture économique futurs. Le montant de la provision pour pertes de crédit reflète ainsi les changements dans le risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Détermination de la phase

Le modèle des pertes de crédit attendues utilise une approche de dépréciation en trois phases qui repose sur le changement dans la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Si, à la date des états financiers, le risque de crédit des actifs financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont classés en phase 1, et une provision pour pertes de crédit, établie à chaque date des états financiers à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, est reconnue.

Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, les actifs financiers non dépréciés concernés sont transférés en phase 2, et une provision pour pertes de crédit qui est évaluée, à chaque date des états financiers, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle, est reconnue.

Si, aux dates des états financiers subséquentes, le risque de crédit de l'actif financier s'améliore de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit par rapport à la comptabilisation initiale, conformément au modèle des pertes de crédit attendues, l'actif financier doit être ramené en phase 1.

Lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier surviennent, cet actif financier est considéré comme déprécié et transféré en phase 3, et une provision pour pertes de crédit correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle continue d'être reconnue, ou l'actif financier est radié.

Les revenus d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute pour les actifs financiers aux phases 1 et 2 et sur la valeur comptable nette pour les actifs financiers à la phase 3.

Les actifs financiers pourraient, au cours de leur durée, passer d'une phase du modèle de dépréciation à une autre selon l'amélioration ou la détérioration de leur risque de crédit et de leur niveau de pertes de crédit attendues. Les actifs financiers sont toujours classés selon les différentes phases du modèle de dépréciation en fonction du changement dans leur risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et la date des états financiers, ainsi que d'une analyse de l'indication de dépréciation.

Définition d'un actif financier en défaillance et déprécié

La définition de défaillance utilisée dans le modèle de dépréciation correspond à la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

Indépendamment de l'analyse ci-dessus, la société considère que la défaillance se produit lorsque l'actif financier est en retard depuis plus de 90 jours, à moins que la société ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardive est plus approprié.

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaillance, à moins que l'impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit représente un montant objectif fondé sur la valeur actualisée pondérée en fonction des probabilités de défaillance dans les flux de trésorerie, et tient compte de l'information raisonnable et justifiable sur les événements passés, les conditions économiques actuelles et les prévisions de conjoncture économique futures. Une insuffisance de flux de trésorerie correspond à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels dus à la société et tous les flux de trésorerie qu'elle prévoit recevoir.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit est estimée, pour chaque exposition à la date des états financiers, et est basée sur le résultat obtenu en multipliant les trois paramètres du risque de crédit, à savoir la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé au taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés selon une segmentation appropriée en tenant compte des caractéristiques communes du risque de crédit. Pour les actifs financiers de la phase 1 du modèle de dépréciation, les paramètres du risque de crédit sont projetés sur un horizon maximal de 12 mois, tandis que pour ceux des phases 2 et 3, ils le sont sur la durée contractuelle restante de l'actif financier. La durée contractuelle restante attendue représente la durée contractuelle maximale pendant laquelle la société est exposée au risque de crédit, incluant les possibilités de prolongation au gré de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit tient aussi compte de l'information disponible relativement aux conditions économiques futures. Pour intégrer l'information prospective pertinente pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit, la société utilise les modèles économétriques pour la projection du risque de crédit. Ces modèles permettent d'estimer l'incidence des variables macroéconomiques sur les différents paramètres du risque de crédit. Les variables macroéconomiques employées dans les modèles de crédit attendues comprennent : le produit intérieur brut, le taux de chômage et le taux du financement à un jour de la Banque du Canada. Pour déterminer la provision pour pertes de crédit, la société se fonde sur trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) et attribue à chacun une probabilité de réalisation. Chaque scénario macroéconomique utilisé dans le calcul de la provision pour pertes de crédit comprend une projection de toutes les variables macroéconomiques pertinentes utilisées dans les modèles de dépréciation pour une période de 3 ans. La société peut aussi apporter des ajustements dans certains cas afin de considérer de l'information pertinente influant sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit qui n'aurait pas été intégrée dans les paramètres du risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques et exige donc un haut degré de jugement.

En ce qui concerne les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit ne requiert pas l'utilisation des paramètres de risque de crédit, mais elle repose plutôt sur un examen poussé de la situation de l'emprunteur ainsi que sur la réalisation des garanties détenues. L'évaluation représente la valeur actualisée, pondérée en fonction des probabilités de défaillance dans les flux de trésorerie, calculée en fonction du taux d'intérêt effectif et en tenant compte de l'incidence des différents scénarios susceptibles de se produire ainsi que de l'information sur les conditions économiques futures.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit

À chaque date des états financiers, la société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers et comptabilise une provision relative à ces pertes de crédit. En cas de dépréciation, la société comptabilise et présente la provision pour pertes de crédit de la façon décrite ci-après, en fonction des différents types d'actifs et de leur classification.

La provision pour pertes de crédit des prêts évalués au coût amorti, comme les prêts automobiles et les autres prêts, est déduite de la valeur comptable brute des actifs financiers dans l'état de la situation financière et comptabilisée à l'état des résultats dans *Produits de placement nets*. Si le risque de crédit associé à l'actif financier à la date des états financiers est faible ou n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la société comptabilise une provision pour pertes de crédit correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir relativement à cet actif financier. Inversement, advenant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la société comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de l'actif financier.

Radiations

Un actif financier et la provision pour pertes de crédit qui lui est liée sont normalement radiés en tout ou en partie lorsque la société considère qu'il n'y a plus aucune probabilité de recouvrement et que toutes les garanties et autres recours qui s'offraient à elle ont été exercés, ou si l'emprunteur est en faillite ou s'il fait l'objet d'une procédure de liquidation, et qu'il est peu probable que les soldes dus soit recouverts.

e) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif incluent principalement les produits de placement échus et à recevoir, les sommes à recevoir des représentants, les comptes à recevoir, les commissions différées, les impôts à recevoir et les fonds déposés en fiducie. À l'exception des titres acquis en vertu de conventions de revente, les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* sont classés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation comme décrit à la section d) ix) « Dépréciation des actifs financiers ». Les biens immobiliers destinés à la revente (propriétés saisies) sont évalués au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts sous-jacents à la date de saisie. Les fonds déposés en fiducie représentent les montants reçus des clients détenus en fiducie.

La société effectue des achats de titres et, simultanément, s'engage à les revendre à court terme, à un prix et à une date déterminés. Les engagements afférents aux titres acquis en vertu de conventions de revente sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts relatifs aux opérations de revente sont comptabilisés dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

La société est partie prenante à un accord de service de type public-privé qui doit être comptabilisé selon IFRIC 12 *Accords de concession de services*. Le service de concession à recevoir augmente en fonction de la juste valeur des services d'opération et de maintenance, des coûts de recouvrement, des coûts administratifs ainsi que des coûts de financement et diminue en fonction des paiements reçus. Le compte à recevoir de concession, inclus dans *Comptes à recevoir*, est comptabilisé au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et sont principalement constituées d'immeubles à usage propre, d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'autres éléments classés à titre d'immobilisations corporelles. Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondent à des espaces locatifs et d'autres actifs provenant des contrats de location, comptabilisés à la date de début du contrat, soit au moment où le bien loué est mis à la disposition de la société.

La société calcule les amortissements suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée, selon les périodes suivantes :

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Composantes des immeubles à usage propre | 10 ans | à | 60 ans |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 2 ans | à | 30 ans |
| Autres | 3 ans | à | 15 ans |

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité déterminée ainsi que d'actifs à durée d'utilité indéterminée et sont initialement comptabilisées au coût.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels capitalisés, des réseaux de distribution ainsi que des relations clients. Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative qui varie entre 4 et 25 ans. La durée d'utilité est réévaluée chaque année, et la charge d'amortissement est ajustée de manière prospective, s'il y a lieu. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation s'il y a un indice de dépréciation, et les pertes de valeur sont calculées et comptabilisées sur une base individuelle pour chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluent principalement des contrats de gestion de fonds et des réseaux de distribution. Ces actifs ne font pas l'objet d'un amortissement et ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. Une perte de valeur est constatée dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la société.

h) Goodwill

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs pris en charge et des passifs éventuels des entreprises acquises à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué subséquemment au coût diminué des pertes de valeur. Le goodwill qui résulte d'un regroupement d'entreprises est présumé avoir une durée de vie indéfinie et n'est pas amorti.

La société alloue le goodwill acquis à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT (ci-dessous appelés collectivement « UGT »), soit au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou d'autres groupes d'actifs. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en ce qui a trait à l'UGT annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Pour déterminer s'il y a une dépréciation, la société effectue une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une UGT correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découlent de cette UGT. Lorsque les actifs et les passifs de l'UGT n'ont pas varié de façon importante, que la valeur recouvrable excède substantiellement la valeur comptable de l'UGT et qu'une dépréciation est très peu probable en fonction des circonstances actuelles, le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable de l'UGT effectué lors d'une période antérieure est utilisé dans le test de dépréciation de la période prise en considération. Les dépréciations relatives au goodwill sont constatées dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats et ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

i) Fonds distincts

La société établit des contrats de rentes collectives ou individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts, conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom de la société, et les titulaires de polices n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. La société perçoit des revenus d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont inscrits à l'état des résultats comme *Produits d'assurance* pour les rentes classées comme contrats d'assurance et comme *Autres produits* pour les rentes classées comme contrats d'investissement. Les produits de placement et les variations de la juste valeur de l'actif net des fonds distincts sont présentés dans les *Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts*. Les risques et les avantages liés au rendement des fonds sont présentés dans l'état des résultats comme *Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts*.

Actif net des fonds distincts

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé séparément du total de l'actif du fonds général dans l'état de la situation financière, et les placements qui constituent l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que la société a établies.

Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts et Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts

Les passifs liés aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier correspond au risque assumé par les titulaires de polices sont présentés séparément du passif total du fonds général à l'état de la situation financière et sont comptabilisés au même montant que la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. Les deux types de contrats sont présentés distinctement en fonction de leur nature. Étant donné que le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts provient des contrats d'assurance avec participation directe, il est évalué selon la méthode des honoraires variables de IFRS 17. Le *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts* est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9 *Instruments financiers*, car il s'agit de contrats d'investissement.

Les passifs liés aux garanties qui sont consenties par la société relativement aux fonds distincts sont inclus dans *Passif relatif aux contrats d'assurance* à l'état de la situation financière.

j) Contrats d'assurance et contrats de réassurance

i) Classification des contrats

Les contrats émis par la société sont classés comme des contrats d'assurance, des contrats d'investissement ou des contrats de service.

Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance pour lesquelles la société accepte le risque d'assurance d'autres entités, sont des contrats qui contiennent un risque d'assurance important. Un risque d'assurance important existe lorsque la société s'engage à indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats pour des événements futurs spécifiques mais incertains qui toucheront défavorablement les titulaires de polices et dont les montants et la survenance sont inconnus. Les contrats d'assurance sont comptabilisés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comprennent un risque financier et qui ne comportent pas de risque d'assurance important. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : le taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le taux de change, l'indice de prix ou de taux, la cote de crédit ou l'indice de crédit ou une autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une partie au contrat. Les contrats d'investissement sont comptabilisés conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* et sont décrits à la section k) intitulée « Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts » de cette note.

Les contrats de service sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance important et aucun risque financier et pour lesquels la société offre des services administratifs. Les contrats de service incluent aussi les composantes de services des contrats d'investissement. Les contrats de service sont comptabilisés conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et sont décrits en plus amples détails à la section p) intitulée « Autres produits » de la présente note.

Les contrats sont analysés afin d'établir s'ils devraient être comptabilisés comme des contrats d'assurance, d'investissement ou de service. Une fois que le contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à la fin de son terme, même si le risque d'assurance diminue considérablement pendant cette période, sauf si les critères pour sa décomptabilisation sont remplis.

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance, en échange d'une compensation (la prime), à un ou à plusieurs réassureurs qui se répartissent ce risque entre eux. S'il advenait que les réassureurs concernés soient incapables de respecter leurs obligations, la société demeurerait redevable envers ses titulaires de police quant à la portion réassurée.

Toutes les références aux contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis et les acceptations en réassurance prises en charge par la société et toutes les références aux contrats de réassurance correspondent à des contrats de réassurance détenus pour réduire le risque de la société.

ii) Séparation des composants des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

À la date de création, les contrats d'assurance et les contrats de réassurance sont analysés pour déterminer les composants distincts qui entreraient dans le champ d'application d'une autre norme. Aussi bien les dérivés incorporés à séparer des contrats d'assurance que les flux de trésorerie liés à un composant d'investissement distinct doivent être comptabilisés selon IFRS 9 *Instruments financiers* comme s'ils étaient un instrument financier indépendant, lorsqu'il y a lieu. Toute promesse de fournir des biens ou services distincts autres que des services relatifs à des contrats d'assurance, tels que des services administratifs, est comptabilisée conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Tous les composants restants d'un contrat d'assurance sont inclus dans le champ d'application de IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Les dérivés incorporés non séparés, les composants d'investissement ainsi que les biens ou services qui sont étroitement liés au contrat d'assurance dont ils font partie sont considérés comme non distincts et sont comptabilisés dans le composant d'assurance. Le composant d'investissement est défini comme les sommes qui doivent être remboursées au titulaire en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non, comme la valeur de rachat, les fonds d'assurance vie universelle et les fonds distincts. La société établit l'existence de tout composant d'investissement pour tous ses contrats à la date de création.

iii) Niveau de regroupement et comptabilisation

La société a déterminé que le niveau de regroupement approprié de ses contrats d'assurance en portefeuilles entraîne le regroupement de ses contrats en fonction de ses lignes de produits puisqu'elles présentent des risques similaires et sont gérées ensemble. Les lignes de produits sont composées des principaux produits et services offerts par les différents secteurs d'activité de la société. Tous les portefeuilles sont divisés en groupes pouvant s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes : les contrats déficitaires, les contrats non déficitaires qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et le restant des contrats non déficitaires. Les groupes sont ensuite divisés en cohortes annuelles, établies selon l'année d'émission. La société a déterminé que ses lignes de produits représentent aussi le bon niveau de regroupement de ses contrats de réassurance en portefeuilles. Les groupes sont divisés selon les profits nets et les coûts nets et ont des cohortes annuelles. La société assigne généralement les contrats au groupe par ensembles de contrats plutôt que sur la base de contrat par contrat.

Les portefeuilles déterminent le niveau auquel les contrats sont regroupés aux fins de présentation dans l'état de la situation financière. Les portefeuilles de contrats d'assurance, qui incluent le passif au titre de la couverture restante (PCR) et le passif au titre des sinistres survenus (PSS) pour lesquels le total entraîne un actif, sont présentés séparément de ceux dont le total entraîne un passif. Cette même répartition dans la présentation s'applique aux portefeuilles des contrats de réassurance.

Le groupe détermine le niveau auquel la comptabilisation et l'évaluation sont effectuées. Les groupes de contrats sont constitués au moment de leur comptabilisation initiale et leur composition n'est pas revue par la suite. En général, les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés lorsqu'ils sont émis. Dans l'éventualité où un groupe de contrats serait déficitaire, il serait comptabilisé dès que les faits et circonstances indiqueraient que ce groupe est déficitaire. Les groupes de contrats de réassurance sont comptabilisés à la première date entre la date du début de leur période de couverture et la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire est comptabilisé. Dans le cas où des contrats d'assurance et des contrats de réassurance sont acquis dans un transfert de contrats ou un regroupement d'entreprises, la date d'acquisition correspond à la date de comptabilisation.

iv) Périmètre des contrats

Tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe doivent être considérés pour évaluer un groupe de contrats et ils sont revus à chaque date des états financiers.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société peut contraindre le titulaire à payer des primes ou dans laquelle la société a une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance au titulaire. Toute option de transformation présente au contrat à sa date de création est incluse dans le périmètre du contrat si la société est obligée de s'y conformer au gré du titulaire. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque la société a la capacité pratique de réévaluer les risques et peut modifier la tarification. Les primes attendues ou des sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés à titre de passif ou d'actif, puisqu'ils sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat de réassurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société est tenue de payer des sommes au réassureur ou a le droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Un droit substantiel de recevoir des services du réassureur prend fin lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et qu'il peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques réévalués ou a un droit substantiel de mettre fin à la couverture.

v) Évaluation

La société doit analyser les conditions de chaque contrat pour déterminer s'ils remplissent ou non les conditions d'un contrat d'assurance avec participation directe. La plupart des contrats d'assurance de la société sont des contrats sans participation directe. Certains contrats d'assurance de la société sont classés comme des contrats avec participation directe, car à leur date de création, les modalités contractuelles spécifient que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini et la société a l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des honoraires variables pour les services d'investissement.

La société utilise le modèle général d'évaluation (MGE) pour évaluer la majorité de ses contrats d'assurance sans participation directe et de ses contrats de réassurance. Pour les contrats avec participation directe, tels que les fonds distincts inclus dans les contrats de rente et les produits d'assurance vie avec participation, la société utilise la méthode des honoraires variables (MHV). Puisqu'elles ont des similarités, ces deux méthodes sont habituellement décrites ensemble et le terme utilisé est « contrats d'assurance non évalués selon la MRP ».

La société a choisi d'appliquer la méthode simplifiée appelée la « méthode de la répartition des primes » (MRP) pour certains contrats d'assurance et contrats de réassurance. Ainsi, la société applique la MRP aux contrats dont la période de couverture à leur date de création est d'un an ou moins, et pour les contrats de plus d'un an pour lesquels l'évaluation du PCR ne diffère pas de manière importante de l'évaluation qui aurait été faite en utilisant le MGE. Les produits automobile et d'habitation, les garanties prolongées aux États-Unis et les produits des marchés spéciaux sont principalement ceux qui utilisent la MRP.

La société a choisi d'évaluer les estimations comptables entrant dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance sur une base trimestrielle plutôt que sur une base cumulative depuis le début de l'année, ce qui signifie que les estimations comptables effectuées dans les états financiers intermédiaires précédents ne seront pas changées. Ce choix s'applique à tous les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance.

i. Contrats d'assurance non évalués selon la MRP

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance non évalués selon la MRP correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des estimations de flux de trésorerie futurs que la société s'attend à honorer dans l'exécution des contrats d'assurance, d'un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier lié aux flux de trésorerie futurs, ainsi que d'un ajustement au titre du risque non financier.

Les estimations de flux de trésorerie futurs incluent tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les primes, les sinistres et les autres dépenses d'assurance, les options de valeurs de rachat, les avances sur contrats qui correspondent au solde de capital non remboursé et qui sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis, et une allocation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats, qui comprennent les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance, sont directement inclus dans l'évaluation initiale du groupe dans les flux de trésorerie d'exécution.

Le taux d'actualisation, qui ajuste les estimations de flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier liés à ces flux de trésorerie, doit cadrer avec les prix cotés facilement accessibles sur des marchés actifs et doit refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'ajustement au titre du risque non financier pour un groupe de contrats d'assurance est l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels (MSC) est un composant du passif du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services prévus aux contrats d'assurance dans le futur. À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la MSC est évaluée comme l'excédent, le cas échéant, de l'espérance mathématique de la valeur actualisée des entrées de trésorerie sur les sorties de trésorerie compris dans le périmètre du contrat après avoir ajouté l'ajustement au titre du risque non financier. Si le total est une entrée de trésorerie nette, le groupe est non déficitaire et aucun produit ou charge ne résultera de la comptabilisation initiale de ce groupe. Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe est déficitaire et aucune MSC n'est établie pour ce groupe, une perte est immédiatement constatée à l'état des résultats et un composant de perte est créé dans le PCR.

Composant de perte

Le composant de perte du PCR détermine le montant maximal des flux de trésorerie d'exécution qui pourrait subséquemment être comptabilisé à l'état des résultats comme reprise de pertes sur les contrats déficitaires dans les *Dépenses d'assurance* et qui devrait être exclu des *Produits d'assurance*.

Contrats acquis

Pour les groupes de contrats acquis lors d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie reçue pour les contrats est incluse dans les flux de trésorerie d'exécution comme approximation pour les primes reçues à la date d'acquisition. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie reçue est la juste valeur des contrats à cette date. Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe est déficitaire et une perte est immédiatement comptabilisée à l'état des résultats pour les contrats acquis lors d'un transfert. Si les contrats sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la sortie de trésorerie nette est plutôt un ajustement à même le goodwill ou du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation ultérieure

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance non évalués selon la MRP est la somme du PCR et du PSS. Le PCR est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront fournis sous les contrats dans des périodes futures ainsi que la MSC à cette date. Le PSS inclut les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées qui n'ont pas été payés, y compris les réclamations dont l'événement assuré a eu lieu, mais qui n'ont pas été déclarées.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont évalués à chaque date des états financiers en utilisant les estimations à jour des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation courants et les estimations courantes de l'ajustement au titre du risque non financier.

Les variations dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs sont compensées par un montant équivalent dans la MSC lorsque le groupe est non déficitaire (voir section « Marge sur services contractuels » ci-dessous) alors qu'elles sont constatées dans *Résultats des activités d'assurance* à l'état des résultats pour les groupes déficitaires. Les variations dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services courants ou passés sont constatées dans *Résultats des activités d'assurance*. Les variations dans les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier (sur les estimations de flux de trésorerie futurs et sur l'ajustement au titre du risque non financier) sont constatées dans *Résultat d'investissement net* pour les contrats évalués selon le MGE. Cependant, pour les contrats évalués selon la MHV, ces changements sont compensés par une variation équivalente de la MSC, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques.

Pour les contrats évalués selon le MGE, afin d'avoir un traitement comptable uniforme des estimations des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque non financier, la société a choisi la méthode comptable en vertu de laquelle on ventile les variations de l'ajustement au titre du risque non financier. Par conséquent, les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont constatés dans *Résultat d'investissement net* plutôt que d'être constatés dans *Résultats des activités d'assurance* (pour les services courants) ou d'être compensés par la MSC (pour les services futurs).

Marge sur services contractuels

L'évaluation ultérieure de la MSC est différente selon que le MGE ou la MHV est utilisé.

Contrats d'assurance sans participation directe

Sous le MGE, la valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers correspond au solde au début de la période, plus la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période et les intérêts capitalisés au taux d'intérêt à la comptabilisation initiale sur la valeur comptable de la MSC durant la période, ajusté des variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs et par l'effet des variations de taux change sur la MSC s'il y a lieu, moins la somme constatée en tant que produits d'assurance relativement aux services rendus durant la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs (mentionnés ci-dessus à la section « Flux de trésorerie d'exécution ») qui ajustent la MSC incluent les ajustements d'expérience découlant des primes reçues au cours de la période qui concerne des services futurs, les changements dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du PCR aux taux d'actualisation utilisés lors de la comptabilisation initiale et non liés à la valeur temps de l'argent ni au risque financier, les différences entre les composants d'investissement que l'on s'attend d'avoir à payer durant la période et les composants d'investissement qui deviennent payables durant la période et les variations de l'ajustement au titre du risque non financier relatives aux services futurs.

Contrats d'assurance avec participation directe

Sous la MHV, les variations de l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents qui ajustent les flux de trésorerie d'exécution n'ajustent pas la MSC et sont plutôt constatées à l'état des résultats puisque ces variations ne sont pas liées à des services futurs.

La valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers évaluée selon la MHV correspond au solde au début de la période, additionné de la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période, ajusté par la variation de la part revenant à la société de la juste valeur des éléments sous-jacents liée aux services futurs et par les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents liées aux services futurs, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques, moins la somme comptabilisée en produits d'assurance relativement aux services rendus durant la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents qui ajustent la MSC sont principalement les mêmes que celles spécifiées à la section précédente pour les contrats d'assurance sans participation directe et sont toutefois évaluées à l'aide de taux d'actualisation courants. De plus, elles incluent les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier qui ne résultent pas des éléments sous-jacents, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques qui sont pour leur part inclus dans *Produits (charges) financiers d'assurance*.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui n'ajustent pas la MSC sont plutôt comptabilisées à l'état des résultats. Ce sont les variations des honoraires variables de la société dans les cas où ils excèdent la MSC entraînant une perte à l'état des résultats, et aussi les changements dans les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier permis par le choix relatif à l'atténuation des risques qui sont inclus dans *Produits (charges) financiers d'assurance*. En effet, la société a fait le choix de méthode comptable relatif à l'atténuation des risques pour les flux de trésorerie qui sont couverts par un programme de couverture dynamique utilisé par la société pour atténuer les risques financiers résultant des garanties financières par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Conséquemment, les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur la part de la société dans la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution couverts par le programme de couverture dynamique ne sont pas constatés dans la MSC.

Composant de perte

Les groupes de contrats qui n'étaient pas déficitaires lors de leur comptabilisation initiale peuvent subséquemment devenir déficitaires si les hypothèses et l'expérience changent et, donc, un composant de perte du PCR est subséquemment établi pour ces groupes. Le composant de perte est comptabilisé sur la base d'une allocation systématique des variations subséquentes des flux de trésorerie d'exécution entre le composant de perte du PCR et le PCR excluant le composant de perte. Lorsque le composant de perte atteint zéro, tout surplus sur cette somme allouée au composant de perte crée une nouvelle MSC pour le groupe de contrats.

ii. Contrats de réassurance non évalués selon la MRP

L'évaluation des contrats de réassurance appliquant le MGE est similaire à celle des contrats d'assurance sans participation directe, à l'exception des éléments suivants :

Comptabilisation initiale

Flux de trésorerie d'exécution

Pour les contrats de réassurance, les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs sont cohérentes avec les hypothèses relatives aux contrats d'assurance sous-jacents et contiennent un ajustement pour l'effet du risque de non-exécution du réassureur. L'ajustement au titre du risque non financier représente la quantité de risque qui est transférée au réassureur telle que déterminée par la société.

Marge sur services contractuels

À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats de réassurance, la MSC représente un coût net ou un profit net sur l'achat d'une couverture de réassurance et est comptabilisée à l'état de la situation financière. La MSC est évaluée au montant inverse de la somme des flux de trésorerie d'exécution (estimations des flux de trésorerie futurs actualisés plus un ajustement au titre du risque non financier) et du produit constaté à l'état des résultats au titre du recouvrement des contrats sous-jacents déficitaires. Toutefois, s'il y a un coût net sur l'achat d'une couverture de réassurance lié à des événements assurés qui ont eu lieu avant l'achat du groupe, le coût est immédiatement constaté en charges à l'état des résultats.

Composant de recouvrement de perte

Un composant de recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante (ACR) inclus dans l'actif de réassurance est établi pour un groupe de contrats de réassurance pour lesquels les contrats sous-jacents déficitaires comportaient une perte constatée lors de la comptabilisation initiale et est ajusté lorsque d'autres contrats sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe. Le composant de recouvrement de perte détermine le montant maximal qui pourrait subséquentement être comptabilisé à l'état des résultats comme renversement de recouvrement de perte découlant de contrats de réassurance.

Contrats acquis

Pour les contrats de réassurance acquis lors d'un transfert de contrats ou lors d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie versée pour les contrats est une approximation des primes payées à la date de comptabilisation initiale. Pour des contrats de réassurance qui couvrent des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est déterminé en multipliant le montant du composant de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par le pourcentage des réclamations relatives aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition que la société s'attend à recouvrer au moyen du contrat de réassurance. Le montant du composant de recouvrement de perte résultant de contrats de réassurance acquis lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à même le goodwill ou en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, et est comptabilisé à titre de produit à l'état des résultats lorsqu'il résulte d'un transfert.

Évaluation ultérieure

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance est la somme de l'ACR et de l'actif au titre des sinistres survenus (ASS). L'ACR est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront reçus au titre des contrats dans des périodes futures et toute MSC restante à cette date. L'ASS inclut les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les montants recouvrables qui n'ont pas été reçus de la part du réassureur, y compris les sinistres survenus, mais qui n'ont pas été déclarés.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution d'un groupe de contrats de réassurance sont évalués à la date des états financiers en utilisant des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations courantes de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont constatées selon le même modèle que les contrats sous-jacents selon que ceux-ci sont déficitaires ou non déficitaires. Comme pour les contrats d'assurance évalués selon le MGE, la société a choisi la méthode comptable en vertu de laquelle on ventile les variations de l'ajustement au titre du risque non financier pour comptabiliser les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier dans *Résultat d'investissement net* dans les *Produits (charges) financiers de réassurance*.

Marge sur services contractuels

Selon le MGE, la valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers correspond au solde au début de la période ajusté de la variation au cours de la période relative à la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe, des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à la constatation initiale de la MSC, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs, sauf ceux relatifs aux contrats sous-jacents déficitaires cédés qui sont constatés à l'état des résultats, de l'effet des variations de taux de change sur la MSC (s'il y a lieu) et du montant constaté dans l'état des résultats relatif aux services reçus au cours de la période. La MSC est aussi ajustée du produit constaté pour couvrir la perte sur la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats sous-jacents déficitaires et des reprises d'un composant de recouvrement de perte relatives aux variations d'un groupe de contrats sous-jacents déficitaires. Les variations des flux de trésorerie d'exécution provenant des contrats sous-jacents cédés qui ont été constatés à l'état des résultats ainsi que les variations du risque de non-exécution du réassureur évaluées à chaque date des états financiers sont constatées à l'état des résultats et n'ajustent pas la MSC.

Composant de recouvrement de perte

Le composant de recouvrement de perte est ultérieurement ajusté pour refléter les variations dans le composant de perte d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et ne doit pas excéder la portion de la valeur comptable du composant de perte que la société s'attend de recouvrer du groupe de contrats de réassurance.

iii. Contrats d'assurance évalués selon la MRP

Évaluation initiale

À leur comptabilisation initiale, la valeur comptable du PCR d'un groupe de contrats qui ne sont pas déficitaires est le total des primes reçues moins tous les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à cette date. La société a choisi d'inclure les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans l'évaluation initiale du PCR du groupe.

Pour les contrats de plus d'un an, le PCR est actualisé pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier au taux d'actualisation à la comptabilisation initiale. Pour les contrats qui ont une période de couverture d'un an ou moins, il n'y a pas de composant de financement lié au PCR et il n'y a pas d'ajustement pour la valeur temps de l'argent et le risque financier.

La société assume qu'aucun contrat n'est déficitaire à sa comptabilisation initiale sauf si les faits et les circonstances indiquent le contraire. Dans un tel cas, une perte est immédiatement constatée à l'état des résultats correspondant à la sortie de trésorerie nette et un composant de perte du PCR est créé pour le groupe.

Évaluation ultérieure

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance évalués selon la MRP est la somme du PCR et du PSS.

Le PCR au début de la période est ajusté en fonction des variations liées à la période pour les primes reçues, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, le montant constaté comme produits d'assurance pour les services fournis, les montants liés à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition constatés en charges pour le groupe et un ajustement pour la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier pour des contrats qui comportent un composant de financement important.

Tout comme pour les contrats d'assurance non évalués selon la MRP, le PSS inclut les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées qui n'ont pas encore été payées, y compris les réclamations dont l'événement assuré a eu lieu, mais qui n'ont pas été déclarées.

Composant de perte

Si à tout moment durant la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la société établit un composant de perte comme étant l'excédent des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe sur la valeur comptable du PCR du groupe. À la fin de la période de couverture du groupe de contrats, le composant atteindra zéro.

iv. Contrats de réassurance évalués selon la MRP

La société applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de contrats de réassurance que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance évalués selon la MRP, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

Si un composant de recouvrement de perte est créé pour un groupe de contrats de réassurance évalués selon la MRP, le montant est comptabilisé directement dans la valeur comptable de l'ACR plutôt que d'apporter un ajustement de la MSC qui serait nécessaire dans le cas des contrats de réassurance non évalués selon la MRP.

vi) Décomptabilisation et modifications de contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque des droits et obligations liés au contrat sont éteints, qu'ils aient été acquittés, résiliés ou qu'ils aient expiré. Au moment de la décomptabilisation d'un contrat inclus dans un groupe de contrats non évalués selon la MRP, les flux de trésorerie d'exécution alloués au groupe sont diminués en décomptabilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier liés aux droits et obligations du contrat. La MSC du groupe est alors ajustée de la variation des flux de trésorerie d'exécution, à l'exception des variations allouées au composant de perte. Le nombre d'unités de couverture pour les services restants attendus est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Une modification de contrat pourrait mener à une décomptabilisation sous certaines conditions telles que des changements substantiels au périmètre du contrat, ou bien des modalités contractuelles qui nécessiteraient que le contrat modifié soit classé dans un groupe différent ou qui nécessiteraient d'utiliser une méthode d'évaluation différente. Conséquemment, le contrat modifié est comptabilisé comme un nouveau contrat.

Lorsqu'une modification à un contrat n'est pas traitée comme une décomptabilisation parce qu'aucun des critères n'est rempli, les sommes payées ou reçues en lien avec la modification du contrat sont considérées comme des changements dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution du PCR.

vii) Présentation à l'état des résultats

Produits d'assurance

Contrats d'assurance non évalués selon la MRP

À chaque date des états financiers, la société constate un produit d'assurance à l'état des résultats au fur et à mesure qu'elle remplit ses obligations de prestations qui consistent à fournir des services relatifs aux groupes de contrats d'assurance, incluant des services d'investissement pour la gestion des éléments sous-jacents pour le compte des titulaires de polices dans le cas de contrats avec participation directe. Les sommes comptabilisées durant la période relativement aux services fournis correspondent au total des variations du PCR durant la période en lien avec les services pour lesquels la société s'attend à recevoir une contrepartie. Les produits d'assurance sont principalement constitués de la comptabilisation de la MSC pour les services fournis, des variations de l'ajustement au titre du risque non financier relatif aux services courants et de la libération des charges afférentes aux sinistres et aux dépenses d'assurance attendus encourus au cours de la période. De plus, une part des produits est constatée de manière systématique sur la base du passage du temps pour le recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. La libération de la MSC dans les produits d'assurance est effectuée en allouant uniformément la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie dans la période courante et à celles qui devraient être fournies dans le futur à l'intérieur du périmètre du contrat.

Contrats d'assurance évalués selon la MRP

Pour les contrats évalués selon la MRP, les produits d'assurance pour la période représentent le montant des primes attendues encaissées attribuables aux services fournis durant la période. Pour les contrats dont la période de couverture est d'un an ou moins, la société alloue les primes attendues sur la base du passage du temps puisque cela représente le modèle prévu de libération du risque durant la période de couverture. Pour les contrats dont la période de couverture est de plus d'un an, l'allocation à chaque période est faite sur la base de l'échéancier attendu des dépenses d'assurance encourues.

Dépenses d'assurance

Les dépenses d'assurance sont composées principalement des sinistres survenus et des autres dépenses d'assurance, de l'amortissement des flux de trésorerie relatifs aux frais d'acquisition et des pertes sur les contrats déficitaires ainsi que les reprises de telles pertes.

Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance

La société a choisi de présenter les produits et les charges relatifs aux contrats de réassurance, autres que les *Produits (charges) financiers de réassurance*, comme un seul montant net intitulé *Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance* dans *Résultat des activités d'assurance*, qui correspond à la base nette de l'allocation à l'état des résultats des primes de réassurance payées et des montants recouvrables auprès des réassureurs. L'allocation des primes de réassurance payées est reconnue à l'état des résultats au fur et à mesure que la société reçoit des services relatifs aux groupes de contrats de réassurance. Les sommes recouvrées auprès des réassureurs sont composées des flux de trésorerie liés à l'expérience relative aux réclamations ou aux prestations des contrats sous-jacents. L'amortissement de la MSC reflète le modèle attendu de souscriptions relatives aux contrats sous-jacents, considérant que le niveau de services fournis dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits et charges financiers d'assurance et de réassurance

Pour les contrats évalués selon la MGE et lorsqu'il y a un composant de financement important dans les contrats évalués selon la MRP, les produits et les charges financiers provenant des contrats d'assurance et des contrats de réassurance considèrent l'effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et leurs variations durant la période sur la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et des contrats de réassurance.

Pour les contrats évalués selon la MHV, cela comprend les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, excluant les dépôts et les retraits, et les variations résultant de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur les contrats déficitaires puisque ces effets ne peuvent être compensés par la MSC. Comme mentionné dans la sous-section « Contrats avec participation directe », les *Produits (charges) financiers d'assurance* incluent les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur la part de la société dans la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution couverts par le programme de couverture dynamique, comme le permet le choix relatif à l'atténuation des risques. Le montant des produits et des charges financiers relatif aux fonds distincts est présenté distinctement à l'état des résultats à titre de *Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts*. La présentation concernant les fonds distincts est décrite plus en détail à la section i) « Fonds distincts » ci-dessus.

La société a fait le choix, à titre de méthode comptable, d'inclure les produits et les charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance à l'état des résultats et ne les répartit donc pas entre l'état des résultats et les autres éléments du résultat global. Cette méthode comptable est cohérente avec le fait que les actifs financiers associés sont gérés sur la base de la juste valeur ainsi qu'évalués et comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état des résultats.

Composants d'investissement et remboursements de primes

Les sommes reçues et les paiements liés aux composants d'investissement ainsi que les remboursements de primes qui répondent à la définition d'un composant d'investissement n'ont une incidence que sur le passif ou l'actif relatifs aux contrats d'assurance et n'ont donc aucun effet sur l'état des résultats.

k) Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts

Le passif relatif aux contrats d'investissement concerne des contrats qui ne comportent pas de risque d'assurance significatif, mais qui comportent un risque financier. Ces contrats sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement liés à l'établissement des contrats et sont ensuite évalués au coût amorti. Le passif est décomptabilisé lorsque toutes les obligations relatives à ce type de contrat ont été exécutées, éteintes ou ont expiré.

Les dépôts sont classés comme des passifs financiers au coût amorti et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, les dépôts des clients sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés sur le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés à l'état des résultats et présentés dans (*Augmentation*) *diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts*.

l) Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent principalement des avantages postérieurs à l'emploi, des sommes en dépôt liées à des contrats autres que des contrats d'assurance, des créateurs, des engagements afférents à des titres vendus à découvert et des passifs de titrisation. Les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* sont classés comme des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation et des titres vendus en vertu de conventions de rachat, qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs de titrisation et les titres vendus en vertu de conventions de rachat ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont la gestion et la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur.

En vertu des engagements afférents à des titres vendus à découvert, la société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminés. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

Les passifs classés ou désignés à la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la variation de la juste valeur des placements de l'état des résultats. Pour les passifs financiers désignés, lorsque la variation de la juste valeur est attribuable à la variation du risque de crédit de la société, la variation de valeur est présentée dans les états du résultat global consolidés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif financier est réglée, annulée ou arrive à expiration.

Les obligations locatives sont comptabilisées, à compter de la date de début du contrat, à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat, ou si ce taux n'est pas disponible, au taux d'emprunt marginal. Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts qui y sont liées sont comptabilisées dans *Autres charges financières* à l'état des résultats. Les obligations locatives excluent les montants relatifs à des paiements de loyers variables ou à des paiements dont la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La société a choisi de comptabiliser les paiements de loyers relatifs aux contrats à court terme et aux contrats de faible valeur de façon linéaire sur la durée du contrat dans *Autres charges d'exploitation* et dans *Dépenses d'assurance*.

m) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. Le calcul de la charge d'impôts est basé sur le revenu imposable de l'année. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des administrations fiscales en utilisant des taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés découlent des différences temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale calculées en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que pour les crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. La société évalue tous les éléments probants, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sous réserve de certaines exceptions, dont celles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, lorsque la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de les compenser pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les impôts exigibles et différés sont présentés à l'état des résultats sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont présentés dans *Autres éléments du résultat global* ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, ils sont alors présentés respectivement à l'état du résultat global et à l'état des capitaux propres.

La société est assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu du Canada et des États-Unis. Ces lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par la société et par les administrations fiscales. La provision pour impôts sur le résultat et les impôts différés représentent l'interprétation de la société concernant ces lois fiscales et l'estimation des incidences fiscales présentes et futures relativement aux transactions et aux événements survenus au cours de l'exercice. De plus, des événements futurs, comme des modifications aux lois fiscales, aux règlements sur les impôts ou aux interprétations de ces lois ou de ces règlements, peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent.

n) Débentures

La société a choisi de classer ses débentures comme des passifs financiers au coût amorti. La juste valeur, nette des coûts de transaction y afférents, est utilisée pour reconnaître initialement les débentures. Subséquemment, les débentures sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les primes versées lors d'un rachat de débentures sont reconnus à l'état des résultats et présentés dans *Autres charges financières*.

o) Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change de fin de période. Les éléments non monétaires de l'état de la situation financière comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change de fin de période, alors que les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les profits et les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les états financiers de certaines entités du groupe dont la devise fonctionnelle (la devise du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités) est différente de la devise fonctionnelle de la société mère sont convertis dans la devise de présentation. La conversion des opérations étrangères en devise canadienne est effectuée au taux de change de fin de période en ce qui concerne les éléments d'actif et de passif. La conversion des produits et des charges est effectuée au taux de change moyen. Les profits et les pertes de change ainsi que les résultats de la couverture de certains de ces investissements sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global, nets d'impôts*.

p) Autres produits

Les autres produits proviennent principalement de contrats qui satisfont à la définition de contrat de service et comprennent notamment les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds communs de placement de la société et de l'actif des fonds distincts relatifs aux contrats d'investissement de la société, ainsi que les commissions liées aux activités des intermédiaires, les revenus d'administration et les revenus tirés de régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA). Les autres produits sont comptabilisés en fonction des considérations spécifiées dans le contrat avec le client et excluent tout montant reçu au nom de tiers. La nature des activités incluses dans les autres produits représente une seule obligation de prestation (service) qui consiste en une série de services similaires fournis au même client. La société comptabilise les autres produits progressivement à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsqu'il est peu probable qu'il soit renversé.

q) Avantages postérieurs à l'emploi

La société a établi des régimes à prestations définies et procure d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles. Dans certains cas, les retraités admissibles doivent payer une portion des primes pour ces avantages complémentaires. Le coût des régimes de retraite est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et selon les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires, la mortalité et les coûts prévus des soins de santé. Le coût des prestations définies est divisé en quatre composantes : le coût des services, les intérêts nets et les frais administratifs, qui sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance*, et les réévaluations, qui sont inscrites dans *Autres éléments du résultat global*.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies) et la variation du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé, le cas échéant, et sont comptabilisées immédiatement dans *Autres éléments de passif (Autres éléments d'actif)* à l'état de la situation financière et, en contrepartie, dans *Autres éléments du résultat global*. La société a choisi de transférer les montants comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global* aux *Résultats non distribués*. Le coût des services passés est reconnu dans *Résultat net* au cours de la période où il y a eu une modification, une réduction ou une liquidation du régime de retraite. L'intérêt net est calculé en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies du début de la période par le taux d'actualisation. La différence entre l'actif des régimes à prestations définies et l'obligation au titre des régimes à prestations définies est constatée à titre d'actif ou de passif dans l'état de la situation financière. Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations définies est établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour des titres d'emprunt de qualité élevée dont les flux de trésorerie concordent avec les prévisions de paiement des prestations.

En vertu de IFRIC 14 IAS 19 – *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la société doit déterminer si l'actif d'un régime capitalisé lui confère un avantage économique par l'entremise de remboursements par le régime ou sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Si tel n'est pas le cas, le passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies doit refléter le plafonnement de l'actif des régimes capitalisés.

r) Paiements fondés sur des actions

i) Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions est comptabilisé comme des transactions dont le règlement s'effectue en instruments de capitaux propres. Le coût des options accordées est calculé en utilisant la méthode de la juste valeur. Cette dernière est estimée aux dates d'octroi en tenant compte d'un taux de renonciation ainsi qu'en utilisant la méthode de l'acquisition graduelle. Le coût des options d'achat d'actions est comptabilisé comme une charge de rémunération incluse à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation*. Le montant correspondant est inscrit à titre de *Surplus d'apport* à l'état des variations des capitaux propres. Pour les options d'achat d'actions annulées avant la date d'acquisition, la dépense de rémunération reconnue précédemment est renversée. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le surplus d'apport est renversé et les actions émises sont créditées au capital social. La rémunération à base d'actions est reconnue à la date d'octroi lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui sont admissibles à la retraite à la date d'octroi et sur une période allant de la date d'octroi à la date d'admissibilité à la retraite lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui deviendront admissibles à la retraite durant la période d'acquisition.

ii) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La contribution en espèces de la société est inscrite à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance* au moment où les actions ordinaires sont achetées.

iii) Régime d'unités d'actions fictives

Le régime d'unités d'actions fictives est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de la société. Lors d'une attribution, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif équivalant à la juste valeur des actions ordinaires de la société à l'état de la situation financière. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la valeur des actions ordinaires de la société, et cette variation est comptabilisée dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.

iv) Régime d'unités d'intéressement à moyen terme et régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement

Ces régimes sont établis sous forme de trésorerie. Leur évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de la société. À chaque date de présentation de l'information financière, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif à l'état de la situation financière qui équivaut à la juste valeur moyenne des actions ordinaires de la société pour la période de référence. Cette charge est amortie de façon linéaire en fonction du nombre estimatif des droits dont l'acquisition est attendue à la fin de la période d'acquisition des droits. La variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance* à l'état des résultats.

v) Régime d'unités d'actions restreintes

Le régime d'unités d'actions restreintes est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions dont le règlement s'effectue sous forme de trésorerie. Son évaluation est basée sur la valeur des actions ordinaires d'une filiale de la société qui, aux fins du régime, est réputée détenir en propriété exclusive certaines autres filiales du groupe qui ne sont pas sous son contrôle. La juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres. En fonction du nombre estimatif d'unités d'actions restreintes dont les droits seront effectivement acquis, la société comptabilise la charge de rémunération dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats ainsi que le passif correspondant à l'état de la situation financière sur la période d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la filiale et la variation est inscrite dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.

3 Modifications de méthodes comptables

Nouvelles méthodes comptables appliquées

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

| Normes ou amendements | Description des normes ou des amendements et des incidences sur les états financiers de la société |
|---|---|
| IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i> | <p><i>Description</i> : Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>. Des amendements à cette norme ont également été publiés en juin 2020 et décembre 2021 afin d'aider les entités à se préparer pour sa mise en œuvre.</p> <p>La norme IFRS 17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'être en mesure de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie; • établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation; • définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance; • définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins. <p>Conformément aux principes clés de IFRS 17, la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifie comme des contrats d'assurance ceux en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance significatif à l'égard d'une autre partie (le titulaire de police) en acceptant d'indemniser le titulaire de police pour un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) qui porterait préjudice au titulaire de police; • sépare les dérivés incorporés spécifiés, les composants d'investissement distincts et les biens et services distincts non liés à des contrats d'assurance et les comptabilise conformément à d'autres normes comptables; • présente, évalue et comptabilise les contrats d'assurance et les contrats de réassurance séparément; • comptabilise et évalue les groupes de contrats d'assurance à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui incorpore toutes les informations disponibles à propos des flux de trésorerie d'exécution, en plus de l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels (ou MSC); • comptabilise le profit d'un groupe de contrats d'assurance sur la période où la société fournit une couverture d'assurance, et à mesure que la société est libérée du risque. Si on s'attend à ce qu'un groupe de contrats soit déficitaire durant le reste de sa période de couverture, la société comptabilise la perte immédiatement; • présente séparément les produits d'assurance, les dépenses d'assurance et les charges financières d'assurance, excluant les composants d'investissement; • divulgue de l'information permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'effet que les contrats inclus dans le champ d'application de IFRS 17 ont sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie. <p><i>Incidence</i> : La société a appliqué cette nouvelle norme au 1^{er} janvier 2023, et l'incidence est décrite à la note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 ».</p> |
| IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> | <p><i>Description</i> : Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, intitulée <i>Instruments financiers</i>, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. Des amendements à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> ont également été publiés en octobre 2017 et août 2020 ainsi que des améliorations annuelles des IFRS en mai 2020 afin d'apporter des éclaircissements sur des sujets spécifiques.</p> <p>La norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs; • modifie le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur; • propose un nouveau modèle comptable relativement à la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Ainsi, la société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers en estimant à la date de clôture l'insuffisance attendue des flux de trésorerie; • modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques. <p><i>Incidence</i> : La société a appliqué cette nouvelle norme au 1^{er} janvier 2023, et l'incidence est décrite à la note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 ».</p> |
| IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> | <p><i>Description</i> : Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>. L'amendement, intitulé <i>Informations à fournir sur les méthodes comptables</i>, exige que les entités divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence significative sur les états financiers de la société.</p> |
| IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i> | <p><i>Description</i> : Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. L'amendement, intitulé <i>Définition d'estimations comptables</i>, introduit une définition des estimations comptables et clarifie la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p> |

| | |
|--------------------------------------|--|
| IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i> | <p><i>Description</i> : Le 7 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i>. L'amendement, intitulé <i>Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique</i>, clarifie la comptabilisation des impôts différés pour des transactions qui donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles identiques lors de la comptabilisation initiale, comme dans le cas de contrats de location et des obligations relatives au démantèlement. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective modifiée.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p> <p><i>Description</i> : Le 23 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i>. L'amendement, intitulé <i>Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2</i>, instaure une exemption temporaire aux exigences de comptabilisation et d'informations à fournir sur les actifs et les passifs d'impôts différés découlant du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette exemption obligatoire s'applique immédiatement et rétrospectivement. L'amendement introduit également des obligations d'informations à fournir ciblées pour les périodes au cours desquelles la législation du Pilier 2 est adoptée ou quasi adoptée. Ces obligations d'informations à fournir s'appliquent prospectivement aux états financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.</p> <p><i>Incidence</i> : La société ne comptabilise ni ne divulgue d'informations sur les actifs et les passifs d'impôts différés découlant du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE, ainsi qu'exigé par l'exemption prévue par cet amendement. La société surveille activement les développements législatifs du gouvernement canadien quant à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE afin d'évaluer l'impact de cet amendement sur ses états financiers.</p> |
|--------------------------------------|--|

Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes ou les amendements sont présentés en fonction de leur date de publication sauf si une approche plus pertinente permet une meilleure information.

| Normes ou amendements | Description des normes ou des amendements |
|--|---|
| IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> | <p><i>Description</i> : Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>. Cet amendement, intitulé <i>Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</i>, touche seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les dispositions de cet amendement devaient initialement être appliquées de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, mais le 15 juillet 2020, l'IASB a décidé de reporter la date d'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié un nouvel amendement, <i>Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant</i>, qui précise les conditions influençant le classement d'un passif lorsqu'une entité doit se conformer à des clauses restrictives dans les douze mois suivant sa date de clôture et clarifie les obligations d'information à fournir par voie de notes. Le récent amendement reporte à nouveau la date d'application des précédents amendements aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une application rétrospective. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de ces amendements sur ses états financiers.</p> |
| IFRS 16 <i>Contrats de location</i> | <p><i>Description</i> : Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 <i>Contrats de location</i>. L'amendement, intitulé <i>Obligation locative dans une cession-bail</i>, ajoute des exigences relatives à l'évaluation ultérieure d'une obligation locative par un vendeur-preneur dans le cadre d'une transaction de cession-bail comptabilisée à titre de vente afin d'empêcher la comptabilisation d'un gain ou d'une perte relativement au droit d'utilisation conservé. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p> |
| IAS 7 <i>Tableau des flux de trésorerie</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> | <p><i>Description</i> : Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement aux normes IAS 7 <i>Tableau des flux de trésorerie</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. L'amendement, intitulé <i>Accords de financement de fournisseurs</i>, exige que les entités divulguent des informations sur les accords de financement des fournisseurs et leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité afin d'accroître la transparence sur ce type d'accords. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p> |

4 › Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9

L'application initiale et simultanée de IFRS 17 *Contrats d'assurance* et de IFRS 9 *Instruments financiers* au 1^{er} janvier 2023 a eu un effet limité sur les capitaux propres de la société à la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation de 10 \$ des capitaux propres aux actionnaires.

Rapprochement de l'état de la situation financière consolidé au 1^{er} janvier 2022

Le tableau suivant présente l'effet des normes IFRS 17 et IFRS 9 sur l'état de la situation financière consolidé à la date de transition. Se référer aux sous-sections intitulées « Effet de l'adoption de IFRS 17 » et « Effet de l'adoption de IFRS 9 » ci-dessous pour avoir plus d'informations.

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2021 | Ajustements IFRS 17 | Ajustements IFRS 9 | Au 1 ^{er} janvier 2022 |
|---|------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| Placements | 45 651 \$ | (182)\$ | 295 \$ | 45 764 \$ |
| Actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance | 2 210 | (194) | (3) | 2 013 |
| Actif net des fonds distincts | 39 577 | — | — | 39 577 |
| Autres | 7 221 | (956) | 2 | 6 267 |
| Actif total | 94 659 \$ | (1 332)\$ | 294 \$ | 93 621 \$ |
| Passifs relatifs aux contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement et dépôts | 37 117 \$ | 4 234 \$ | — \$ | 41 351 \$ |
| Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement des fonds distincts | 39 577 | — | — | 39 577 |
| Autres | 10 720 | (5 292) | 58 | 5 486 |
| Passif total | 87 414 \$ | (1 058)\$ | 58 \$ | 86 414 \$ |
| Comptes des contrats avec participation | 48 \$ | (48)\$ | — \$ | — \$ |
| Capitaux propres aux actionnaires | 7 197 | (226) | 236 | 7 207 |
| Capitaux propres totaux | 7 245 \$ | (274)\$ | 236 \$ | 7 207 \$ |

En conséquence de l'application de IFRS 17 et de IFRS 9, décrite dans les sections suivantes, le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a diminué, passant de 817 \$ à 309 \$, et le résultat par action ordinaire (de base) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a diminué, passant de 7,68 dollars à 2,90 dollars. Ces résultats sont liés au contexte de la transition du portefeuille de placements de la société d'une stratégie d'appariement de l'actif et du passif adaptée aux précédentes normes à une stratégie d'appariement de l'actif et du passif adaptée aux nouvelles normes. Cette transition qui s'est produite en 2022 n'était pas entièrement terminée au 31 décembre 2022, ce qui a contribué à une volatilité accrue du résultat net en 2022 puisque l'évaluation se fait dorénavant en vertu des nouvelles normes. Par conséquent, la différence dans le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires s'explique principalement par les différents effets des variations macroéconomiques en vertu des nouvelles normes applicables (IFRS 17 et IFRS 9) et des anciennes normes en vigueur avant la transition (IFRS 4 et IAS 39).

Effet de l'adoption de IFRS 17

Les effets de l'adoption de IFRS 17 ont été comptabilisés par le biais d'ajustements aux *Résultats non distribués* et aux *Comptes des contrats avec participation* et sont divulgués dans les états des variations des capitaux propres consolidés. Les *Résultats non distribués* au 1^{er} janvier 2022 ont été diminués d'un montant de 226 \$ lié aux nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance, soit 310 \$ avant l'ajustement de 84 \$ sur l'actif d'impôts différés net. De plus, la norme IFRS 17 a amené certains reclassements entre les actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance, les passifs relatifs aux contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement, les autres éléments d'actif, les autres éléments de passif et les comptes de contrats avec participation qui n'ont pas d'impact sur les capitaux propres aux actionnaires. Le montant de 48 \$ des comptes des contrats avec participation est dorénavant inclus dans le passif relatif aux contrats d'assurance. Au moment de la transition, afin de regrouper les éléments de nature similaire ensemble, la société a choisi de reclasser dans *Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts* un montant de 2 087 \$ relatif à des sommes que la société doit à ses clients qui étaient dans *Autres éléments de passif* avant l'application des nouvelles normes. Tous ces reclassements se trouvent dans la colonne *Ajustements IFRS 17* dans le tableau ci-dessus.

Considérant que l'adoption de IFRS 17 a amené des changements significatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance, certains chiffres comparatifs ont été retraités et la société a préparé son état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2022. Comme indiqué dans les dispositions transitoires de IFRS 17, la société n'a pas présenté les effets de l'application initiale de IFRS 17 à chaque poste des états financiers affecté.

La nature et les principaux effets des changements de méthodes comptables sont résumés ci-dessous. Des informations plus détaillées sur les choix de méthodes comptables sont décrites à la note 2 « Informations importantes sur les méthodes comptables ».

Transition

Les modifications de méthodes comptables résultant de l'adoption de IFRS 17 ont été appliquées de manière rétrospective dans la mesure où cela s'avérait praticable. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la société :

- a identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de contrats de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée sauf si cela était impraticable;
- a décomptabilisé tout solde existant qui n'existerait pas si IFRS 17 avait toujours été appliquée. Les *Primes à recevoir*, les *Comptes à recevoir des réassureurs* et un montant de 566 \$ de *Commissions différées* qui étaient inclus dans *Autres éléments d'actif*, ainsi que les *Primes non acquises*, les *Sommes dues aux réassureurs*, les *Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance* et la *Juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance* qui étaient présentés dans *Autres éléments de passif* ne sont plus présentés séparément. Ces éléments sont dorénavant inclus, pour chaque portefeuille, dans *Actif relatif aux contrats d'assurance*, *Passif relatif aux contrats d'assurance*, *Actif relatif aux contrats de réassurance* ou *Passif relatif aux contrats de réassurance*;
- a comptabilisé toute différence nette en découlant directement dans les capitaux propres.

La société a appliqué deux approches différentes pour évaluer les contrats à la date de transition : l'approche rétrospective complète et l'approche fondée sur la juste valeur.

a) Approche rétrospective complète

Lors de la transition à IFRS 17, la société a appliqué l'approche rétrospective complète, sauf lorsqu'impraticable. L'approche rétrospective complète a été appliquée à tous les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance évalués selon la méthode de répartition des primes et aux contrats d'assurance avec participation directe émis à partir du 1^{er} janvier 2020.

Pour une majorité des groupes de contrats, l'approche rétrospective complète a été impraticable, puisque de l'information raisonnable et justifiable nécessaire pour l'application de cette approche n'était pas disponible sans coût ou effort indus. En effet, les données historiques qui auraient été utilisées dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance à la date de comptabilisation initiale n'ont pas été collectées conformément aux exigences de la nouvelle norme, qui sont plus granulaires qu'auparavant, et en raison de limitations technologiques et des systèmes. De plus, l'approche rétrospective complète nécessite l'utilisation d'estimations comptables significatives et d'hypothèses de la direction cohérentes avec l'information qui aurait été disponible à la date de comptabilisation initiale, ce qui n'aurait pas pu être possible a posteriori.

b) Approche fondée sur la juste valeur

Conséquemment, la société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à la plupart des groupes de contrats, soit à presque tous les contrats d'assurance et à tous les contrats de réassurance émis avant le 1^{er} janvier 2022, y compris aux groupes de contrats d'assurance avec participation directe pour lesquels le choix relatif à l'atténuation des risques a été appliqué. Lors de la détermination de la juste valeur, la société a appliqué les exigences de IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, sauf celle relative à la valeur minimale des dépôts à vue. La direction exerce son jugement et utilise des estimations pour déterminer la juste valeur. La marge sur services contractuels (ou le composant de perte) du passif au titre de la couverture restante à la date de transition correspond à la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution du groupe évalués à cette date.

La société utilise l'approche fondée sur la valeur d'expertise pour calculer la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats de réassurance à la date de transition. Cette technique d'évaluation, une méthode répandue appliquée à travers l'industrie canadienne, établit le prix qu'un acheteur potentiel serait prêt à payer pour acheter un bloc d'affaires dans le cadre d'un transfert ou dans un regroupement d'entreprises. La juste valeur obtenue en vertu de cette approche représente le montant d'actif qui serait nécessaire pour prendre en charge les obligations liées aux contrats, et prend donc en compte les flux de trésorerie plus la compensation requise de l'acheteur potentiel pour prendre en charge ces passifs.

Le calcul de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses qui représentent ce qu'un participant de marché utiliserait pour évaluer les contrats d'assurance. Ces hypothèses s'ajoutent à celles utilisées pour l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution. Principalement, les flux de trésorerie d'exécution ont été ajustés pour inclure un niveau raisonnable de charges opérationnelles non reliées aux services d'assurance qu'un participant de marché s'attendrait à encourir, ainsi qu'une compensation, basée sur les exigences en matière de capital, attendue pour la prise de risque inhérente aux contrats d'assurance. Aussi, les taux d'intérêt du marché initiaux ont été utilisés, mais ajustés en fonction de leur évolution à travers le temps pour réinvestissements futurs afin de tenir compte du risque de réinvestissement qu'un participant de marché aurait à prendre en charge.

Aux fins de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la société a utilisé l'information raisonnable et justifiable disponible à la date de transition pour déterminer tout flux de trésorerie discrétionnaire pour les contrats d'assurance sans participation directe.

Le taux d'actualisation des groupes de contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur a été déterminé à la date de transition et correspond aussi au taux d'intérêt à la comptabilisation initiale pour ces groupes de contrats d'assurance.

À la date de transition, pour les groupes de contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur, la société a regroupé dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle puisque l'information fiable pour regrouper les contrats émis à l'intérieur d'un an d'intervalle n'était pas disponible.

Effet de l'adoption de IFRS 9

Avant l'adoption de IFRS 9, la société appliquait IAS 39 *Instruments financiers*. Les exigences de IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées de manière rétrospective en ajustant les montants de l'état de la situation financière. La société a fait le choix d'appliquer la superposition de classement pour retraiter ses informations comparatives, comme permis par un amendement à IFRS 17. Les effets de l'adoption de IFRS 9 ont été comptabilisés au moyen d'ajustements aux *Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global*, soit une augmentation de 236 \$ des capitaux propres aux actionnaires au 1^{er} janvier 2022 et une augmentation subséquente de 7 \$ des capitaux propres aux actionnaires au 1^{er} janvier 2023.

La nature et les principaux effets des changements de méthodes comptables sont résumés ci-dessous. Des informations plus détaillées sur les choix de méthodes comptables sont décrites à la note 2 « Informations importantes sur les méthodes comptables ».

Superposition de classement

La superposition de classement a été appliquée à tous les actifs financiers, y compris aux actifs décomptabilisés de la période comparative. La société a appliqué les dispositions en matière de dépréciation de IFRS 9 pour la période comparative. Le changement de classement au 1^{er} janvier 2022 a été appliqué avec le classement projeté au 1^{er} janvier 2023. Aucun autre changement de classement des actifs financiers n'a été effectué au 1^{er} janvier 2023.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers peuvent être classés dans trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Une entité peut faire un choix irrévocable lors de la comptabilisation initiale de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce classement est généralement basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré ainsi qu'en fonction des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. IFRS 9 élimine les catégories précédentes de détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente.

La société a établi que les placements à court terme, les obligations et les prêts hypothécaires sont gérés et leur rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Par conséquent, ils doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour l'encaisse, les prêts automobiles et les autres prêts, l'objectif est de percevoir seulement les flux de trésorerie contractuels. Ainsi, ces actifs doivent être classés au coût amorti.

Comptabilité de couverture

À la date de la transition au 1^{er} janvier 2022, la société a mis fin aux relations de comptabilité de couverture de juste valeur suivantes : couverture du risque de taux d'intérêt pour les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et couverture du risque de change pour les actifs classés comme étant disponibles à la vente. La société a aussi mis fin à la relation de couverture de flux de trésorerie suivante : couverture du risque de taux de change relativement à des actifs financiers en devises étrangères. La relation de comptabilité de couverture à laquelle la société a mis fin a été comptabilisée de la même façon que le reclassement de l'actif financier comptabilisé antérieurement comme étant disponible à la vente.

À la date de la première application, le 1^{er} janvier 2023, la société a mis fin à sa relation de comptabilité de couverture de juste valeur pour le risque de taux d'intérêt sur des passifs financiers classés comme passifs financiers au coût amorti. Le solde a été reclassé à l'encontre du solde des passifs financiers.

Effet de l'application initiale**Classement des instruments financiers**

Le tableau suivant présente les classements et les valeurs comptables des actifs financiers établies antérieurement conformément à la norme IAS 39 ainsi que les nouveaux classements et les nouvelles valeurs comptables établies conformément à IFRS 9, le cas échéant.

| (en millions de dollars) | 1 ^{er} janvier 2022 | | | |
|---|------------------------------|------------------|--|--|
| | Valeur comptable sous | | Classement sous | |
| | IAS 39 | IFRS 9 | IAS 39 | IFRS 9 |
| Actifs financiers | | | | |
| Trésorerie | 1 330 \$ | 1 330 \$ | Prêts et créances | Coût amorti |
| Placements à court terme | 216 | 216 | Détenus à des fins de transaction | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Obligations | 24 929 | 24 929 | Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Obligations | 4 795 | 4 795 | Disponibles à la vente | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Obligations | 255 | 255 | Détenues jusqu'à l'échéance | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Obligations | 2 914 | 3 178 | Prêts et créances | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Actions | 3 357 | 3 357 | Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Actions | 549 | 520 | Disponibles à la vente | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Prêts hypothécaires | 89 | 89 | Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Prêts hypothécaires | 1 777 | 1 847 | Prêts et créances | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Prêts automobiles et autres prêts ¹ | 1 056 | 1 904 | Prêts et créances | Coût amorti |
| Instruments financiers dérivés | 917 | 917 | Détenus à des fins de transaction | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Autres placements – Billets à recevoir | 6 | 6 | Prêts et créances | Coût amorti |
| Autres placements – Obligations et unités de fonds de placement restreints | 92 | 92 | Disponibles à la vente | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Autres éléments d'actif – Titres achetés en vertu de conventions de revente | — | — | Prêts et créances | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Total | 42 282 \$ | 43 435 \$ | | |

¹ Au 1^{er} janvier 2022, du montant de 1 040 \$ initialement présenté dans *Avances sur contrats* selon IAS 39 au 31 décembre 2021, un montant de 858 \$ a été reclassé dans *Prêts automobiles et autres prêts* et un montant de 182 \$ a été reclassé dans *Passif (actif) relatif aux contrats d'assurance*.

Les autres placements présentés dans l'état de la situation financière comprennent également les entreprises associées et les partenariats en coentreprise.

| (en millions de dollars) | 1 ^{er} janvier 2023 | | | |
|---|------------------------------|-----------------|-----------------------------------|---|
| | Valeur comptable sous | | Classement sous | |
| | IAS 39 | IFRS 9 | IAS 39 | IFRS 9 |
| Passifs financiers | | | | |
| Autres éléments de passif – Passifs de titrisation | 453 \$ | 443 \$ | Au coût amorti | Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net |
| Autres éléments de passif – Titres vendus en vertu de conventions de rachat | — | — | Au coût amorti | Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net |
| Autres éléments de passif – Titres vendus à découvert | 956 | 956 | Détenus à des fins de transaction | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Total | 1 409 \$ | 1 399 \$ | | |

Les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* et les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* qui ne sont pas mentionnés dans les tableaux ci-dessus étaient classés, respectivement, sous IAS 39 comme prêts et créances et au coût amorti et sont classés au coût amorti en vertu de IFRS 9. Il n'y a pas de changement de classement pour les débetures, le passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts ainsi que le passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts.

Dépréciation des instruments financiers

IFRS 9 remplace le modèle des pertes encourues de IAS 39 par un modèle prospectif de pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Pour les instruments financiers dépréciés classés comme étant disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances en vertu de IAS 39 et maintenant classés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9, leur dépréciation se reflète par leur variation de la juste valeur et, par conséquent, ils ne sont plus dépréciés par le biais d'une provision pour perte.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes de crédit établie conformément à IAS 39 et de celle établie conformément à IFRS 9 :

| (en millions de dollars) | 1 ^{er} janvier 2022 | | |
|-----------------------------------|--|----------------------------|--|
| | Provision pour pertes de crédit en vertu de IAS 39 | Ajustement de dépréciation | Provision pour pertes de crédit en vertu de IFRS 9 |
| Actifs financiers | | | |
| Prêts automobiles et autres prêts | (28)\$ | (10)\$ | (38)\$ |
| Total | (28)\$ | (10)\$ | (38)\$ |

Rapprochement de la valeur comptable en vertu de IFRS 9

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable de IAS 39 à IFRS 9 par types d'actifs financiers et par classements :

| (en millions de dollars) | | Obligations – Disponibles à la vente | Obligations – Détenues jusqu'à l'échéance | Obligations – Prêts et créances | Actions – Disponibles à la vente | Prêts hypothécaires – Prêts et créances | Autres placements – Obligations et fonds de placement restreints |
|--|---|--------------------------------------|---|---------------------------------|----------------------------------|---|--|
| | | Sous IAS 39 | Solde au 31 décembre 2021 | 4 795 \$ | 255 \$ | 2 914 \$ | 549 \$ |
| Ajustements IFRS 9 | Évaluation | — | — | 264 | (29) ¹ | 70 | — |
| À la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9 | Solde au 1 ^{er} janvier 2022 | 4 795 | 255 | 3 178 | 520 | 1 847 | 92 |
| | Variation de la valeur comptable | (340) | (153) | (335) | (40) | (358) | (20) |
| À la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9 | Solde au 1^{er} janvier 2023 | 4 455 \$ | 102 \$ | 2 843 \$ | 480 \$ | 1 489 \$ | 72 \$ |

¹ Le montant de 29 \$ est en lien avec les dérivés incorporés qui ne sont plus séparés du contrat hôte depuis la transition à IFRS 9. Il s'agit d'un reclassement entre actifs financiers et passifs financiers n'ayant aucun effet sur les résultats non distribués à la transition.

Les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon IAS 39 sont maintenant classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Il n'y a aucun changement à la valeur comptable pour ces instruments.

Les instruments financiers classés comme prêts et créances selon IAS 39 et subséquentement classés au coût amorti selon IFRS 9 n'ont eu aucun changement de valeur comptable autre que la dépréciation calculée.

Les passifs financiers classés au coût amorti en vertu de IAS 39 et maintenant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9 ont une diminution de 10 \$ de leur valeur comptable. Le changement provient de la différence entre la valeur du coût amorti et la juste valeur des instruments au 1^{er} janvier 2023.

Effet sur les Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global

Tous les ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation sont présentés dans *Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global* d'ouverture en raison de leur application rétrospective au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

Le tableau suivant présente le rapprochement des *Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global* d'ouverture :

| (en millions de dollars) | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total |
|--|--------------------------|--|-----------------|
| Solde au 31 décembre 2021 | 4 963 \$ | (14)\$ | 4 949 \$ |
| Effet de l'adoption de IFRS 17 excluant les comptes des contrats avec participation | (226) | — | (226) |
| Effet de l'adoption de IFRS 9 | | | |
| Ajustements relatifs au classement et à l'évaluation | 403 | (69) | 334 |
| Ajustements relatifs à la dépréciation | (10) | — | (10) |
| Autres | — | (3) | (3) |
| Ajustements d'impôt total | (101) | 16 | (85) |
| | 292 | (56) | 236 |
| Solde au 1^{er} janvier 2022 | 5 029 | (70) | 4 959 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 4 889 | 21 | 4 910 |
| Effet de l'adoption de IFRS 9 | | | |
| Ajustements relatifs au classement et à l'évaluation | 10 | — | 10 |
| Ajustements d'impôt total | (3) | — | (3) |
| | 7 | — | 7 |
| Solde au 1^{er} janvier 2023 | 4 896 \$ | 21 \$ | 4 917 \$ |

5 › Acquisition d'entreprises

Le 1^{er} juin 2023, la société a procédé à l'acquisition, par l'entremise d'une de ses filiales, d'une participation de 100 % dans Continental-National, LLC, pour un montant de 28 \$ ainsi qu'une contrepartie conditionnelle d'un montant maximal de 8 \$. Continental-National, LLC est une agence spécialisée dans la distribution de garanties automobiles par le biais d'un réseau de concessionnaires aux États-Unis.

La répartition préliminaire du prix d'achat a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 22 \$ et d'immobilisations incorporelles de 17 \$. Le goodwill est déductible à des fins fiscales.

Les produits et les résultats de la société acquise n'ont pas eu d'effet significatif sur les résultats de la société.

La répartition du prix d'acquisition pourrait faire l'objet d'ajustements afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existants à la date d'acquisition au cours d'une période ne dépassant pas 12 mois.

6 › Placements et produits de placement nets

a) Valeur comptable et juste valeur

| Au 30 juin 2023 | | | | | |
|---|--|----------------|----------|-----------|--------------|
| (en millions de dollars) | À la juste valeur par le biais du résultat net | Au coût amorti | Autres | Total | Juste valeur |
| Trésorerie et placements à court terme | 1 025 \$ | 948 \$ | — \$ | 1 973 \$ | 1 973 \$ |
| Obligations | | | | | |
| Gouvernements | 9 101 | — | — | 9 101 | |
| Municipalités | 821 | — | — | 821 | |
| Sociétés et autres | 18 627 | — | — | 18 627 | |
| | 28 549 | — | — | 28 549 | 28 549 |
| Actions | | | | | |
| Ordinaires | 2 282 | — | — | 2 282 | |
| Privilégiées | 447 | — | — | 447 | |
| Indices boursiers | 316 | — | — | 316 | |
| Unités de fonds de placement | 839 | — | — | 839 | |
| | 3 884 | — | — | 3 884 | 3 884 |
| Prêts | | | | | |
| Prêts hypothécaires | | | | | |
| Prêts hypothécaires assurés | | | | | |
| Multirésidentiels | 1 051 | — | — | 1 051 | |
| Non résidentiels | 3 | — | — | 3 | |
| | 1 054 | — | — | 1 054 | |
| Prêts hypothécaires conventionnels | | | | | |
| Multirésidentiels | 210 | — | — | 210 | |
| Non résidentiels | 216 | — | — | 216 | |
| | 426 | — | — | 426 | |
| | 1 480 | — | — | 1 480 | |
| Prêts automobiles | — | 1 307 | — | 1 307 | |
| Autres prêts | — | 908 | — | 908 | |
| | 1 480 | 2 215 | — | 3 695 | 3 689 |
| Instruments financiers dérivés | 1 265 | — | — | 1 265 | 1 265 |
| Autres placements | 56 | 2 | 486 | 544 | 544 |
| Immeubles de placement | — | — | 1 750 | 1 750 | 1 783 |
| Total des placements | 36 259 \$ | 3 165 \$ | 2 236 \$ | 41 660 \$ | 41 687 \$ |

Au 31 décembre 2022

| (en millions de dollars) | À la juste valeur par le biais du résultat net | Au coût amorti | Autres | Total | Juste valeur |
|---|--|----------------|----------|-----------|--------------|
| Trésorerie et placements à court terme | 238 \$ | 1 120 \$ | — \$ | 1 358 \$ | 1 358 \$ |
| Obligations | | | | | |
| Gouvernements | 8 522 | — | — | 8 522 | |
| Municipalités | 685 | — | — | 685 | |
| Sociétés et autres | 17 626 | — | — | 17 626 | |
| | 26 833 | — | — | 26 833 | 26 833 |
| Actions | | | | | |
| Ordinaires | 2 461 | — | — | 2 461 | |
| Privilégiées | 485 | — | — | 485 | |
| Indices boursiers | 289 | — | — | 289 | |
| Unités de fonds de placement | 793 | — | — | 793 | |
| | 4 028 | — | — | 4 028 | 4 028 |
| Prêts | | | | | |
| Prêts hypothécaires | | | | | |
| Prêts hypothécaires assurés | | | | | |
| Multirésidentiels | 1 107 | — | — | 1 107 | |
| Non résidentiels | 3 | — | — | 3 | |
| | 1 110 | — | — | 1 110 | |
| Prêts hypothécaires conventionnels | | | | | |
| Multirésidentiels | 220 | — | — | 220 | |
| Non résidentiels | 237 | — | — | 237 | |
| | 457 | — | — | 457 | |
| | 1 567 | — | — | 1 567 | |
| Prêts automobiles | — | 1 184 | — | 1 184 | |
| Autres prêts | — | 928 | — | 928 | |
| | 1 567 | 2 112 | — | 3 679 | 3 705 |
| Instruments financiers dérivés | 990 | — | — | 990 | 990 |
| Autres placements | 72 | 2 | 489 | 563 | 563 |
| Immeubles de placement | — | — | 1 804 | 1 804 | 1 837 |
| Total des placements | 33 728 \$ | 3 234 \$ | 2 293 \$ | 39 255 \$ | 39 314 \$ |

Les autres placements sont constitués d'obligations et d'unités de fonds de placement qui représentent des placements restreints, de billets à recevoir ainsi que de placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise. Les obligations et les unités de fonds de placement sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les billets à recevoir sont classés au coût amorti. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sont présentés dans la colonne *Autres*.

La juste valeur des immeubles de placement comprend la valeur comptable des immeubles comptabilisés à la juste valeur ainsi que la juste valeur de la linéarisation des loyers qui est comptabilisée dans *Autres éléments d'actif*.

b) Placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise

La société détient des participations qui varient entre 25 % et 50 % au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La valeur comptable de ces placements au 30 juin 2023 est de 486 \$ (489 \$ au 31 décembre 2022). La quote-part du résultat net et du résultat global pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023 est de 10 \$ (20 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022).

c) Produits de placement nets

| (en millions de dollars) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|---|------------------------------------|------------------|---|------------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Intérêts et autres produits tirés des placements | | | | |
| Intérêts | 385 \$ | 308 \$ | 750 \$ | 597 \$ |
| Dividendes | 100 | 83 | 133 | 159 |
| Instruments financiers dérivés | 27 | (2) | 57 | (5) |
| Revenus locatifs nets | 20 | 20 | 43 | 42 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | (13) | (12) | (27) | (19) |
| Autres produits et dépenses | (7) | 18 | (11) | 58 |
| | 512 | 415 | 945 | 832 |
| Variation de la juste valeur des placements | | | | |
| Trésorerie et placements à court terme | 6 | — | 10 | — |
| Obligations | (326) | (3 160) | 546 | (7 015) |
| Actions | (37) | (317) | 50 | (441) |
| Prêts | (16) | (34) | (3) | (100) |
| Instruments financiers dérivés | 505 | (888) | 648 | (1 988) |
| Immeubles de placement | (28) | (18) | (48) | (14) |
| Autres | 19 | 7 | (6) | 6 |
| | 123 | (4 410) | 1 197 | (9 552) |
| Total des produits de placement nets | 635 \$ | (3 995)\$ | 2 142 \$ | (8 720)\$ |

7 › Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs

La juste valeur est la contrepartie qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La direction exerce son jugement dans la détermination des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs financiers, particulièrement pour les instruments financiers classés au niveau 3. La juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et des immeubles de placement est déterminée comme décrit ci-dessous.

Actifs financiers

Placements à court terme – La valeur nominale de ces placements représente la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Obligations – Les obligations sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations.

Actions – Les actions sont évaluées en fonction des cours du marché observés sur des marchés actifs. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses de la juste valeur de l'actif net et d'autres techniques de comparaison avec des données de référence telles que des indices de marché. Les unités de fonds de placement sont évaluées selon la valeur de l'actif net publiée par le gestionnaire de chaque fonds.

Prêts – La juste valeur des prêts hypothécaires et des prêts automobiles est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour des prêts comparables et qui sont ajustés en fonction du risque de crédit et de la durée. Les autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont garantis et peuvent être remboursés à tout moment. La juste valeur des autres prêts correspond approximativement à leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du type d'instrument financier dérivé. En ce qui a trait aux contrats à terme standardisés et aux options qui sont négociés à la bourse, leur juste valeur est déterminée en fonction de leur cours sur des marchés actifs. Les instruments financiers dérivés qui sont transigés de gré à gré sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation tels que l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation d'usage sur le marché. Ces évaluations reposent sur des données observables sur le marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, les indices financiers, les différentiels de taux, le risque de crédit ainsi que la volatilité.

Parmi les instruments financiers dérivés, certains autres contrats dérivés font l'objet d'une restriction quant à la possibilité de les négocier. Dans une telle situation, une prime d'illiquidité basée sur des données non observables sur le marché est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés. Même si ces données ne sont pas observables, elles reposent sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances. Une fois la période de restriction terminée, les instruments sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation standards basés sur des données observables sur le marché, comme décrit précédemment. L'utilisation, par la société, de données non observables est limitée à la période de restriction, et l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers dérivés ne représente pas un montant important.

Autres placements – La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction du type de placement. En ce qui a trait aux billets à recevoir et aux placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, leur juste valeur est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments. Les obligations qui sont des placements restreints sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations. Les unités de fonds de placement qui sont des placements restreints sont, quant à elles, évaluées selon la valeur de l'actif net publiée par le gestionnaire de chaque fonds.

Autres éléments d'actif – La juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente est évaluée comme étant la valeur de la contrepartie payée additionnée des intérêts courus. La juste valeur des autres éléments d'actif est approximativement la même que la valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon les différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Parmi ces méthodes, la technique du revenu demeure la plus utilisée puisqu'elle se base sur le comportement d'un investisseur en fonction des attentes de revenus générés par un immeuble de placement. Pour ce faire, l'actualisation des flux monétaires générés par l'immeuble de placement est préconisée puisqu'elle mesure la relation entre la valeur marchande et les revenus raisonnablement escomptés au cours d'un horizon d'investissement. Les flux monétaires attendus incluent les revenus contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles propres à l'immeuble de placement. Ces flux tiennent aussi compte des taux d'intérêt, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de trésorerie futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location futurs et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures actuelles de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi qu'en fonction des données du marché et des projections à la date de l'évaluation. Les justes valeurs sont comparées avec les informations du marché, y compris avec les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. L'utilisation optimale fait partie des méthodes d'évaluation possibles. L'usage le meilleur et le plus profitable d'un site fait partie intégrante du processus d'établissement de la juste valeur d'un immeuble de placement. Cet usage est celui qui, au moment de l'évaluation, confère à l'immeuble la juste valeur la plus élevée. Par conséquent, cet usage est déterminé en tenant compte de l'utilisation physique possible, légalement admissible, financièrement possible et réalisable à court terme en tenant compte de la demande et doit être lié aux probabilités de réalisation plutôt qu'aux simples possibilités de réalisation. Les évaluations sont effectuées à l'externe par des évaluateurs agréés indépendants sur une base annuelle ou par le personnel qualifié de la société trimestriellement.

Passifs financiers

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés au passif est présentée à la note 9 « Instruments financiers dérivés » et correspond à la valeur comptable indiquée dans la colonne de la juste valeur négative. La juste valeur est déterminée selon la méthode et les hypothèses présentées précédemment à la section « Actifs financiers ».

Autres éléments de passif – La juste valeur des autres éléments de passif, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des titres acquis en vertu de conventions de revente, des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire, est approximativement la même que la valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Les engagements afférents à des titres vendus à découvert, classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués selon les cours de marché observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés.

La juste valeur des titres vendus en vertu de conventions de rachat est évaluée comme étant la valeur de la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus.

La juste valeur des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes.

Au 30 juin 2023, la juste valeur de la dette hypothécaire est de 2 \$ (3 \$ au 31 décembre 2022). Elle est garantie par un immeuble de placement qui a une valeur comptable de 42 \$ (42 \$ au 31 décembre 2022), porte un intérêt de 2,370 % et vient à échéance le 27 septembre 2028. La dépense d'intérêts hypothécaires est inférieure à 1 \$ (inférieure à 1 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022).

Débitures – La juste valeur des débitures classées comme des passifs financiers au coût amorti est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant sensiblement les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments.

Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts et Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts – La juste valeur de ces contrats d'investissement est déterminée à l'aide des paramètres de l'entente conclue entre la société et le titulaire de police pour ce type de contrat. Le passif relatif aux contrats d'investissement représente le solde dû au titulaire de police. La juste valeur des dépôts à vue dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimée des dépôts à terme à taux fixe est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts présentant des conditions et des risques similaires.

b) Hiérarchie de la juste valeur

L'information à fournir concernant les instruments financiers et les immeubles de placement doit être présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Évaluation de la juste valeur fondée sur les cours non ajustés observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actions cotées en bourse, entre autres, sont classées au niveau 1.

Niveau 2 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement. La majorité des obligations, des placements à court terme ainsi que de certains instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2.

Niveau 3 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation pour lesquelles on a recours à des paramètres importants non observables sur le marché et qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La plupart des placements privés sont classés au niveau 3.

Si un instrument financier classé au niveau 1 cesse de se transiger sur un marché actif, il est transféré au niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Actif

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | | Total |
|---|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Évaluations récurrentes de la juste valeur | | | | |
| Trésorerie et placements à court terme | — \$ | 1 025 \$ | — \$ | 1 025 \$ |
| Obligations | | | | |
| Gouvernements | — | 9 004 | 97 | 9 101 |
| Municipalités | — | 821 | — | 821 |
| Sociétés et autres | — | 15 747 | 2 880 | 18 627 |
| | — | 25 572 | 2 977 | 28 549 |
| Actions | 1 549 | 337 | 1 998 | 3 884 |
| Prêts hypothécaires | — | 1 480 | — | 1 480 |
| Instruments financiers dérivés | 90 | 1 175 | — | 1 265 |
| Autres placements | 26 | 30 | — | 56 |
| Immeubles de placement | — | — | 1 750 | 1 750 |
| Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur | 1 665 | 29 619 | 6 725 | 38 009 |
| Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts | 30 612 | 8 424 | 833 | 39 869 |
| Total des actifs comptabilisés à la juste valeur | 32 277 \$ | 38 043 \$ | 7 558 \$ | 77 878 \$ |

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 ¹ | | | Total |
|---|----------------------------------|-----------|----------|-----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Évaluations récurrentes de la juste valeur | | | | |
| Trésorerie et placements à court terme | — \$ | 238 \$ | — \$ | 238 \$ |
| Obligations | | | | |
| Gouvernements | — | 8 422 | 100 | 8 522 |
| Municipalités | — | 685 | — | 685 |
| Sociétés et autres | — | 14 925 | 2 701 | 17 626 |
| | — | 24 032 | 2 801 | 26 833 |
| Actions | 1 515 | 346 | 2 167 | 4 028 |
| Prêts hypothécaires | — | 1 567 | — | 1 567 |
| Instruments financiers dérivés | 37 | 952 | 1 | 990 |
| Autres placements | 15 | 57 | — | 72 |
| Immeubles de placement | — | — | 1 804 | 1 804 |
| Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur | 1 567 | 27 192 | 6 773 | 35 532 |
| Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts | 28 157 | 8 117 | 802 | 37 076 |
| Total des actifs comptabilisés à la juste valeur | 29 724 \$ | 35 309 \$ | 7 575 \$ | 72 608 \$ |

¹ Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023, la société a modifié la présentation de l'information sur la hiérarchie des justes valeurs, afin d'effectuer une mise à niveau selon les pratiques observées sur le marché. Les données de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période courante. Un montant de 2 150 \$ d'obligations gouvernementales (présentées dans les obligations gouvernementales désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et dans les disponibles à la vente ainsi que dans les instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts) a donc été reclassé du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2022. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net de la société.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 1 au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 (23 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les transferts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 provenaient des instruments financiers des fonds distincts pour un montant de 15 \$ et des obligations pour un montant de 8 \$. La juste valeur des instruments financiers des fonds distincts et des obligations était évaluée au cours de marché obtenu par l'entremise de courtiers. Toutefois, leur prix était resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, a donné lieu à un transfert.

Les transferts du niveau 3 au niveau 2 au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 s'élèvent à 12 \$ (8 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Ces transferts provenaient des obligations. La juste valeur de ces obligations était évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers qui évaluent la juste valeur de ces instruments financiers et provenait d'un prix obtenu depuis moins de 30 jours.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 3 au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 (2 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les transferts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 provenaient des instruments financiers des fonds distincts. La juste valeur de ces instruments était évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers. Toutefois, leur prix était resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, a donné lieu à un transfert.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 au niveau 1 au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 et au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a procédé à des transferts au niveau 3 d'immeubles à usage propre vers des immeubles de placement relativement à un changement d'usage des immeubles. La juste valeur des immeubles en date des transferts a été évaluée à 11 \$ (53 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les ajustements liés aux réévaluations de 2 \$ avant impôts (2 \$ après impôts) ont été inscrits à l'état du résultat global dans *Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement* (26 \$ avant impôts (22 \$ après impôts) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

La société présente les transferts entre les niveaux hiérarchiques à la juste valeur établie à la fin du trimestre au cours duquel le transfert s'est produit.

Le tableau suivant présente les actifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3.

Période de six mois terminée le 30 juin 2023

| (en millions de dollars) | Solde au 31 décembre 2022 | Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net | Achats | Ventes et règlements | Transferts au (du) niveau 3 et reclassements | Solde au 30 juin 2023 | Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus |
|---|---------------------------|--|---------------|----------------------|--|-----------------------|--|
| Obligations | 2 801 \$ | (18)\$ | 285 \$ | (79)\$ | (12)\$ | 2 977 \$ | (19)\$ |
| Actions | 2 167 | (125) | 104 | (148) | — | 1 998 | (211) |
| Instruments financiers dérivés | 1 | (1) | — | — | — | — | — |
| Immeubles de placement | 1 804 | (48) | 21 | (38) | 11 | 1 750 | (48) |
| Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur | 6 773 | (192) | 410 | (265) | (1) | 6 725 | (278) |
| Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts | 802 | 9 | 62 | (40) | — | 833 | 6 |
| Total | 7 575 \$ | (183)\$ | 472 \$ | (305)\$ | (1)\$ | 7 558 \$ | (272)\$ |

Exercice terminé le 31 décembre 2022

| (en millions de dollars) | Solde au 1 ^{er} janvier 2022 | Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net | Achats | Ventes et règlements | Transferts au (du) niveau 3 et reclassements | Solde au 31 décembre 2022 | Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus |
|---|---------------------------------------|--|-----------------|----------------------|--|---------------------------|--|
| Obligations | 3 078 \$ | (559)\$ | 690 \$ | (408)\$ | — \$ | 2 801 \$ | (559)\$ |
| Actions | 1 830 | 166 | 276 | (105) | — | 2 167 | 168 |
| Instruments financiers dérivés | 3 | (2) | — | — | — | 1 | (2) |
| Immeubles de placement | 1 870 | (139) | 23 | (3) | 53 | 1 804 | (139) |
| Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur | 6 781 | (534) | 989 | (516) | 53 | 6 773 | (532) |
| Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts | 508 | 46 | 258 | (27) | 17 | 802 | 39 |
| Total | 7 289 \$ | (488)\$ | 1 247 \$ | (543)\$ | 70 \$ | 7 575 \$ | (493)\$ |

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, un montant de 21 \$ (23 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022) inscrit à titre d'Achats d'immeubles de placement correspond à des capitalisations aux Immeubles de placement et un montant de 11 \$ (53 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022) correspond à des reclassements d'immobilisations corporelles vers les Immeubles de placement. De plus, les Ventes et règlements des immeubles de placement n'incluent aucun transfert à titre d'immobilisations corporelles (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Les Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net et le Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus sont présentés dans Produits de placement nets à l'état des résultats, à l'exception de ceux relatifs à l'actif net des fonds distincts, qui sont présentés dans Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts à l'état des résultats.

Évaluation des actifs de niveau 3

La principale donnée non observable utilisée lors de l'évaluation des obligations au 30 juin 2023 correspond aux primes de risque de crédit et de liquidité, qui varient entre 0,85 % et 8,39 % (1,31 % et 3,09 % au 31 décembre 2022). Les primes de risque de crédit et de liquidité correspondent à la différence entre le rendement attendu d'un actif et le taux d'intérêt sans risque. Cette différence représente une compensation supplémentaire pour le risque de défaut de l'emprunteur et l'absence de marchés actifs pour vendre les actifs financiers. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une diminution (augmentation) des primes de risque de crédit et de liquidité entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur des obligations.

La principale donnée non observable utilisée lors de l'évaluation des actions au 30 juin 2023 correspond à la valeur de l'actif net fournie par le commandité des sociétés en commandite ou les gestionnaires de fonds, et la fourchette est de 100 % de la valeur de l'actif net détenu par la société. La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur estimative de l'actif moins la juste valeur du passif divisée par le nombre d'actions en circulation d'un fonds ou d'une société en commandite. Les états financiers à partir desquels l'actif net est collecté par la société sont audités annuellement.

Les principales données non observables utilisées lors de l'évaluation des immeubles de placement au 30 juin 2023 sont le taux d'actualisation, qui se situe entre 5,50 % et 8,25 % (5,00 % et 8,25 % au 31 décembre 2022), et le taux de capitalisation final, qui se situe entre 4,75 % et 7,25 % (4,25 % et 7,25 % au 31 décembre 2022). Le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que sur la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après la période de 10 ans. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une baisse (hausse) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur des immeubles de placement.

Juste valeur divulguée par voie de note

La société classe et évalue certains de ses instruments financiers au coût amorti et leur juste valeur est divulguée par voie de note. Le tableau suivant présente le niveau de hiérarchie de ces justes valeurs.

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | | |
|---|-----------------|-----------------|-------------|-----------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Classés au coût amorti | | | | |
| Prêts automobiles et autres prêts | — \$ | 2 209 \$ | — \$ | 2 209 \$ |
| Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note | — \$ | 2 209 \$ | — \$ | 2 209 \$ |

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | | |
|---|---------------------|-----------------|-------------|-----------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Classés au coût amorti | | | | |
| Prêts automobiles et autres prêts | — \$ | 2 138 \$ | — \$ | 2 138 \$ |
| Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note | — \$ | 2 138 \$ | — \$ | 2 138 \$ |

Passifs financiers

Le tableau suivant présente les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et ceux dont la juste valeur est indiquée dans une note, classés selon les niveaux de hiérarchie des évaluations.

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | | |
|---|-----------------|-----------------|-------------|-----------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Évaluations récurrentes de la juste valeur | | | | |
| Autres éléments de passif | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 791 \$ | 243 \$ | — \$ | 1 034 \$ |
| Passifs de titrisation | — | 386 | — | 386 |
| Instruments financiers dérivés | 44 | 788 | — | 832 |
| Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 835 \$ | 1 417 \$ | — \$ | 2 252 \$ |
| Classés au coût amorti | | | | |
| Autres éléments de passif | | | | |
| Dettes hypothécaires | — \$ | 2 \$ | — \$ | 2 \$ |
| Débitures | — | 1 822 | — | 1 822 |
| Total des passifs classés au coût amorti | — \$ | 1 824 \$ | — \$ | 1 824 \$ |

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | | |
|---|---------------------|------------------|-------------|------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Évaluations récurrentes de la juste valeur | | | | |
| Autres éléments de passif | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 734 \$ | 222 \$ | — \$ | 956 \$ |
| Instruments financiers dérivés | 6 | 1 459 | — | 1 465 |
| Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 740 \$ | 1 681 \$ | — \$ | 2 421 \$ |
| Classés au coût amorti | | | | |
| Autres éléments de passif | | | | |
| Passifs de titrisation | — \$ | 443 \$ | — \$ | 443 \$ |
| Dette hypothécaire | — | 3 | — | 3 |
| Débitures | — | 1 407 | — | 1 407 |
| Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts | — | 4 259 | — | 4 259 |
| Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts | — | 10 433 | — | 10 433 |
| Total des passifs classés au coût amorti | — \$ | 16 545 \$ | — \$ | 16 545 \$ |
| Au 1^{er} janvier 2022 | | | | |
| (en millions de dollars) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Évaluations récurrentes de la juste valeur | | | | |
| Autres éléments de passif | | | | |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 94 \$ | 168 \$ | — \$ | 262 \$ |
| Instruments financiers dérivés | 79 | 418 | — | 497 |
| Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 173 \$ | 586 \$ | — \$ | 759 \$ |
| Classés au coût amorti | | | | |
| Autres éléments de passif | | | | |
| Passifs de titrisation | — \$ | 780 \$ | — \$ | 780 \$ |
| Dette hypothécaire | — | 71 | — | 71 |
| Débitures | — | 1 484 | — | 1 484 |
| Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts | — | 4 026 | — | 4 026 |
| Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts | — | 10 885 | — | 10 885 |
| Total des passifs classés au coût amorti | — \$ | 17 246 \$ | — \$ | 17 246 \$ |

8 › Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, l'évaluation, la mesure, la compréhension, la gestion, la surveillance et la communication des risques auxquels la société est exposée dans le cours de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, de politiques et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en application par les dirigeants de la société. Les principales politiques et pratiques de gestion des risques font l'objet de révisions annuelles, ou plus fréquemment lorsque cela est jugé pertinent. De l'information plus détaillée concernant les principes, les responsabilités ainsi que les principales mesures et pratiques de gestion de la société en matière de gestion des risques sur les instruments financiers est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion 2022* aux pages 45 à 56 ainsi qu'en ombragé à la section « Gestion des risques – Mise à jour » du *Rapport de gestion du deuxième trimestre 2023*, concernant certains changements relativement à la manière dont la société gère ou mesure son risque de marché. L'information présentée en ombragé sur ces mêmes pages est considérée comme partie intégrante des présents états financiers.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des facteurs de risque de marché. Cette catégorie inclut, entre autres, le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit, le risque lié aux actions et le risque de taux de change.

Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations éventuelles dont l'échéance peut être éloignée dans le temps et incertaine, notamment en ce qui touche les prestations au décès et les versements de rentes. Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit est le risque de perte financière associé aux fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. L'incertitude liée à la fluctuation des taux d'intérêt est que des pertes ou des gains économiques peuvent survenir à la suite du désinvestissement ou du réinvestissement de flux de trésorerie futurs, ce qui pourrait avoir un impact sur les instruments financiers et les contrats d'assurance.

La société gère le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit au moyen de politiques de gestion des risques et de placement qui sont mises à jour périodiquement. Pour bien gérer le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit ainsi que la disponibilité des fonds, la société utilise un portefeuille d'actifs qui reproduit étroitement ses passifs jusqu'à leur expiration ainsi que leur profil de risque. Les actifs sont choisis en fonction de leur montant, de leur flux de trésorerie et de leur rendement afin de correspondre aux caractéristiques des passifs répliqués. La société utilise aussi des instruments financiers dérivés comme outils complémentaires de gestion. Les méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers dérivés détenus à des fins de réplification correspondent à celles utilisées pour les éléments sous-jacents. Ainsi, toute variation de la juste valeur des actifs maintenus à des fins de réplification aura un effet sur la situation financière de la société et sur sa capacité à faire face à ses obligations. Cet effet sera compensé en partie par la variation des passifs répliqués, basée sur leurs propres caractéristiques. Le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance comprend principalement des produits d'assurance et des rentes qui sont des engagements à très long terme. La société privilégie une stratégie d'investissement qui vise à atteindre un équilibre entre l'optimisation du rendement après impôts et la protection du capital puisqu'il est impossible d'appliquer une stratégie de réplification complète en raison d'un manque de disponibilité de titres à revenu fixe comportant de telles échéances. Le risque de taux d'intérêt résiduel est conforme à la gestion interne des risques et aux politiques de placement.

Certains contrats d'assurance émis par la société contiennent des garanties de taux d'intérêt pour lesquels la société couvre son exposition la plus volatile au moyen d'instruments financiers dérivés. La société n'a pas de concentration importante de risque de taux d'intérêt découlant de ces garanties.

Risque relatif au taux d'actualisation ultime

La société estime les taux d'intérêt au-delà de 30 ans, car ces données ne sont pas observables sur le marché. Pour établir une courbe de taux d'actualisation, un taux d'actualisation ultime est fixé et une méthodologie d'interpolation est appliquée entre le dernier point relatif aux données observables et le taux d'actualisation ultime. Un taux d'actualisation ultime représente la somme de deux hypothèses : un taux sans risque ultime et une prime d'illiquidité ultime. Les deux hypothèses peuvent évoluer dans le temps, et les variations qui en découlent ont une incidence sur le résultat net de la société.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions représente le risque de perte financière liée à un changement dans la valeur des actions sur le marché. La société est exposée à ce risque de diverses manières dans ses activités régulières en raison : a) des produits sur les actifs détenus dans le fonds général; b) des effets sur le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance lié aux polices d'assurance vie universelle et aux produits relatifs aux fonds distincts; et c) des revenus nets relatifs à l'actif sous gestion ainsi qu'à l'actif sous administration.

a) i) Sensibilités immédiates relatives au risque de marché

Sensibilités immédiates aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit

Une analyse de la sensibilité de la société à une variation immédiate des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit relatifs aux obligations de sociétés et aux obligations gouvernementales provinciales est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la société gère ces risques en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Les tableaux suivants présentent l'impact immédiat d'un changement parallèle et immédiat (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près) des :

Taux d'intérêt

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base |
| Résultat net | 75 \$ | (75)\$ | 50 \$ | (75)\$ |
| Capitaux propres | 75 | (75) | 50 | (50) |
| Marge sur services contractuels | (25) | 25 | (25) | 25 |

Écarts de crédit des obligations de sociétés

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base |
| Résultat net | 25 \$ | (25)\$ | — \$ | (25)\$ |
| Capitaux propres | 25 | (25) | — | (25) |
| Marge sur services contractuels | — | — | — | — |

Écarts de crédit des obligations des gouvernements provinciaux

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base | Baisse de 50 points de base | Hausse de 50 points de base |
| Résultat net | — \$ | — \$ | (25)\$ | — \$ |
| Capitaux propres | — | — | (25) | — |
| Marge sur services contractuels | (100) | 75 | (100) | 75 |

Les sensibilités relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit des obligations de sociétés et aux écarts de crédit des obligations des gouvernements provinciaux au 31 décembre 2022 ne sont pas entièrement représentatives du profil de risque au 30 juin 2023, considérant que la transition du portefeuille de placements de la société aux fins de la gestion des actifs et des passifs en vertu de IFRS 17 et de IFRS 9 n'a été entièrement achevée qu'en 2023.

Sensibilités immédiates relatives au taux d'actualisation ultime

Une analyse de la sensibilité de la société à un changement immédiat de l'hypothèse relative au taux d'actualisation ultime pour établir le passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Le tableau suivant présente l'impact immédiat d'un changement immédiat de l'hypothèse relative au taux d'actualisation ultime (valeurs arrondies aux 10 millions de dollars les plus près).

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Baisse de 10 points de base | Hausse de 10 points de base | Baisse de 10 points de base | Hausse de 10 points de base |
| Résultat net | (60)\$ | 50 \$ | (50)\$ | 60 \$ |
| Capitaux propres | (60) | 50 | (50) | 60 |
| Marge sur services contractuels | — | — | — | — |

Sensibilités immédiates relatives aux actions de sociétés publiques

Une analyse de la sensibilité de la société à une variation immédiate des actions de sociétés publiques est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la société gère ce risque en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette. Les actions privilégiées sont exclues du périmètre de ces analyses de sensibilité. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Les tableaux suivants présentent l'impact immédiat d'une variation de valeur immédiate des actions de sociétés publiques (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près).

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | | |
|--|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Baisse de 25 % | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % | Hausse de 25 % |
| Résultat net | (125)\$ | (75)\$ | 75 \$ | 200 \$ |
| Capitaux propres | (125) | (75) | 75 | 200 |
| Marge sur services contractuels | (450) | (200) | 150 | 400 |

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | | |
|--|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Baisse de 25 % | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % | Hausse de 25 % |
| Résultat net | (75)\$ | (25)\$ | 25 \$ | 75 \$ |
| Capitaux propres | (75) | (25) | 25 | 75 |
| Marge sur services contractuels | (425) | (175) | 200 | 500 |

Afin de mesurer sa sensibilité aux actions de sociétés publiques, la société a examiné l'impact d'une variation de marché de 10 % à la fin de la période, estimant que ce type de variation était raisonnable dans l'environnement de marché actuel. Une variation de marché de 25 % est également divulguée afin de fournir un plus large éventail d'impacts potentiels en raison de changements importants dans les niveaux du marché des actions de sociétés publiques.

Sensibilités immédiates relatives aux actifs privés à revenu non fixe

Une analyse de la sensibilité de la société à un changement immédiat de la valeur des actifs privés à revenu non fixe est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Ces impacts ne concernent que les instruments financiers, car les contrats d'assurance sont insensibles à ces valeurs de marché. Les actifs privés à revenu non fixe comprennent les actions de sociétés privées, les biens immobiliers et les infrastructures. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Le tableau suivant présente l'impact immédiat d'un changement immédiat de la valeur marchande des actifs privés à revenu non fixe sur les actions de sociétés privées, les biens immobiliers et les infrastructures (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près).

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|--|-----------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % | Baisse de 10 % | Hausse de 10 % |
| Résultat net | (300)\$ | 300 \$ | (300)\$ | 300 \$ |
| Capitaux propres | (300) | 300 | (300) | 300 |
| Marge sur services contractuels | — | — | — | — |

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière liée à la détérioration de la qualité du crédit ou au défaut d'une contrepartie d'honorer ses engagements à échéance.

Ce risque provient principalement du crédit accordé sous forme de prêts et d'obligations de sociétés, mais aussi de l'exposition aux instruments financiers dérivés et aux réassureurs qui partagent nos engagements envers les titulaires de polices. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise.

La société a adopté une politique de gestion du risque lié à la réassurance, telle que mentionnée à la note 11 « Gestion du risque d'assurance », qui évite la concentration du risque. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés de manière cohérente avec le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance sous-jacent et conformément aux contrats de réassurance. Bien que la société dispose de contrats de réassurance, elle n'est pas dégagée de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est par conséquent exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs, dans la mesure où ces derniers seraient incapables de respecter leurs obligations en vertu de leurs contrats de réassurance. Les contrats de réassurance de la société sont diversifiés de sorte que la société ne dépende pas d'un seul réassureur ni d'un seul contrat de réassurance.

b) i) Indicateurs de la qualité du crédit**Obligations par niveaux de qualité**

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | Au 31 décembre 2022 |
|--------------------------|--------------------|------------------------|
| AAA | 2 371 \$ | 2 291 \$ |
| AA | 8 199 | 7 926 |
| A | 11 385 | 9 992 |
| BBB | 6 406 | 6 375 |
| BB et moins | 188 | 249 |
| Total | 28 549 \$ | 26 833 \$ |

La société procède à une évaluation de la qualité des titres n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation par une agence de cotation. Les obligations qui ont fait l'objet d'une évaluation interne représentent un montant de 1 986 \$ au 30 juin 2023 (1 846 \$ au 31 décembre 2022).

Prêts

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | Au 31 décembre 2022 |
|------------------------------------|--------------------|------------------------|
| Prêts hypothécaires assurés | 1 054 \$ | 1 110 \$ |
| Prêts hypothécaires conventionnels | 426 | 457 |
| Prêts automobiles et autres prêts | 2 215 | 2 112 |
| Total | 3 695 \$ | 3 679 \$ |

La qualité du crédit des prêts est évaluée à l'interne régulièrement lors de l'examen du portefeuille.

b) ii) Provision pour pertes de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, la société évalue, entre autres, la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts. La société effectue un suivi mensuel afin de s'assurer que les flux de trésorerie stipulés au contrat sont recouverts en temps opportun et elle prend les mesures nécessaires pour recouvrer les montants en souffrance. De plus, la société identifie les emprunteurs dont la situation financière semble instable et classe chaque prêt au coût amorti dans l'une des listes suivantes :

Liste de suivi – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur nécessitent un suivi.

Liste des emprunteurs sous surveillance – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur nécessitent un suivi accru. Un prêt est déplacé de la liste de suivi à la liste des emprunteurs sous surveillance lorsque des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur ont pour effet d'accroître la probabilité que ce prêt subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché.

Liste des prêts dépréciés – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts n'est plus assuré. En ce qui a trait aux prêts classés au coût amorti, ils sont présentés au net de la provision pour pertes de crédit.

Augmentation significative du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, la société fonde son évaluation sur l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, ce qui nécessite un jugement important. À cette fin, la société compare la probabilité de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec la probabilité de défaut à la date de comptabilisation initiale. Aux fins de cette évaluation, la société prend en compte des informations quantitatives et qualitatives ainsi que des informations sur les conditions économiques futures dans la mesure où elles affectent l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument financier.

Quel que soit le résultat de l'évaluation ci-dessus, tous les instruments financiers en retard de 30 jours ou plus sont généralement considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit et sont transférés vers la phase 2, même si les autres critères n'indiquent pas qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite.

Principaux facteurs macroéconomiques

Le tableau suivant présente les facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer la provision pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chaque scénario, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, les valeurs moyennes des facteurs macroéconomiques au cours des 12 prochains mois (utilisées pour les calculs de la provision pour pertes de crédit relative à la phase 1) et sur la période de prévision restante (utilisées pour les calculs de la provision pour pertes de crédit relative à la phase 2) sont présentées ci-dessous.

| | Au 30 juin 2023 | | | | | |
|--|-------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| | Scénario de base | | Scénario optimiste | | Scénario pessimiste | |
| | 12 prochains mois | Période de prévision restante | 12 prochains mois | Période de prévision restante | 12 prochains mois | Période de prévision restante |
| Taux de chômage | 6,4 % | 6,9 % | 6,1 % | 6,8 % | 6,6 % | 7,6 % |
| Taux de croissance du PIB réel | 0,6 % | 2,7 % | 1,2 % | 1,8 % | 0,1 % | 1,9 % |
| Taux du financement à un jour de la Banque du Canada | 4,2 % | 3,1 % | 4,5 % | 4,1 % | 4,1 % | 2,7 % |

Une augmentation du taux de chômage ou du taux du financement à un jour de la Banque du Canada entraîneront généralement une augmentation de la provision pour pertes de crédit, tandis qu'une augmentation du taux de croissance du PIB réel entraînera généralement une diminution de la provision pour pertes de crédit.

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté les informations sur les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer la provision pour pertes de crédit sur les prêts au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de l'application initiale de la norme IFRS 9.

Analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit sur les prêts automobiles non dépréciés

Le tableau suivant présente une comparaison de la provision pour pertes de crédit de la société sur les prêts automobiles non dépréciés (phase 1 et phase 2) au 30 juin 2023 en fonction des pondérations de probabilités de trois scénarios avec la provision pour pertes de crédit résultant des simulations de chaque scénario pondérées à 100 %.

| | Au 30 juin 2023 | |
|--------------------------|---|-------|
| | Provision pour pertes de crédit sur prêts automobiles non dépréciés | |
| (en millions de dollars) | | |
| Solde au 30 juin 2023 | | 58 \$ |
| Scénarios | | |
| 100 % de base | | 58 |
| 100 % optimiste | | 58 |
| 100 % pessimiste | | 59 |

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté l'analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit sur les prêts automobiles non dépréciés au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de l'application initiale de la norme IFRS 9.

Provision pour pertes de crédit par phases

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit par phases.

| | Au 30 juin 2023 | | | | | | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| | Non dépréciés | | | | Dépréciés | | | |
| | Phase 1 | | Phase 2 | | Phase 3 | | Total | |
| | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit |
| (en millions de dollars) | | | | | | | | |
| Prêts automobiles | 1 194 \$ | (45)\$ | 167 \$ | (13)\$ | 11 \$ | (7)\$ | 1 372 \$ | (65)\$ |
| Autres prêts | 909 | (1) | — | — | — | — | 909 | (1) |
| | Au 31 décembre 2022 | | | | | | | |
| | Non dépréciés | | | | Dépréciés | | | |
| | Phase 1 | | Phase 2 | | Phase 3 | | Total | |
| | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit |
| (en millions de dollars) | | | | | | | | |
| Prêts automobiles | 1 080 \$ | (40)\$ | 153 \$ | (13)\$ | 12 \$ | (8)\$ | 1 245 \$ | (61)\$ |
| Autres prêts | 929 | (1) | — | — | — | — | 929 | (1) |

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes de crédit relative aux prêts automobiles.

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | | | |
|---|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------|
| | Non dépréciés | | Dépréciés | | Total |
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Durée contractuelle | |
| | 12 mois | Durée contractuelle | Durée contractuelle | | |
| Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2022 | 40 \$ | 13 \$ | 8 \$ | 61 \$ | |
| Transferts ¹ | | | | | |
| Entrées (sorties) de la phase 1 | 8 | (7) | (1) | — | |
| Entrées (sorties) de la phase 2 | (6) | 7 | (1) | — | |
| Entrées (sorties) de la phase 3 | — | (4) | 4 | — | |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit ² | (7) | 4 | 20 | 17 | |
| Achats et montages | 14 | — | — | 14 | |
| Décomptabilisation ³ | (4) | — | — | (4) | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 5 | — | 22 | 27 | |
| Radiations | — | — | (28) | (28) | |
| Récupérations | — | — | 5 | 5 | |
| Provision pour pertes de crédit au 30 juin 2023 | 45 \$ | 13 \$ | 7 \$ | 65 \$ | |

¹ Transferts de phase réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel les transferts ont eu lieu.

² Inclut la réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit (après transferts) attribuable principalement aux changements de volume et de niveau de qualité de crédit des prêts automobiles existants ainsi qu'aux changements des paramètres de risque et aux hypothèses du modèle.

³ Reprises sur provisions pour pertes de crédit résultant de remboursements totaux ou partiels (hors radiations et cessions).

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------|
| | Non dépréciés | | Dépréciés | | Total |
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Durée contractuelle | |
| | 12 mois | Durée contractuelle | Durée contractuelle | | |
| Provision pour pertes de crédit au 1^{er} janvier 2022 | 30 \$ | 3 \$ | 4 \$ | 37 \$ | |
| Transferts ¹ | | | | | |
| Entrées (sorties) de la phase 1 | 11 | (9) | (2) | — | |
| Entrées (sorties) de la phase 2 | (12) | 14 | (2) | — | |
| Entrées (sorties) de la phase 3 | — | (7) | 7 | — | |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit ² | — | 13 | 39 | 52 | |
| Achats et montages | 17 | — | — | 17 | |
| Décomptabilisation ³ | (6) | (1) | — | (7) | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 10 | 10 | 42 | 62 | |
| Radiations | — | — | (47) | (47) | |
| Récupérations | — | — | 9 | 9 | |
| Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2022 | 40 \$ | 13 \$ | 8 \$ | 61 \$ | |

¹ Transferts de phase réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel les transferts ont eu lieu.

² Inclut la réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit (après transferts) attribuable principalement aux changements de volume et de niveau de qualité de crédit des prêts automobiles existants ainsi qu'aux changements des paramètres de risque et aux hypothèses du modèle.

³ Reprises sur provisions pour pertes de crédit résultant de remboursements totaux ou partiels (hors radiations et cessions).

Compte tenu de leur nature, les *Autres prêts* font l'objet d'une provision pour pertes de crédit négligeable en raison de leur faible risque de crédit.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit relatives aux prêts automobiles par phases.

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | | Total |
|--------------------------------------|-----------------|---------------|-------------|-----------------|
| | Non dépréciés | | Dépréciés | |
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | |
| Prêts automobiles¹ | | | | |
| Risque faible ² | 1 142 \$ | 155 \$ | — \$ | 1 297 \$ |
| Risque moyen ² | 49 | 11 | — | 60 |
| Risque élevé ² | 3 | 1 | — | 4 |
| Dépréciés | — | — | 11 | 11 |
| Valeur comptable brute | 1 194 | 167 | 11 | 1 372 |
| Provision pour pertes de crédit | 45 | 13 | 7 | 65 |
| Valeur comptable | 1 149 \$ | 154 \$ | 4 \$ | 1 307 \$ |

¹ La notation du risque de crédit reflète la perception du risque d'un prêteur non privilégié.

² Le risque faible est considéré quasi préférentiel, le risque moyen est considéré non préférentiel, et le risque élevé est considéré sous-préférentiel.

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté les informations sur la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit par phases au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de l'application initiale de la norme IFRS 9.

Exposition maximale au risque de crédit sur les prêts automobiles dépréciés

La société atténue le risque de crédit en enregistrant une sûreté/un privilège sur le véhicule sous-jacent financé. Au 30 juin 2023, l'exposition maximale au risque de crédit des prêts automobiles dépréciés est de 11 \$ et la valeur de garantie attendue est de 38 % de ce montant.

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté les informations sur l'exposition maximale au risque de crédit des prêts automobiles dépréciés, le pourcentage d'exposition au risque couvert par les garanties et le principal type de garantie détenue au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de transition à la norme IFRS 9.

Biens saisis

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023, la société n'a pris possession d'aucun immeuble qu'elle détenait en garantie de prêts hypothécaires (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les immeubles saisis qui sont toujours détenus à la fin de la période sont présentés à titre d'immeubles détenus à des fins de revente dans *Autres éléments d'actif*.

9 Instruments financiers dérivés

La société est un utilisateur final d'instruments financiers dérivés dans le cours normal de la gestion des risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change de devises et des justes valeurs des actifs investis. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers ou d'indices.

Le montant nominal est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à échanger périodiquement. Il ne représente cependant pas l'exposition directe au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimé de remplacement des instruments financiers dérivés ayant une valeur positive si une contrepartie manque à ses obligations. Le risque de crédit maximal des instruments financiers dérivés au 30 juin 2023 est de 1 264 \$ (974 \$ au 31 décembre 2022). À la date de clôture de chaque période, l'exposition de la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats des instruments financiers dérivés.

| Au 30 juin 2023 | | | | | | |
|------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|----------------|
| (en millions de dollars) | Montant nominal | | | Total | Juste valeur | |
| | De moins de 1 an | De 1 an à 5 ans | De plus de 5 ans | | Positive | Négative |
| Contrats d'indice de marché | | | | | | |
| Contrats de swaps | 848 \$ | 156 \$ | 67 \$ | 1 071 \$ | 20 \$ | (3)\$ |
| Contrats à terme standardisés | 498 | — | — | 498 | — | (7) |
| Options | 4 510 | — | — | 4 510 | 253 | (112) |
| Contrats de taux de change | | | | | | |
| Contrats de swaps | 32 | 227 | 5 221 | 5 480 | 302 | (77) |
| Contrats à terme de gré à gré | 5 820 | — | — | 5 820 | 93 | (15) |
| Options | 271 | 81 | — | 352 | 4 | (4) |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de swaps | 510 | 4 996 | 9 199 | 14 705 | 511 | (434) |
| Contrats à terme standardisés | 1 | — | — | 1 | — | — |
| Contrats à terme de gré à gré | 8 161 | 430 | — | 8 591 | 81 | (180) |
| Autres contrats dérivés | 1 | 2 | — | 3 | 1 | — |
| Total | 20 652 \$ | 5 892 \$ | 14 487 \$ | 41 031 \$ | 1 265 \$ | (832)\$ |

| Au 31 décembre 2022 | | | | | | |
|--|------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------|------------------|
| (en millions de dollars) | Montant nominal | | | Total | Juste valeur | |
| | De moins de 1 an | De 1 an à 5 ans | De plus de 5 ans | | Positive | Négative |
| Contrats d'indice de marché | | | | | | |
| Contrats de swaps | 945 \$ | — \$ | 80 \$ | 1 025 \$ | 16 \$ | (23)\$ |
| Contrats à terme standardisés | 455 | — | — | 455 | 15 | — |
| Options | 1 499 | — | — | 1 499 | 28 | (7) |
| Contrats de taux de change | | | | | | |
| Contrats de swaps | 142 | 197 | 5 342 | 5 681 | 235 | (138) |
| Contrats à terme de gré à gré | 5 401 | 456 | — | 5 857 | 40 | (27) |
| Options | 254 | 38 | — | 292 | 6 | (6) |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de swaps | 434 | 4 407 | 8 901 | 13 742 | 603 | (750) |
| Contrats à terme standardisés | 2 | — | — | 2 | — | — |
| Contrats à terme de gré à gré | 8 618 | 698 | — | 9 316 | 46 | (514) |
| Autres contrats dérivés¹ | 1 | 3 | — | 4 | 1 | — |
| Total | 17 751 \$ | 5 799 \$ | 14 323 \$ | 37 873 \$ | 990 \$ | (1 465)\$ |

¹ Les dérivés incorporés ne sont plus séparés du contrat hôte depuis la transition à IFRS 9. Les dérivés incorporés avaient une valeur négative de 5 \$ au 31 décembre 2022.

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | | |
|---|------------------|-----------------|----------------|
| | Montant nominal | Juste valeur | |
| | | Positive | Négative |
| Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable | 38 909 \$ | 1 235 \$ | (832)\$ |
| Couverture d'un investissement net | 2 122 | 30 | — |
| Total des instruments financiers dérivés | 41 031 \$ | 1 265 \$ | (832)\$ |

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | |
|---|---------------------|---------------|------------------|
| | Montant nominal | Juste valeur | |
| | | Positive | Négative |
| Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable | 35 482 \$ | 977 \$ | (1 456)\$ |
| Couverture d'un investissement net | 2 103 | 11 | — |
| Couverture de juste valeur | | | |
| Risque de taux d'intérêt | 288 | 2 | (9) |
| Total des instruments financiers dérivés | 37 873 \$ | 990 \$ | (1 465)\$ |

La société a choisi, comme le permet IFRS 9, de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture de IAS 39 *Instruments financiers*.

À la date de transition à IFRS 9, la société a mis fin à certaines relations de couverture. Cela n'a pas eu d'impact significatif. Voir la note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 ».

Couverture d'un investissement net

Au 30 juin 2023, les contrats à terme de gré à gré, désignés comme éléments de couverture d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de celle de la société, ont des échéances de moins de 1 an (moins de 1 an au 31 décembre 2022) et un taux de change CAD/USD moyen de 0,7561. La portion efficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*, tout comme l'écart de conversion de l'investissement net dans un établissement étranger. Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de juste valeur

Couverture du risque de taux d'intérêt

Le 1^{er} janvier 2023, la société a mis fin à une relation de couverture de juste valeur qui visait à réduire son exposition aux variations des taux d'intérêt sur les passifs financiers au coût amorti. La société utilisait des contrats de swaps de taux d'intérêt qui avaient des échéances allant de moins de 1 an à 6 ans au 31 décembre 2022. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022, la société a constaté une perte de 7 \$ sur les instruments de couverture et un gain de 6 \$ sur les éléments couverts. Ainsi, la société a constaté une inefficacité de couverture de 1 \$.

10 › Actif net des fonds distincts

Les titulaires de contrats peuvent choisir parmi divers fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents à ces fonds distincts soient inscrits au nom de la société et que les titulaires de contrats n'aient pas directement accès aux actifs spécifiques, les dispositions des contrats font en sorte que les titulaires assument les risques et les bénéfices des avantages associés aux rendements des fonds. Toutefois, la société offre des garanties pour certains contrats. Conséquemment, elle est exposée au risque de marché en raison de ces garanties. L'exposition de la société au risque de perte financière attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties, dont les passifs sont comptabilisés dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*. Pour les contrats qui génèrent un risque d'assurance, le montant dû aux titulaires de polices, qui correspond à l'actif net des fonds distincts, est comptabilisé dans *Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts*. Pour les contrats qui ne génèrent pas de risque d'assurance, le montant dû aux titulaires de polices, qui correspond à l'actif net des fonds distincts, est comptabilisé dans *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts*.

Le tableau ci-dessous présente les éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe liés aux fonds distincts ainsi que ceux des contrats d'investissement liés aux fonds distincts, soit l'actif net des fonds distincts, et montre leur composition. La juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe, qui sont calculés selon la méthode des honoraires variables, équivaut au *Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts* à la note 12 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » et la juste valeur liée aux éléments sous-jacents des contrats d'investissement liés aux fonds distincts, qui sont comptabilisés au coût amorti, équivaut au *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts* dans l'état de la situation financière.

| (en millions de dollars) | Au 30 juin 2023 | Au 31 décembre 2022 |
|--------------------------------------|--------------------|------------------------|
| Actif | | |
| Encaisse et placements à court terme | 1 039 \$ | 1 583 \$ |
| Obligations | 7 012 | 6 416 |
| Actions et fonds de placement | 31 959 | 29 465 |
| Prêts hypothécaires | 55 | 56 |
| Immeubles de placement | 11 | 13 |
| Instruments financiers dérivés | 2 | 11 |
| Autres éléments d'actif | 542 | 168 |
| | 40 620 | 37 712 |
| Passif | | |
| Créditeurs et frais courus | 604 | 378 |
| Actif net | 40 016 \$ | 37 334 \$ |

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif net des fonds distincts :

| (en millions de dollars) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|------------------------------------|------------------|---|------------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Solde au début | 39 343 \$ | 38 873 \$ | 37 334 \$ | 39 577 \$ |
| Plus : | | | | |
| Sommes perçues des titulaires de contrats | 1 439 | 1 574 | 3 283 | 3 991 |
| Intérêts, dividendes et autres produits tirés des placements | 231 | 317 | 427 | 467 |
| Variation de la juste valeur des placements | 599 | (3 934) | 2 078 | (5 846) |
| | 41 612 | 36 830 | 43 122 | 38 189 |
| Moins : | | | | |
| Sommes versées aux titulaires de contrats | 1 406 | 1 030 | 2 735 | 2 210 |
| Frais d'exploitation | 190 | 175 | 371 | 354 |
| | 1 596 | 1 205 | 3 106 | 2 564 |
| Solde à la fin | 40 016 \$ | 35 625 \$ | 40 016 \$ | 35 625 \$ |

11 › Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte financière découlant de montants de prestations réelles plus élevés que ceux prévus au moment de la conception et de la tarification des produits. Il peut se manifester à différentes étapes de la vie d'un produit, soit lors de la conception et de la tarification des produits, ou lors de la souscription ou du règlement des réclamations ainsi que lors de l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*.

Lors de la conception et de la tarification des produits, le risque d'assurance peut découler d'une tarification inappropriée ce qui entraîne ainsi un rendement insuffisant par rapport aux objectifs de rentabilité visés par la société. Ce risque peut découler d'une mauvaise estimation des résultats futurs qui se rattachent à plusieurs facteurs, tels que le comportement des titulaires de polices, la mortalité, la morbidité et les dépenses. Le risque d'assurance peut également se manifester lorsque la sélection des risques à assurer ou le règlement des réclamations n'est pas cohérent avec ce qui était prévu lors de la conception et de la tarification du produit. Lors de l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*, une perte financière pourrait survenir dans l'éventualité d'une utilisation inadéquate des résultats d'expérience pour établir les hypothèses.

La société a mis en place des contrôles et des processus à chacune de ces étapes visant à s'assurer d'une gestion adéquate du risque d'assurance.

Risque d'assurance

Comportement des titulaires de polices – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de déchéance ou du modèle de paiement des primes par rapport aux hypothèses.

Mortalité – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de mortalité.

Morbidité – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité, qui représente une augmentation des taux de survenance ou une diminution des taux de cessation à l'égard des réclamations d'assurance invalidité ou maladie.

Dépenses – Risque de variation défavorable des coûts prévus pour la gestion et le traitement des contrats ainsi que les coûts indirects.

Autres risques d'assurance – La société est également exposée à d'autres risques d'assurance qui n'ont pas d'incidence significative sur ses états financiers.

Chaque année, l'actuaire désigné évalue le passif des polices aux fins des états financiers de la société préparés conformément aux IFRS. Il s'assure également que l'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et que les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers de la société.

Analyse de sensibilité

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des contrats d'assurance sont le comportement des titulaires de polices, la mortalité, la morbidité et les dépenses. L'analyse de sensibilité suivante, mise à jour au 31 décembre 2022 afin de tenir compte de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9, démontre l'impact immédiat sur le résultat net et les capitaux propres, ainsi que sur la marge sur services contractuels d'une détérioration permanente et raisonnablement possible de ces hypothèses, qui ont le plus grand impact sur les estimations des flux de trésorerie futurs, lorsque toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation du risque par les contrats de réassurance. Une amélioration du même pourcentage de ces hypothèses aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Le tableau suivant présente les sensibilités immédiates des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation du passif (actif) relatif aux contrats d'assurance au brut et au net de la réassurance. Ces sensibilités sont ajustées afin de refléter le caractère ajustable des produits, le cas échéant, et leurs valeurs sont arrondies aux 5 millions de dollars les plus près.

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | | |
|--|----------------------------------|-------|---------------------------------|---------|
| | Résultat net et capitaux propres | | Marge sur services contractuels | |
| | Brut | Net | Brut | Net |
| Comportement des titulaires de polices | | | | |
| Effet d'une détérioration de 10 % | 30 \$ | 30 \$ | (535)\$ | (570)\$ |
| Mortalité | | | | |
| Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits d'assurance | (15) | (25) | (270) | (90) |
| Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits de rente | 5 | 5 | (35) | (30) |
| Morbidité | | | | |
| Effet d'une détérioration de 5 % | (25) | (25) | (90) | (50) |
| Dépenses | | | | |
| Effet d'une détérioration de 5 % | — | — | (100) | (100) |

La détérioration de 10 % de l'hypothèse relative au comportement des titulaires de polices s'exprime en supposant 90 % des taux de déchéance prévus pour les produits fondés sur la déchéance et 110 % des taux de déchéance prévus pour les autres produits.

La détérioration de 2 % de l'hypothèse de mortalité relative aux produits d'assurance s'exprime en supposant 102 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une augmentation des taux de mortalité augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance, tandis que celle relative aux produits de rente s'exprime en supposant 98 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une baisse des taux de mortalité augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance.

La détérioration de 5 % de l'hypothèse de morbidité s'exprime en supposant 95 % du taux de cessation prévu lorsque l'assuré est ou devient invalide et 105 % du taux de survenance prévu lorsque l'assuré est actif.

La détérioration de 5 % de l'hypothèse relative aux dépenses s'exprime en supposant 105 % des coûts prévus pour la gestion et le maintien des polices en vigueur.

12 › Contrats d'assurance et contrats de réassurance

A) Variations des soldes des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

a) Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance

| Au 30 juin 2023 | | | | |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------------|-----------|
| (en millions de dollars) | Assurance, Canada | Gestion de patrimoine | Affaires américaines | Total |
| Contrats d'assurance | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 23 120 \$ | 5 409 \$ | 3 308 \$ | 31 837 \$ |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | — | 28 852 | — | 28 852 |
| | 23 120 | 34 261 | 3 308 | 60 689 |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | 195 | — | — | 195 |
| Contrats de réassurance | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 171 | 53 | 1 992 | 2 216 |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | 169 | — | — | 169 |
| Au 31 décembre 2022 | | | | |
| (en millions de dollars) | Assurance, Canada | Gestion de patrimoine | Affaires américaines | Total |
| Contrats d'assurance | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 21 590 \$ | 4 885 \$ | 3 210 \$ | 29 685 \$ |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | — | 26 901 | — | 26 901 |
| | 21 590 | 31 786 | 3 210 | 56 586 |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | 215 | — | — | 215 |
| Contrats de réassurance | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 176 | 52 | 1 820 | 2 048 |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | 233 | — | — | 233 |
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | | | | |
| (en millions de dollars) | Assurance, Canada | Gestion de patrimoine | Affaires américaines | Total |
| Contrats d'assurance | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 28 422 \$ | 5 462 \$ | 3 188 \$ | 37 072 \$ |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | — | 28 692 | — | 28 692 |
| | 28 422 | 34 154 | 3 188 | 65 764 |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | 123 | — | — | 123 |
| Contrats de réassurance | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 169 | 67 | 1 654 | 1 890 |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | 129 | — | — | 129 |

b) Évolution du passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

| | Au 30 juin 2023 | | | | | | |
|--|---|--------------------|--|---|---|------------------|-------|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | | | Total |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Contrats non évalués selon la MRP | Contrats évalués selon la MRP | | | |
| | | | | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | | |
| (en millions de dollars) | | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 27 026 \$ | 237 \$ | 2 197 \$ | 216 \$ | 9 \$ | 29 685 \$ | |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (272) | 3 | 54 | — | — | (215) | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 26 901 | — | — | — | — | 26 901 | |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début | 53 655 | 240 | 2 251 | 216 | 9 | 56 371 | |
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | | |
| Produits d'assurance | | | | | | | |
| Contrats sous l'approche de transition à la juste valeur | (1 303) | — | — | — | — | (1 303) | |
| Autres contrats | (1 432) | — | — | — | — | (1 432) | |
| | (2 735) | — | — | — | — | (2 735) | |
| Dépenses d'assurance | | | | | | | |
| Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance | — | (35) | 1 431 | 572 | 6 | 1 974 | |
| Amortissement des flux de trésorerie relatifs aux frais d'acquisition des contrats d'assurance | 261 | — | — | — | — | 261 | |
| Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires | — | 30 | — | — | — | 30 | |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | — | — | (10) | 12 | (5) | (3) | |
| | 261 | (5) | 1 421 | 584 | 1 | 2 262 | |
| Charges (produits) financiers d'assurance | 3 579 | 6 | 38 | — | — | 3 623 | |
| Montants reconnus dans le résultat net | 1 105 | 1 | 1 459 | 584 | 1 | 3 150 | |
| Composants d'investissement et remboursements de primes | (2 326) | — | 2 326 | — | — | — | |
| Effet des variations de taux de change | (74) | (1) | (3) | (1) | — | (79) | |
| | (2 400) | (1) | 2 323 | (1) | — | (79) | |
| Flux de trésorerie | | | | | | | |
| Primes reçues, nettes des remboursements de primes | 6 265 | — | — | — | — | 6 265 | |
| Réclamations et autres dépenses d'assurance payées, incluant les composants d'investissement | — | — | (3 728) | (571) | — | (4 299) | |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance | (914) | — | — | — | — | (914) | |
| | 5 351 | — | (3 728) | (571) | — | 1 052 | |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 57 711 | 240 | 2 305 | 228 | 10 | 60 494 | |
| Solde à la fin | | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 29 113 | 237 | 2 249 | 228 | 10 | 31 837 | |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (254) | 3 | 56 | — | — | (195) | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 28 852 | — | — | — | — | 28 852 | |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 57 711 \$ | 240 \$ | 2 305 \$ | 228 \$ | 10 \$ | 60 494 \$ | |

Au 31 décembre 2022

| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | | Total |
|--|---|--------------------|--|---|---|------------------|
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Contrats non évalués selon la MRP | Contrats évalués selon la MRP | | |
| | | | | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 34 689 \$ | 4 \$ | 2 231 \$ | 142 \$ | 6 \$ | 37 072 \$ |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (188) | — | 65 | — | — | (123) |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 28 692 | — | — | — | — | 28 692 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début | 63 193 | 4 | 2 296 | 142 | 6 | 65 641 |
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | |
| Produits d'assurance | | | | | | |
| Contrats sous l'approche de transition à la juste valeur | (3 193) | — | — | — | — | (3 193) |
| Autres contrats | (1 945) | — | — | — | — | (1 945) |
| | (5 138) | — | — | — | — | (5 138) |
| Dépenses d'assurance | | | | | | |
| Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance | — | (11) | 2 643 | 988 | 7 | 3 627 |
| Amortissement des flux de trésorerie relatifs aux frais d'acquisition des contrats d'assurance | 332 | — | — | — | — | 332 |
| Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires | — | 245 | — | — | — | 245 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | — | — | (96) | (1) | (4) | (101) |
| | 332 | 234 | 2 547 | 987 | 3 | 4 103 |
| Charges (produits) financiers d'assurance | (11 330) | 1 | (89) | (2) | — | (11 420) |
| Montants reconnus dans le résultat net | (16 136) | 235 | 2 458 | 985 | 3 | (12 455) |
| Composants d'investissement et remboursements de primes | (3 409) | — | 3 409 | — | — | — |
| Effet des variations de taux de change | 211 | 1 | 9 | 2 | — | 223 |
| | (3 198) | 1 | 3 418 | 2 | — | 223 |
| Flux de trésorerie | | | | | | |
| Primes reçues, nettes des remboursements de primes | 11 584 | — | — | — | — | 11 584 |
| Réclamations et autres dépenses d'assurance payées, incluant les composants d'investissement | — | — | (5 921) | (913) | — | (6 834) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance | (1 788) | — | — | — | — | (1 788) |
| | 9 796 | — | (5 921) | (913) | — | 2 962 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 53 655 | 240 | 2 251 | 216 | 9 | 56 371 |
| Solde à la fin | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 27 026 | 237 | 2 197 | 216 | 9 | 29 685 |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (272) | 3 | 54 | — | — | (215) |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 26 901 | — | — | — | — | 26 901 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 53 655 \$ | 240 \$ | 2 251 \$ | 216 \$ | 9 \$ | 56 371 \$ |

c) Évolution du passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance par composants d'évaluation

Les tableaux suivants présentent le rapprochement par composants d'évaluation des contrats d'assurance non évalués selon la MRP.

Au 30 juin 2023

| | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | | | Total |
|--|--|--|---|--------------------|--|------------------|
| | | | Contrats sous l'approche de transition à la juste valeur | Autres contrats | Total de la marge sur services contractuels | |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 19 538 \$ | 2 973 \$ | 4 708 \$ | 496 \$ | 5 204 \$ | 27 715 \$ |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (324) | 27 | 5 | 77 | 82 | (215) |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 26 901 | — | — | — | — | 26 901 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début | 46 115 | 3 000 | 4 713 | 573 | 5 286 | 54 401 |
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | |
| Variations relatives aux services courants | | | | | | |
| Marge sur services contractuels constatée au titre des services fournis | — | — | (222) | (65) | (287) | (287) |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés | — | (149) | — | — | — | (149) |
| Ajustements d'expérience | 67 | — | — | — | — | 67 |
| Variations relatives aux services futurs | | | | | | |
| Contrats constatés initialement au cours de la période | (460) | 180 | — | 309 | 309 | 29 |
| Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels | (163) | 3 | 186 | (26) | 160 | — |
| Variation des estimations qui résultent en pertes et en reprises de pertes sur des contrats déficitaires | (1) | (1) | — | — | — | (2) |
| Variations relatives aux services passés | | | | | | |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | (10) | — | — | — | — | (10) |
| | (567) | 33 | (36) | 218 | 182 | (352) |
| Charges (produits) financiers d'assurance | 3 412 | 163 | (10) | 10 | — | 3 575 |
| Montants reconnus dans le résultat net | 2 845 | 196 | (46) | 228 | 182 | 3 223 |
| Effet de la variation des taux de change | (18) | (6) | (11) | (1) | (12) | (36) |
| Flux de trésorerie | 845 | — | — | — | — | 845 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 49 787 | 3 190 | 4 656 | 800 | 5 456 | 58 433 |
| Solde à la fin | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 21 247 | 3 161 | 4 647 | 721 | 5 368 | 29 776 |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (312) | 29 | 9 | 79 | 88 | (195) |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 28 852 | — | — | — | — | 28 852 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 49 787 \$ | 3 190 \$ | 4 656 \$ | 800 \$ | 5 456 \$ | 58 433 \$ |

Au 31 décembre 2022

| | Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | | | Total |
|--|--|--|---|--------------------|--|------------------|
| | | | Contrats sous l'approche de transition à la juste valeur | Autres contrats | Total de la marge sur services contractuels | |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 26 404 \$ | 3 579 \$ | 5 559 \$ | — \$ | 5 559 \$ | 35 542 \$ |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (197) | 32 | 8 | 34 | 42 | (123) |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 28 692 | — | — | — | — | 28 692 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début | 54 899 | 3 611 | 5 567 | 34 | 5 601 | 64 111 |
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | |
| Variations relatives aux services courants | | | | | | |
| Marge sur services contractuels constatée au titre des services fournis | — | — | (473) | (54) | (527) | (527) |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés | — | (286) | — | — | — | (286) |
| Ajustements d'expérience | (64) | — | — | — | — | (64) |
| Variations relatives aux services futurs | | | | | | |
| Contrats constatés initialement au cours de l'exercice | (967) | 323 | — | 696 | 696 | 52 |
| Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels | 46 | 389 | (321) | (114) | (435) | — |
| Variation des estimations qui résultent en pertes et en reprises de pertes sur des contrats déficitaires | 552 | (366) | — | — | — | 186 |
| Variations relatives aux services passés | | | | | | |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | (102) | 6 | — | — | — | (96) |
| | (535) | 66 | (794) | 528 | (266) | (735) |
| Charges (produits) financiers d'assurance | (10 711) | (693) | (94) | 9 | (85) | (11 489) |
| Montants reconnus dans le résultat net | (11 246) | (627) | (888) | 537 | (351) | (12 224) |
| Effet de la variation des taux de change | 61 | 16 | 34 | 2 | 36 | 113 |
| Flux de trésorerie | 2 401 | — | — | — | — | 2 401 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 46 115 | 3 000 | 4 713 | 573 | 5 286 | 54 401 |
| Solde à la fin | | | | | | |
| Passif relatif aux contrats d'assurance | 19 538 | 2 973 | 4 708 | 496 | 5 204 | 27 715 |
| Actif relatif aux contrats d'assurance | (324) | 27 | 5 | 77 | 82 | (215) |
| Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts | 26 901 | — | — | — | — | 26 901 |
| Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin | 46 115 \$ | 3 000 \$ | 4 713 \$ | 573 \$ | 5 286 \$ | 54 401 \$ |

d) Évolution de l'actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Au 30 juin 2023

| | Actif au titre de la couverture restante | | Actif au titre des sinistres survenus | | | Total |
|--|--|------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|---|-----------------|
| | Excluant le composant de recouvrement de perte | Composant de recouvrement de perte | Contrats non évalués selon la MRP | Contrats évalués selon la MRP | Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie | |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 1 986 \$ | 3 \$ | 68 \$ | (15)\$ | 6 \$ | 2 048 \$ |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (364) | 82 | 49 | — | — | (233) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début | 1 622 | 85 | 117 | (15) | 6 | 1 815 |
| Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | | | | | | |
| Allocation des primes de réassurance payées | (552) | — | — | — | — | (552) |
| Sommes recouvrables auprès des réassureurs | — | (2) | 321 | 205 | (1) | 523 |
| | (552) | (2) | 321 | 205 | (1) | (29) |
| Produits (charges) financiers de réassurance | 78 | 1 | 1 | 5 | — | 85 |
| Effet de la variation du risque de non-exécution des réassureurs | — | — | — | — | — | — |
| Montants reconnus dans le résultat net | (474) | (1) | 322 | 210 | (1) | 56 |
| Effet de la variation des taux de change | (47) | — | (2) | 3 | — | (46) |
| Flux de trésorerie | | | | | | |
| Primes payées | 642 | — | — | — | — | 642 |
| Sommes reçues | — | — | (301) | (119) | — | (420) |
| | 642 | — | (301) | (119) | — | 222 |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin | 1 743 | 84 | 136 | 79 | 5 | 2 047 |
| Solde à la fin | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 2 042 | 5 | 85 | 79 | 5 | 2 216 |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (299) | 79 | 51 | — | — | (169) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance | 1 743 \$ | 84 \$ | 136 \$ | 79 \$ | 5 \$ | 2 047 \$ |

Au 31 décembre 2022

| | Actif au titre de la couverture restante | | Actif au titre des sinistres survenus | | | Total |
|--|--|------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|---|-----------------|
| | Excluant le composant de recouvrement de perte | Composant de recouvrement de perte | Contrats non évalués selon la MRP | Contrats évalués selon la MRP | Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie | |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 1 803 \$ | 1 \$ | 56 \$ | 24 \$ | 6 \$ | 1 890 \$ |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (220) | — | 91 | — | — | (129) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début | 1 583 | 1 | 147 | 24 | 6 | 1 761 |
| Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | | | | | | |
| Allocation des primes de réassurance payées | (1 235) | — | — | — | — | (1 235) |
| Sommes recouvrables auprès des réassureurs | — | 84 | 525 | 356 | (1) | 964 |
| | (1 235) | 84 | 525 | 356 | (1) | (271) |
| Produits (charges) financiers de réassurance | (116) | — | (1) | 2 | 1 | (114) |
| Effet de la variation du risque de non-exécution des réassureurs | (1) | — | — | — | — | (1) |
| Montants reconnus dans le résultat net | (1 352) | 84 | 524 | 358 | — | (386) |
| Effet de la variation des taux de change | 129 | — | 4 | (12) | — | 121 |
| Flux de trésorerie | | | | | | |
| Primes payées | 1 262 | — | — | — | — | 1 262 |
| Sommes reçues | — | — | (558) | (385) | — | (943) |
| | 1 262 | — | (558) | (385) | — | 319 |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin | 1 622 | 85 | 117 | (15) | 6 | 1 815 |
| Solde à la fin | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 1 986 | 3 | 68 | (15) | 6 | 2 048 |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (364) | 82 | 49 | — | — | (233) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance | 1 622 \$ | 85 \$ | 117 \$ | (15)\$ | 6 \$ | 1 815 \$ |

e) Évolution de l'actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance par composants d'évaluation

Les tableaux suivants présentent le rapprochement par composants d'évaluation pour les contrats de réassurance non évalués selon la MRP.

Au 30 juin 2023

| | Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | | | Total |
|---|--|--|---|--------------------|--|---------------|
| | | | Contrats sous l'approche de transition à la juste valeur | Autres contrats | Total de la marge sur services contractuels | |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 769 \$ | 58 \$ | 10 \$ | (29)\$ | (19)\$ | 808 \$ |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (738) | 774 | (179) | (90) | (269) | (233) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début | 31 | 832 | (169) | (119) | (288) | 575 |
| Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | | | | | | |
| Variations relatives aux services courants | | | | | | |
| Marge sur services contractuels pour services fournis | — | — | 8 | 5 | 13 | 13 |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés | — | (31) | — | — | — | (31) |
| Ajustements d'expérience | 76 | — | — | — | — | 76 |
| Variations relatives aux services futurs | | | | | | |
| Contrats constatés initialement au cours de la période | (18) | 26 | — | (6) | (6) | 2 |
| Variation des recouvrements de perte sur contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels | — | — | (1) | (1) | (2) | (2) |
| Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels | 1 | (3) | (4) | 6 | 2 | — |
| Variation des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires | — | (1) | — | — | — | (1) |
| Variations relatives aux services passés | | | | | | |
| Variation des montants recouvrables relatifs aux sinistres survenus | 1 | — | — | — | — | 1 |
| | 60 | (9) | 3 | 4 | 7 | 58 |
| Produits (charges) financiers de réassurance | (10) | 57 | (1) | (3) | (4) | 43 |
| Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs | — | — | — | — | — | — |
| Montants reconnus dans le résultat net | 50 | 48 | 2 | 1 | 3 | 101 |
| Effet de la variation des taux de change | (18) | (1) | — | 1 | 1 | (18) |
| Flux de trésorerie | 11 | — | — | — | — | 11 |
| | (7) | (1) | — | 1 | 1 | (7) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin | 74 | 879 | (167) | (117) | (284) | 669 |
| Solde à la fin | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 788 | 62 | 13 | (25) | (12) | 838 |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (714) | 817 | (180) | (92) | (272) | (169) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin | 74 \$ | 879 \$ | (167)\$ | (117)\$ | (284)\$ | 669 \$ |

Au 31 décembre 2022

| | Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Marge sur services contractuels | | | Total |
|---|--|--|---|--------------------|--|---------------|
| | | | Contrats sous l'approche de transition à la juste valeur | Autres contrats | Total de la marge sur services contractuels | |
| (en millions de dollars) | | | | | | |
| Solde au début | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 865 \$ | 39 \$ | (25)\$ | — \$ | (25)\$ | 879 \$ |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (1 338) | 1 090 | 119 | — | 119 | (129) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début | (473) | 1 129 | 94 | — | 94 | 750 |
| Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | | | | | | |
| Variations relatives aux services courants | | | | | | |
| Marge sur services contractuels pour services fournis | — | — | (3) | 2 | (1) | (1) |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés | — | (58) | — | — | — | (58) |
| Ajustements d'expérience | (103) | — | — | — | — | (103) |
| Variations relatives aux services futurs | | | | | | |
| Contrats constatés initialement au cours de l'exercice | (56) | 75 | — | (16) | (16) | 3 |
| Variation des recouvrements de perte sur contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels | — | — | (1) | (1) | (2) | (2) |
| Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels | 341 | 22 | (261) | (102) | (363) | — |
| Variation des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires | 191 | (110) | — | — | — | 81 |
| Variations relatives aux services passés | | | | | | |
| Variation des montants recouvrables relatifs aux sinistres survenus | (2) | (1) | — | — | — | (3) |
| | 371 | (72) | (265) | (117) | (382) | (83) |
| Produits (charges) financiers de réassurance | 57 | (227) | 3 | (1) | 2 | (168) |
| Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs | (1) | — | — | — | — | (1) |
| Montants reconnus dans le résultat net | 427 | (299) | (262) | (118) | (380) | (252) |
| Effet de la variation des taux de change | 54 | 2 | (1) | (1) | (2) | 54 |
| Flux de trésorerie | 23 | — | — | — | — | 23 |
| | 77 | 2 | (1) | (1) | (2) | 77 |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin | 31 | 832 | (169) | (119) | (288) | 575 |
| Solde à la fin | | | | | | |
| Actif relatif aux contrats de réassurance | 769 | 58 | 10 | (29) | (19) | 808 |
| Passif relatif aux contrats de réassurance | (738) | 774 | (179) | (90) | (269) | (233) |
| Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin | 31 \$ | 832 \$ | (169)\$ | (119)\$ | (288)\$ | 575 \$ |

B) Produits d'assurance

| (en millions de dollars) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|---|------------------------------------|-----------------|---|-----------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Contrats non évalués selon la méthode de répartition des primes | | | | |
| Variation du passif au titre de la couverture restante | | | | |
| Marge sur services contractuels pour services fournis | 146 \$ | 133 \$ | 287 \$ | 260 \$ |
| Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés | 75 | 71 | 149 | 144 |
| Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance attendus | 659 | 682 | 1 329 | 1 366 |
| Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | 74 | 25 | 139 | 37 |
| | 954 | 911 | 1 904 | 1 807 |
| Contrats évalués selon la méthode de répartition des primes | 422 | 339 | 831 | 673 |
| Total des produits d'assurance | 1 376 \$ | 1 250 \$ | 2 735 \$ | 2 480 \$ |

C) Effet des contrats initialement constatés

Les tableaux suivants présentent l'effet sur les composants d'évaluation résultant de la constatation initiale des contrats d'assurance et des contrats de réassurance non évalués selon la MRP.

a) Contrats d'assurance

| (en millions de dollars) | Période de six mois terminée le 30 juin 2023 | | | | |
|---|--|--------------|---------------------|--------------|--------------|
| | Contrats émis | | Contrats acquis | | Total |
| | Non déficitaires | Déficitaires | Non déficitaires | Déficitaires | |
| Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures | | | | | |
| Sinistres et autres dépenses d'assurance payables | 2 446 \$ | 481 \$ | — \$ | — \$ | 2 927 \$ |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance | 647 | 79 | — | — | 726 |
| | 3 093 | 560 | — | — | 3 653 |
| Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futures | | | | | |
| Ajustement au titre du risque non financier | (3 549) | (564) | — | — | (4 113) |
| Marge sur services contractuels | 147 | 33 | — | — | 180 |
| | 309 | — | — | — | 309 |
| Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale | — \$ | 29 \$ | — \$ | — \$ | 29 \$ |

| (en millions de dollars) | Exercice terminé le 31 décembre 2022 | | | | |
|---|--------------------------------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|
| | Contrats émis | | Contrats acquis | | Total |
| | Non déficitaires | Déficitaires | Non déficitaires | Déficitaires | |
| Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures | | | | | |
| Sinistres et autres dépenses d'assurance payables | 4 265 \$ | 848 \$ | — \$ | — \$ | 5 113 \$ |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance | 1 253 | 208 | — | — | 1 461 |
| | 5 518 | 1 056 | — | — | 6 574 |
| Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futures | | | | | |
| Ajustement au titre du risque non financier | (6 502) | (1 039) | — | — | (7 541) |
| Marge sur services contractuels | 288 | 35 | — | — | 323 |
| | 696 | — | — | — | 696 |
| Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale | — \$ | 52 \$ | — \$ | — \$ | 52 \$ |

b) Contrats de réassurance

| (en millions de dollars) | Période de six mois terminée le 30 juin 2023 | | |
|---|--|-----------------|-------------|
| | Contrats initiés | Contrats acquis | Total |
| Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futures | 308 \$ | — \$ | 308 \$ |
| Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures | (326) | — | (326) |
| Ajustement au titre du risque non financier | 26 | — | 26 |
| Marge sur services contractuels | (6) | — | (6) |
| Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale | 2 \$ | — \$ | 2 \$ |

| (en millions de dollars) | Exercice terminé le 31 décembre 2022 | | |
|---|--------------------------------------|-----------------|-------------|
| | Contrats initiés | Contrats acquis | Total |
| Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futures | 961 \$ | — \$ | 961 \$ |
| Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures | (1 017) | — | (1 017) |
| Ajustement au titre du risque non financier | 75 | — | 75 |
| Marge sur services contractuels | (16) | — | (16) |
| Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale | 3 \$ | — \$ | 3 \$ |

D) Comptabilisation future de la marge sur services contractuels dans le résultat net

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2022 | | | | |
|--------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|----------------|----------|
| | 1 an ou moins | Plus d'un an à 5 ans | Plus de 5 ans à 10 ans | Plus de 10 ans | Total |
| Contrats d'assurance | 498 \$ | 1 526 \$ | 1 366 \$ | 1 896 \$ | 5 286 \$ |
| Contrats de réassurance | (22) | (67) | (80) | (119) | (288) |

E) Résultat d'investissement net

Le tableau suivant présente les sources des produits et charges financiers du fonds général reconnu dans le résultat net :

| (en millions de dollars) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|---------------------------------|--------------|--|-----------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Produits de placement nets | | | | |
| Intérêts et autres produits tirés des placements | 512 \$ | 415 \$ | 945 \$ | 832 \$ |
| Variation de la juste valeur des placements | 123 | (4 410) | 1 197 | (9 552) |
| | 635 | (3 995) | 2 142 | (8 720) |
| Produits (charges) financiers d'assurance | | | | |
| Intérêts capitalisés | (364) | (209) | (719) | (359) |
| Effet de la variation des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières | (175) | 4 131 | (1 032) | 8 701 |
| Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe | (7) | 90 | (33) | 178 |
| Effet du choix relatif à l'atténuation des risques | 48 | 8 | 40 | 114 |
| | (498) | 4 020 | (1 744) | 8 634 |
| Produits (charges) financiers de réassurance | | | | |
| Intérêts capitalisés | 25 | 26 | 47 | 38 |
| Effet de la variation des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières | 14 | (31) | 38 | (58) |
| Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs | — | (1) | — | (2) |
| | 39 | (6) | 85 | (22) |
| (Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts | (38) | — | (67) | 2 |
| Résultat d'investissement net reconnu dans le résultat net | 138 \$ | 19 \$ | 416 \$ | (106) \$ |

Le tableau suivant présente les produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement des fonds distincts :

| (en millions de dollars) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|---|---------------------------------|----------|--|----------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts | | | | |
| Contrats d'assurance | (668) \$ | 2 729 \$ | (1 879) \$ | 4 034 \$ |
| Contrats d'investissement | (162) | 888 | (626) | 1 345 |

F) Jugements importants dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes utilisées pour évaluer les contrats d'assurance et les contrats de réassurance exigent de porter un jugement important. Les méthodes et les intrants utilisés par la société afin d'établir les estimations et les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-dessous.

a) Flux de trésorerie d'exécution

i) Estimation des flux de trésorerie futurs

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs dans le périmètre d'un contrat, la société détermine l'espérance mathématique d'une gamme de scénarios qui reflètent l'éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses tiennent compte des circonstances actuelles, des données historiques de la société, de l'industrie ou du secteur, de la relation entre les résultats historiques et futurs anticipés, ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les méthodes utilisées pour établir les hypothèses les plus importantes lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont décrites ci-dessous. Une analyse de sensibilité est présentée à la section « Analyse de sensibilité » de la note 11 « Gestion du risque d'assurance ».

Comportement des titulaires de polices

Le comportement des titulaires de polices est rattaché à l'ensemble des choix que les titulaires de polices peuvent faire concernant leur contrat d'assurance. Parmi tous ces choix, deux sont plus importants dans l'évaluation de l'estimation des flux de trésorerie futurs, soit la proportion attendue d'assurés qui résilieront leur contrat dans le futur et le modèle de paiement des primes lorsque le titulaire de police dispose d'une flexibilité par rapport à celui-ci.

La déchéance fait référence à la résiliation d'un contrat survenant lorsque le titulaire de police a cessé de payer les primes ou lorsque le titulaire de police renonce volontairement à son contrat. Les hypothèses relatives au taux de déchéance à long terme tiennent compte des taux de déchéance des contrats généralement plus faibles en ce qui concerne les produits fondés sur la déchéance comparativement à d'autres produits. Les hypothèses relatives au taux de déchéance prévu sont généralement fondées sur l'expérience récente de la société en matière de déchéance et sont ajustées pour tenir compte de l'expérience de l'industrie où l'expérience de la société est limitée.

Étant donné que les titulaires de polices d'assurance vie universelle disposent d'une certaine souplesse quant au montant et au calendrier des paiements de primes, la société établit des hypothèses concernant les modèles de paiement des primes. Les modèles de paiements des primes peuvent varier en fonction de la fréquence des paiements, du niveau de la prime cible par rapport à la prime minimale, du type de coût d'assurance de la police (nivelé ou augmentant annuellement), du type de produit et de l'année d'émission. La société étudie l'expérience des modèles de paiement des primes afin de formuler des hypothèses pour de tels contrats. Lorsque cette expérience n'est pas suffisamment représentative, elle est ajustée pour tenir compte de l'expérience de l'industrie.

Mortalité et morbidité

La mortalité représente la fréquence des décès dans une population donnée, tandis que la morbidité représente la fréquence d'un accident ou d'une maladie parmi les risques assurés. La société utilise plusieurs hypothèses de mortalité et de morbidité pour saisir la différence de niveau de risque des assurés. Ces hypothèses sont basées sur les résultats techniques récents de la société. Lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment représentatifs, les résultats techniques de l'industrie sont également utilisés.

En ce qui concerne les contrats d'assurance vie individuelle, l'expérience de la société en matière de mortalité a affiché une tendance à la baisse au cours des dernières décennies. Le calcul du passif (actif) relatif aux contrats d'assurance en lien avec ces contrats tient compte d'une amélioration des taux de mortalité futurs. Pour les contrats de rente individuelle et collective, l'amélioration de la mortalité est également prise en compte dans les projections. Pour les contrats d'assurance vie collectifs, l'expérience de mortalité future prévue est incorporée dans l'évaluation des contrats d'assurance, mais aucune amélioration future de la mortalité n'est prévue. Finalement, aucune amélioration n'est prévue dans les hypothèses de morbidité utilisées pour les contrats d'assurance-vie individuelle et collective.

Dépenses

Les dépenses engagées pour l'exécution des contrats comprennent les coûts d'acquisition, les coûts de service et de maintien des polices en vigueur, les taxes et les dépenses connexes indirectes. Les hypothèses de dépenses sont calculées à l'aide des études internes de répartition des dépenses de la société et tiennent compte des investissements dans des projets d'amélioration pour lesquels des gains de productivité sont prévus. Les facteurs de coûts unitaires projetés pour les années à venir varient en fonction des investissements prévus dans les projets d'amélioration, des gains de productivité qu'ils généreront (en excédent des coûts des projets) et de l'hypothèse d'inflation, qui est établie de façon cohérente avec le taux d'actualisation. Les dépenses engagées pour l'exécution des contrats qui ne sont pas spécifiques à un contrat sont affectées à des groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle, telle que la répartition sur la base des coûts unitaires, pour tous les coûts présentant des caractéristiques similaires. Les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes sur primes futures et aux autres taxes non liées aux produits et reflètent habituellement la législation actuelle, sauf si un changement est prévu.

Variations de flux de trésorerie discrétionnaires

Pour déterminer la manière d'identifier les variations de flux de trésorerie discrétionnaires de certains contrats sans participation directe, la société considère généralement que son engagement correspond au rendement implicite dans ses estimations de flux de trésorerie d'exécution à la constatation initiale, mis à jour pour refléter les hypothèses actuelles de risque financier.

ii) Taux d'actualisation

La société utilise une combinaison des approches ascendante et descendante pour déterminer les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les estimations des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont déterminés comme étant les taux d'intérêt sans risque ajustés par une prime d'illiquidité pour refléter les différences dans les caractéristiques de liquidité entre les actifs financiers utilisés pour calculer les taux d'intérêt sans risque et les flux de trésorerie pertinents liés au passif.

Les rendements sans risque sont calculés à l'aide d'obligations du gouvernement du Canada pour les 30 premières années puisque les données sont suffisantes pour élaborer une courbe. Après 30 ans, la méthode utilisée est celle suggérée par l'Institut canadien des actuaires (ICA) qui part du dernier point observable à un taux sans risque ultime.

La prime d'illiquidité pour les 30 premières années est déterminée comme le rendement implicite relatif à la juste valeur d'un portefeuille de référence, moins les taux d'intérêt sans risque ajustés pour tenir compte des différences entre le portefeuille d'actifs de référence et les flux de trésorerie du passif correspondant. Le portefeuille de référence est composé d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales habituellement incluses dans les indices d'obligations publiques. Étant donné que les obligations de sociétés sont moins liquides que les obligations provinciales, les courbes de taux d'actualisation considèrent une proportion différente pour les obligations de sociétés que pour les obligations provinciales afin de refléter la liquidité des contrats. Le rendement du portefeuille de référence est ajusté pour éliminer le risque de crédit attendu et inattendu en utilisant l'information provenant des niveaux historiques de défaut observés concernant les obligations incluses dans le portefeuille de référence. Les niveaux historiques de défaut peuvent être ajustés dans le cas d'événement particulier de crédit. Une fois que toutes les primes d'illiquidité ont été déterminées, un ajustement final est effectué pour tenir compte de la différence entre les propres actifs de la société et le portefeuille de référence. Après 30 ans, la prime d'illiquidité réfère à une prime d'illiquidité ultime déterminée à l'aide de données historiques, sans dépasser la prime d'illiquidité ultime recommandée par l'ICA.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation appliqués à l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance :

| | Au 30 juin 2023 | | | | | |
|----------------------------|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 1 an | 5 ans | 10 ans | 20 ans | 30 ans | 70 ans |
| Produits canadiens | | | | | | |
| Courbe la moins illiquide | 5,00 % | 4,08 % | 4,04 % | 4,25 % | 3,94 % | 4,35 % |
| Courbe la plus illiquide | 6,29 % | 5,77 % | 5,83 % | 5,49 % | 5,28 % | 5,15 % |
| Produits américains | | | | | | |
| Courbe la moins illiquide | 6,01 % | 5,20 % | 5,12 % | 5,35 % | 4,88 % | 4,90 % |
| Courbe la plus illiquide | 6,26 % | 5,45 % | 5,37 % | 5,60 % | 5,13 % | 5,15 % |

| | Au 31 décembre 2022 | | | | | |
|----------------------------|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 1 an | 5 ans | 10 ans | 20 ans | 30 ans | 70 ans |
| Produits canadiens | | | | | | |
| Courbe la moins illiquide | 4,33 % | 3,91 % | 4,19 % | 4,50 % | 4,29 % | 4,35 % |
| Courbe la plus illiquide | 5,95 % | 5,48 % | 5,83 % | 5,83 % | 5,64 % | 5,15 % |
| Produits américains | | | | | | |
| Courbe la moins illiquide | 5,33 % | 5,08 % | 5,21 % | 5,42 % | 4,97 % | 4,90 % |
| Courbe la plus illiquide | 5,58 % | 5,33 % | 5,46 % | 5,67 % | 5,22 % | 5,15 % |

Les flux de trésorerie qui ont une relation non linéaire avec les rendements de tout élément financier sous-jacent, causée par la présence de garanties liées aux marchés financiers (telles que les garanties de taux d'intérêt minimum ou les garanties sur les contrats de fonds distincts), sont ajustés en fonction de l'effet de cette variabilité à l'aide de techniques d'évaluation stochastiques dont le risque est neutre et actualisés à l'aide des taux sans risque ajustés pour tenir compte de l'illiquidité.

iii) Ajustement au titre du risque non financier

La société détermine l'ajustement au titre du risque non financier en utilisant des marges sur des hypothèses. Par conséquent, les flux de trésorerie d'exécution sont calculés avec des hypothèses prudentes et la différence entre les flux de trésorerie d'exécution calculés et la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs correspond à l'ajustement au titre du risque non financier.

Les marges sont calibrées de manière à ce que l'ajustement total au titre du risque non financier qui en résulte représente le rendement requis par la société pour supporter l'incertitude liée au risque non financier. Ce rendement est défini par un niveau de confiance, net de la réassurance, compris entre 92,5 % et 97,5 % en 2023 et 2022 et reflète les bénéfices de la diversification (à l'aide d'une matrice de corrélation) entre les risques, les produits et les entités du groupe. Un tel niveau de confiance représente la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution, y compris l'ajustement au titre du risque non financier, soient suffisants pour remplir les obligations de la société liées aux contrats d'assurance (après la prise en compte de la réassurance), en tenant compte uniquement des risques non financiers.

Pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier pour les contrats de réassurance, la société calcule le montant du risque transféré au réassureur comme la différence entre l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base brute de réassurance et l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base nette de réassurance.

b) Comptabilisation de la marge sur services contractuels à l'état des résultats

Les unités de couverture établissent le montant de la MSC d'un groupe de contrats à comptabiliser à l'état des résultats pour refléter les services relatifs aux contrats d'assurance fournis au cours de la période. La société détermine le nombre d'unités de couverture en tenant compte, pour chaque contrat, de la quantité de prestations de services fournies et de la durée de couverture prévue. La quantité de prestations de services d'un contrat correspond au montant assuré sur la durée du contrat, qui est évalué en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque contrat.

Pour déterminer la pondération relative des prestations de services fournies par les contrats d'assurance qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, la société considère la quantité de prestations de services pour chaque service et leur durée prévue, et utilise la somme comme unités de couverture. La quantité de prestations de services pour les services d'investissement est basée sur la valeur de l'actif géré dans le cadre du contrat au bénéfice du titulaire de la police d'assurance.

Pour les contrats de réassurance, le nombre d'unités de couverture reflète les prestations de services couvertes par les contrats sous-jacents, car le niveau de services fournis dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur et de leurs prestations de services. Les unités de couvertures totales de chaque groupe de contrats sont réévaluées à la fin de chaque date des états financiers.

13 › Débentures

Le 20 juin 2023, la société a émis des débentures subordonnées pour un montant de 400 \$ échéant le 20 juin 2033, portant un intérêt de 5,685 %, payable semestriellement du 20 décembre 2023 au 20 juin 2028, et un intérêt variable composé quotidiennement égal au taux CORRA, majoré de 1,96 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 20 septembre 2028 jusqu'au 20 juin 2033. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 20 juin 2028, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Au 30 juin 2023, la valeur comptable de ces débentures inclut les frais de transaction et l'escompte à l'émission amortis pour un total de 3 \$.

Le 25 février 2022, la société a émis des débentures subordonnées pour un montant de 300 \$ échéant le 25 février 2032, portant un intérêt de 3,187 %, payable semestriellement du 25 août 2022 au 25 février 2027, et un intérêt variable égal au taux des acceptations bancaires de 3 mois CDOR, majoré de 0,91 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 25 mai 2027 jusqu'au 25 février 2032. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 25 février 2027, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Au 30 juin 2023, la valeur comptable de ces débentures inclut les frais de transaction et l'escompte à l'émission amortis pour un total de 1 \$ (1 \$ au 31 décembre 2022).

Le 23 février 2022, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (iA Assurance) a racheté la totalité de ses débentures subordonnées de 250 \$ échéant le 23 février 2027 et portant un intérêt de 2,64 % payable semestriellement jusqu'au 23 février 2022. Les débentures subordonnées ont été rachetées à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé, pour un déboursé totalisant 253 \$.

14 › Capital social

Le capital social émis par la société s'établit comme suit :

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|---|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|----------|
| | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Nombre d'actions (en milliers) | Montant |
| Actions ordinaires | | | | |
| Solde au début | 104 773 | 1 675 \$ | 107 557 | 1 706 \$ |
| Actions émises à l'exercice d'options d'achat d'actions | 185 | 10 | 325 | 19 |
| Actions rachetées | (2 333) | (37) | (3 109) | (50) |
| Solde à la fin | 102 625 | 1 648 \$ | 104 773 | 1 675 \$ |

Régime d'options d'achat d'actions

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation (en milliers) au 30 juin 2023 était de 1 544 (1 539 au 31 décembre 2022). Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023, la société a octroyé (en milliers) 206 options d'achat d'actions exerçables à 82,09 \$ (195 options d'achat d'actions exerçables à 83,35 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Offre publique de rachat d'actions

Avec l'approbation de la Bourse de Toronto et de l'AMF, le conseil d'administration a autorisé la société à racheter, dans le cours normal de ses activités, entre le 14 novembre 2022 et le 13 novembre 2023, jusqu'à concurrence de 5 265 045 actions ordinaires (5 382 503 actions ordinaires dans l'offre publique de rachat d'actions de 2021), représentant approximativement 5 % de ses 105 300 913 actions ordinaires émises et en circulation au 1^{er} novembre 2022. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023, 2 332 766 actions ordinaires (3 109 402 au 31 décembre 2022) ont été rachetées et annulées pour un montant net en espèces de 197 \$ (213 \$ au 31 décembre 2022), dont 37 \$ a été comptabilisé à l'encontre du capital social (50 \$ au 31 décembre 2022) et 160 \$ à l'encontre des résultats non distribués (163 \$ au 31 décembre 2022).

Dividendes

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|---|---------------------------------|----------------------------|--|----------------------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| | Total | Par action (en dollars) | Total | Par action (en dollars) |
| Actions ordinaires | 79 \$ | 0,77 \$ | 67 \$ | 0,63 \$ |
| | | | 149 \$ | 1,44 \$ |
| | | | 134 \$ | 1,25 \$ |

Dividende déclaré et non reconnu sur actions ordinaires

Un dividende de 0,765 dollar par action a été approuvé par le conseil d'administration de la société en date du 3 août 2023. Ce dividende n'a pas été comptabilisé comme un passif dans les présents états financiers. Ce dividende sera versé le 15 septembre 2023 aux actionnaires inscrits le 25 août 2023, date à laquelle il sera reconnu dans les capitaux propres de la société.

Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions à ses détenteurs d'actions ordinaires. Les dividendes sur les actions ordinaires sont déduits des capitaux propres dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés. Les actions émises dans le cadre du régime seront acquises sur le marché secondaire.

15 › Actions privilégiées émises par une filiale et autres instruments de capitaux propres

Les actions privilégiées émises par iA Assurance, une filiale de la société, et les autres instruments de capitaux propres s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|---|-----------------------------------|---------------|-----------------------------------|---------------|
| | Nombre d'actions (en milliers) | Montant | Nombre d'actions (en milliers) | Montant |
| Actions privilégiées, catégorie A, émises par iA Assurance | | | | |
| Solde au début | 11 000 | 275 \$ | 21 000 | 525 \$ |
| Actions rachetées – série G | — | — | (10 000) | (250) |
| Actions rachetées – série I | (6 000) | (150) | — | — |
| Solde de fin | 5 000 | 125 | 11 000 | 275 |
| Autres instruments de capitaux propres | | | | |
| Solde au début | 250 | 250 | — | — |
| Débetures subordonnées émises – série 2022-1 | — | — | 250 | 250 |
| Solde à la fin | 250 | 250 | 250 | 250 |
| Total des actions privilégiées émises par iA Assurance et des autres instruments de capitaux propres | 5 250 | 375 \$ | 11 250 | 525 \$ |

Actions privilégiées émises par iA Assurance*Rachat*

Le 31 mars 2023, iA Assurance a racheté chacune des 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I à un prix de 25 dollars par action pour un montant en espèces de 150 \$.

Le 30 juin 2022, iA Assurance a racheté chacune des 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G à un prix de 25 dollars par action pour un montant en espèces de 250 \$.

Autres instruments de capitaux propres*Émission*

Le 1^{er} juin 2022, la société a émis les débetures subordonnées – billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2022-1, portant un intérêt de 6,611 % et échéant en 2082, pour un montant net de 247 \$. Des frais de transaction pour un total de 4 \$ (3 \$ après impôts) ont été reconnus dans *Résultats non distribués*.

En même temps, la société a émis 250 000 actions privilégiées non cumulatives à rajustement de taux quinquennal – série A qui seront détenues par la fiducie à recours limité, nouvellement formée par la société.

Dividendes et distributions

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Trimestres terminés les 30 juin | | | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | | | |
|---|---------------------------------|----------------------------|-------------|----------------------------|--|----------------------------|--------------|----------------------------|
| | 2023 | | 2022 | | 2023 | | 2022 | |
| | Total | Par action (en dollars) | Total | Par action (en dollars) | Total | Par action (en dollars) | Total | Par action (en dollars) |
| Dividendes sur actions privilégiées, émises par iA Assurance | | | | | | | | |
| Catégorie A – série B | 2 \$ | 0,29 \$ | 1 \$ | 0,29 \$ | 3 \$ | 0,58 \$ | 3 \$ | 0,58 \$ |
| Catégorie A – série G | — | — | 2 | 0,23 | — | — | 4 | 0,47 |
| Catégorie A – série I | — | — | 2 | 0,30 | 2 | 0,30 | 4 | 0,60 |
| | 2 | | 5 | | 5 | | 11 | |
| Distributions sur autres instruments de capitaux propres | | | | | | | | |
| Débetures subordonnées – série 2022-1 | 6 | | — | | 6 | | — | |
| Total des dividendes et des distributions | 8 \$ | | 5 \$ | | 11 \$ | | 11 \$ | |

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2023 et de la période de six mois terminée le 30 juin 2023, les distributions sur autres instruments de capitaux propres pour un total de 8 \$ (6 \$ après impôts) (aucune pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022) ont été reconnues dans *Résultats non distribués*.

16 › Cumul des autres éléments du résultat global

| (en millions de dollars) | Obligations | Actions | Autres placements et immeubles de placement | Écart de conversion | Couverture | Total |
|--|-------------|---------|---|---------------------|------------|--------|
| Solde au 31 décembre 2022 | — \$ | — \$ | 22 \$ | 135 \$ | (136)\$ | 21 \$ |
| Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement | — | — | 2 | — | — | 2 |
| Autres | — | — | — | (67) | 50 | (17) |
| Impôts sur autres | — | — | — | — | (7) | (7) |
| | — | — | 2 | (67) | 43 | (22) |
| Solde au 30 juin 2023 | — | — | 24 | 68 | (93) | (1) |
| Solde au 31 décembre 2021 | 30 | 21 | (2) | (47) | (16) | (14) |
| Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4) | (30) | (21) | 2 | 1 | (8) | (56) |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2022 | — | — | — | (46) | (24) | (70) |
| Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement | — | — | 26 | — | — | 26 |
| Impôt sur écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement | — | — | (4) | — | — | (4) |
| Autres | — | — | — | 181 | (131) | 50 |
| Impôts sur autres | — | — | — | — | 19 | 19 |
| | — | — | 22 | 181 | (112) | 91 |
| Solde au 31 décembre 2022 | — | — | 22 | 135 | (136) | 21 |
| Solde au 31 décembre 2021 | 30 | 21 | (2) | (47) | (16) | (14) |
| Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4) | (30) | (21) | 2 | 1 | (8) | (56) |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2022 | — | — | — | (46) | (24) | (70) |
| Autres | — | — | — | 50 | (49) | 1 |
| Impôts sur autres | — | — | — | — | 7 | 7 |
| | — | — | — | 50 | (42) | 8 |
| Solde au 30 juin 2022 | — \$ | — \$ | — \$ | 4 \$ | (66)\$ | (62)\$ |

17 › Gestion du capital

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

La société s'est engagée à respecter certaines exigences de la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes (ESCAP).

Une version mise à jour de l'ESCAP est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 applicable prospectivement et donne de nouveaux paramètres pour le calcul du ratio de solvabilité. En contrepartie, au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité a été établi selon la version précédente de l'ESCAP. Les paramètres affectant le ratio de solvabilité qui ont été modifiés depuis la version précédente sont identifiés entre parenthèses.

En vertu de l'ESCAP, plusieurs éléments composent le ratio de solvabilité :

Les capitaux disponibles représentent le total des capitaux de catégorie 1 et de catégorie 2, moins les autres déductions prescrites par l'AMF.

Les capitaux de catégorie 1 comprennent les éléments de capitaux plus permanents, c'est-à-dire principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées émises par une filiale, les autres instruments de capitaux propres admissibles et la marge sur services contractuels, excluant les produits des fonds distincts. Le goodwill et les autres éléments d'immobilisations incorporelles sont notamment déduits de cette catégorie.

Les capitaux de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées.

L'attribution de l'avoir correspond à la valeur de l'ajustement au titre du risque non financier (la valeur de certaines provisions pour écarts défavorables au 31 décembre 2022) incluses dans le passif relatif aux contrats d'assurance, excluant les produits des fonds distincts.

Les dépôts admissibles correspondent à des montants relatifs à des ententes de réassurance non agréées déposés dans des instruments de garantie.

Le coussin de solvabilité global est déterminé en fonction de cinq catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque relatif aux garanties liées aux fonds distincts ainsi que le risque opérationnel. Ces composantes de risques sont calculées en utilisant diverses méthodes et tiennent compte des risques associés aux éléments d'actif et de passif qui figurent ou non à l'état de la situation financière. Le coussin de solvabilité global correspond à la somme des composantes de risques moins divers crédits (par exemple, pour la diversification entre les risques et pour les produits ajustables) multipliée par un coefficient de 1,00 (1,05 au 31 décembre 2022).

Le ratio ESCAP total est calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global.

Selon la ligne directrice de l'AMF, la société doit se fixer, pour ses capitaux propres disponibles, un niveau cible qui excède les exigences minimales requises. La ligne directrice stipule également que la majeure partie des capitaux propres doit être de catégorie 1, ce qui permet d'absorber les pertes liées aux activités courantes.

La société gère son capital sur une base consolidée. Au 30 juin 2023, la société maintient un ratio qui satisfait aux exigences réglementaires.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 30 juin 2023

| | |
|--|------------------|
| Capitaux disponibles | |
| Capitaux de catégorie 1 | 5 078 \$ |
| Capitaux de catégorie 2 | 3 724 |
| Attribution de l'avoir et dépôts admissibles | 2 358 |
| Total | 11 160 \$ |
| Coussin de solvabilité global | 7 256 \$ |
| Ratio total | 154 % |

Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité était de 126 % et la société maintenait un ratio qui satisfaisait aux exigences réglementaires.

18 › Impôts sur le résultat

Le taux d'impôts effectif sur le résultat diffère du taux prévu par la loi au Canada en raison des facteurs suivants :

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Trimestres terminés les 30 juin | | | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | | | |
|--|---------------------------------|-------------|--------|-------|--|-------------|--------|-------|
| | 2023 | | 2022 | | 2023 | | 2022 | |
| Résultat avant impôts | 245 \$ | | 171 \$ | | 599 \$ | | 136 \$ | |
| Charge (recouvrement) d'impôts prévue par la loi au Canada | 69 | 28 % | 44 | 26 % | 168 | 28 % | 35 | 26 % |
| Augmentation (diminution) des impôts attribuables à : | | | | | | | | |
| Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujéti à l'impôt du Canada | (1) | — % | — | — % | (6) | (1)% | 1 | 1 % |
| Produits de placement exonérés | (9) | (3)% | (4) | (2)% | (28) | (5)% | (7) | (5)% |
| Portion non déductible (non imposable) de la variation de la juste valeur des immeubles de placement | 1 | — % | — | — % | — | — % | (1) | (1)% |
| Ajustements relatifs aux années précédentes | (17) | (7)% | (29) | (17)% | (14) | (2)% | (31) | (23)% |
| Variation des taux d'imposition | 1 | — % | — | — % | 5 | 1 % | — | — % |
| Autres | (3) | (1)% | 3 | 1 % | (3) | (1)% | 1 | — % |
| Charge (recouvrement) d'impôts et taux d'impôts effectif | 41 \$ | 17 % | 14 \$ | 8 % | 122 \$ | 20 % | (2)\$ | (2)% |

19 › Information sectorielle

Jusqu'au 31 décembre 2022, les secteurs d'activité présentés par la société étaient l'Assurance individuelle, la Gestion de patrimoine individuel, l'Assurance collective, l'Épargne et retraite collectives, les Affaires américaines et le secteur Autres. Au 1^{er} janvier 2023, la société a révisé son information sectorielle afin de refléter l'évolution de sa structure organisationnelle pour la prise de décisions. Les données comparatives ont été ajustées pour refléter ces changements ainsi que les effets de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022. Les unités d'exploitation sont regroupées en secteurs d'activité à présenter en fonction de leurs caractéristiques économiques similaires.

Les produits et services de la société sont offerts aux particuliers, aux entreprises et aux groupes. La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis. Les secteurs d'activité que la société présente sont décrits ci-dessous, conformément à leurs principaux produits et services ou à d'autres caractéristiques similaires :

Assurance, Canada – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance auto et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et d'autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires et produits d'assurance spécialisés pour les marchés spéciaux.

Gestion de patrimoine – Produits et services en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts, en plus de services de courtage en valeurs mobilières (incluant les services transfrontaliers), à titre de fiduciaire et dans le domaine des fonds communs de placement.

Affaires américaines – Produits d'assurance divers vendus aux États-Unis tels que des produits d'assurance vie et de garanties prolongées relatifs aux services aux concessionnaires.

Placements – Activités de placement et de financement de la société, à l'exception des activités de placement des filiales de distribution en gestion de patrimoine.

Exploitation générale – Charges non affectées aux autres secteurs d'activité, comme celles associées à certaines fonctions de soutien général pour la société.

Ajustements de consolidation – Transactions intersectorielles ainsi que certains ajustements liés à la consolidation.

La société utilise des hypothèses, des jugements et une méthode d'allocation pour attribuer les charges d'exploitation qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

Dans le cadre de la gestion globale des portefeuilles, la majorité des placements de la société sont affectés au secteur des Placements. Lors de l'évaluation de la performance sectorielle, la direction alloue les *Produits (charges) financiers d'assurance*, les *Produits (charges) financiers de réassurance* et l'*(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts* à ce secteur d'activité.

Les transactions intersecteurs consistent principalement en des activités dans le cours normal de ces secteurs d'activité et sont soumises aux conditions normales de marché.

Les soldes d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance sont présentés par secteurs à la note 12 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » sous la section A) a) « Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance ».

Résultats sectoriels

| Trimestre terminé le 30 juin 2023 | | | | | | | |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|------------------------------------|----------|
| (en millions de dollars) | Assurance, Canada | Gestion de patrimoine | Affaires américaines | Placements | Exploitation générale | Ajustements de consolidation | Total |
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | | |
| Produits d'assurance | 860 \$ | 223 \$ | 293 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 1 376 \$ |
| Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | (731) | (154) | (253) | — | — | — | (1 138) |
| | 129 | 69 | 40 | — | — | — | 238 |
| Résultat d'investissement net | | | | | | | |
| Produits de placement nets | — | 27 | — | 608 | — | — | 635 |
| Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts | — | (7) | — | (490) | — | — | (497) |
| | — | 20 | — | 118 | — | — | 138 |
| Autres produits | 51 | 298 | 43 | 7 | — | (21) | 378 |
| Autres charges | (68) | (289) | (57) | (46) | (70) | 21 | (509) |
| Résultat avant impôts | 112 | 98 | 26 | 79 | (70) | — | 245 |
| (Charge) recouvrement d'impôts | (29) | (28) | (6) | 4 | 18 | — | (41) |
| Résultat net | 83 | 70 | 20 | 83 | (52) | — | 204 |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | — | — | — | (8) | — | — | (8) |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 83 \$ | 70 \$ | 20 \$ | 75 \$ | (52)\$ | — \$ | 196 \$ |

Trimestre terminé le 30 juin 2022¹

| (en millions de dollars) | Assurance, Canada | Gestion de patrimoine | Affaires américaines | Placements | Exploitation générale | Ajustements de consolidation | Total |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|------------------------------------|----------|
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | | |
| Produits d'assurance | 761 \$ | 200 \$ | 289 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 1 250 \$ |
| Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | (639) | (141) | (256) | — | — | — | (1 036) |
| | 122 | 59 | 33 | — | — | — | 214 |
| Résultat d'investissement net | | | | | | | |
| Produits de placement nets | — | 7 | — | (4 002) | — | — | (3 995) |
| Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts | — | (1) | — | 4 015 | — | — | 4 014 |
| | — | 6 | — | 13 | — | — | 19 |
| Autres produits | 50 | 298 | 65 | 8 | — | (24) | 397 |
| Autres charges | (54) | (282) | (59) | (48) | (40) | 24 | (459) |
| Résultat avant impôts | 118 | 81 | 39 | (27) | (40) | — | 171 |
| (Charge) recouvrement d'impôts | (31) | (21) | (9) | 34 | 13 | — | (14) |
| Résultat net | 87 | 60 | 30 | 7 | (27) | — | 157 |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | — | — | — | (5) | — | — | (5) |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 87 \$ | 60 \$ | 30 \$ | 2 \$ | (27)\$ | — \$ | 152 \$ |

¹ La présentation et les chiffres ont été ajustés pour tenir compte des changements des secteurs d'activité à présenter et de l'effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 le 1^{er} janvier 2022.

Période de six mois terminée le 30 juin 2023

| (en millions de dollars) | Assurance, Canada | Gestion de patrimoine | Affaires américaines | Placements | Exploitation générale | Ajustements de consolidation | Total |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|------------------------------------|----------|
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | | |
| Produits d'assurance | 1 703 \$ | 442 \$ | 590 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 2 735 \$ |
| Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | (1 466) | (311) | (514) | — | — | — | (2 291) |
| | 237 | 131 | 76 | — | — | — | 444 |
| Résultat d'investissement net | | | | | | | |
| Produits de placement nets | — | 54 | — | 2 088 | — | — | 2 142 |
| Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts | — | (15) | — | (1 711) | — | — | (1 726) |
| | — | 39 | — | 377 | — | — | 416 |
| Autres produits | 99 | 592 | 85 | 14 | — | (43) | 747 |
| Autres charges | (129) | (575) | (119) | (96) | (132) | 43 | (1 008) |
| Résultat avant impôts | 207 | 187 | 42 | 295 | (132) | — | 599 |
| (Charge) recouvrement d'impôts | (55) | (57) | (12) | (31) | 33 | — | (122) |
| Résultat net | 152 | 130 | 30 | 264 | (99) | — | 477 |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | — | — | — | (11) | — | — | (11) |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 152 \$ | 130 \$ | 30 \$ | 253 \$ | (99)\$ | — \$ | 466 \$ |

Période de six mois terminée le 30 juin 2022¹

| (en millions de dollars) | Assurance, Canada | Gestion de patrimoine | Affaires américaines | Placements | Exploitation générale | Ajustements de consolidation | Total |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|------------------------------------|----------|
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | | |
| Produits d'assurance | 1 514 \$ | 398 \$ | 568 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 2 480 \$ |
| Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance | (1 297) | (280) | (504) | — | — | — | (2 081) |
| | 217 | 118 | 64 | — | — | — | 399 |
| Résultat d'investissement net | | | | | | | |
| Produits de placement nets | — | 13 | — | (8 733) | — | — | (8 720) |
| Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts | — | (1) | — | 8 615 | — | — | 8 614 |
| | — | 12 | — | (118) | — | — | (106) |
| Autres produits | 91 | 615 | 116 | 16 | — | (47) | 791 |
| Autres charges | (117) | (592) | (113) | (91) | (82) | 47 | (948) |
| Résultat avant impôts | 191 | 153 | 67 | (193) | (82) | — | 136 |
| (Charge) recouvrement d'impôts | (50) | (40) | (10) | 79 | 23 | — | 2 |
| Résultat net | 141 | 113 | 57 | (114) | (59) | — | 138 |
| Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres | — | — | — | (11) | — | — | (11) |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 141 \$ | 113 \$ | 57 \$ | (125)\$ | (59)\$ | — \$ | 127 \$ |

¹ La présentation et les chiffres ont été ajustés pour tenir compte des changements des secteurs d'activité à présenter et de l'effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 le 1^{er} janvier 2022.

20 › Résultat par action ordinaire

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 2023 | 2022 ¹ | 2023 | 2022 ¹ |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 196 \$ | 152 \$ | 466 \$ | 127 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités) | 103 | 107 | 104 | 107 |
| Résultat de base par action (en dollars) | 1,90 \$ | 1,41 \$ | 4,49 \$ | 1,18 \$ |

¹ Les montants pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 le 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information sur l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se reporter aux notes 3 et 4 des présents états financiers.

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

L'effet dilutif des options d'achat d'actions tient compte du nombre d'actions censé avoir été émis sans contrepartie, calculé comme la différence entre le nombre d'actions réputées avoir été émises (en supposant que les attributions d'options d'achat d'actions en cours sont exercées) et le nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen de la période (le nombre d'actions qui auraient été émises en utilisant les produits d'émission selon le cours moyen des actions ordinaires de la société pour la période). Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, un nombre moyen respectivement de 22 671 et de 32 717 options d'achat d'actions antidilutives (125 905 options pour le trimestre et 80 713 options pour la période de six mois terminés le 30 juin 2022) ont été exclues du calcul.

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Trimestres terminés les 30 juin | | Périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|---|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 2023 | 2022 ¹ | 2023 | 2022 ¹ |
| Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires | 196 \$ | 152 \$ | 466 \$ | 127 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités) | 103 | 107 | 104 | 107 |
| Plus : effet de dilution des options d'achat d'actions octroyées et en circulation (en millions d'unités) | — | 1 | — | 1 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur base diluée (en millions d'unités) | 103 | 108 | 104 | 108 |
| Résultat par action dilué (en dollars) | 1,89 \$ | 1,41 \$ | 4,48 \$ | 1,17 \$ |

¹ Les montants pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 le 1^{er} janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information sur l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se reporter aux notes 3 et 4 des présents états financiers.

Les actions ordinaires n'ont fait l'objet d'aucune transaction qui aurait pu influencer ces calculs après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des présents états financiers.

21 › Avantages postérieurs à l'emploi

La société maintient un régime à prestations définies capitalisé et un certain nombre de régimes non capitalisés qui garantissent le paiement de prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

La société offre aussi des avantages complémentaires à la retraite. Ces avantages se composent de protections d'assurance maladie complémentaire, d'assurance vie et d'assurance soins dentaires. La société offre également des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le maintien du salaire en cas d'invalidité de courte durée.

Montants reconnus dans le résultat net et les autres éléments du résultat global

| (en millions de dollars) | Trimestres terminés les 30 juin | | | |
|--|---------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | 2023 | | 2022 | |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Régimes de retraite | Autres régimes |
| Coût des services courants | 10 \$ | 1 \$ | 14 \$ | — \$ |
| Intérêts nets | 1 | — | 1 | 1 |
| Frais administratifs | 1 | — | 1 | — |
| Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le résultat net | 12 | 1 | 16 | 1 |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies ¹ | | | | |
| Taux de rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets ci-dessus) | (6) | — | 178 | — |
| Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières | 21 | 1 | (193) | (6) |
| Augmentation (diminution) du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé | (10) | — | — | — |
| Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global | 5 | 1 | (15) | (6) |
| Total des composantes du coût des prestations définies | 17 \$ | 2 \$ | 1 \$ | (5)\$ |

¹ Les changements dans les hypothèses financières ainsi que les hypothèses relatives au taux de rendement des actifs, qui représentent des hypothèses relatives au marché, sont révisées trimestriellement. Les autres hypothèses sont révisées annuellement.

| (en millions de dollars) | Périodes de six mois terminées les 30 juin | | | |
|--|--|----------------|---------------------|----------------|
| | 2023 | | 2022 | |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Régimes de retraite | Autres régimes |
| Coût des services courants | 19 \$ | 1 \$ | 29 \$ | 1 \$ |
| Intérêts nets | 3 | 1 | 2 | 1 |
| Frais administratifs | 1 | — | 1 | — |
| Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le résultat net | 23 | 2 | 32 | 2 |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies ¹ | | | | |
| Taux de rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets ci-dessus) | (54) | — | 342 | — |
| Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières | 59 | 1 | (453) | (8) |
| Augmentation (diminution) du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé | 6 | — | — | — |
| Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global | 11 | 1 | (111) | (8) |
| Total des composantes du coût des prestations définies | 34 \$ | 3 \$ | (79)\$ | (6)\$ |

¹ Les changements dans les hypothèses financières ainsi que les hypothèses relatives au taux de rendement des actifs, qui représentent des hypothèses relatives au marché, sont révisées trimestriellement. Les autres hypothèses sont révisées annuellement.

Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net

| (en millions de dollars) | Trimestres terminés les 30 juin | | | |
|---|---------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | 2023 | | 2022 | |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Régimes de retraite | Autres régimes |
| Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global | | | | |
| Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi | 5 \$ | 1 \$ | (15)\$ | (6)\$ |
| Impôts sur la réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi | (2) | — | 4 | 1 |
| Total des autres éléments du résultat global | 3 \$ | 1 \$ | (11)\$ | (5)\$ |

| (en millions de dollars) | Périodes de six mois terminées les 30 juin | | | |
|---|--|----------------|---------------------|----------------|
| | 2023 | | 2022 | |
| | Régimes de retraite | Autres régimes | Régimes de retraite | Autres régimes |
| Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global | | | | |
| Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi | 11 \$ | 1 \$ | (111)\$ | (8)\$ |
| Impôts sur la réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi | (3) | — | 29 | 2 |
| Total des autres éléments du résultat global | 8 \$ | 1 \$ | (82)\$ | (6)\$ |

22 > Engagements**Engagements de placements**

Dans le cours normal des activités de la société, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts commerciaux, à des placements privés, à des contreparties ainsi qu'à des immeubles ne sont pas pris en compte dans les états financiers et pourraient ne pas être exécutés. Au 30 juin 2023, ces engagements s'élevaient à 812 \$ (648 \$ au 31 décembre 2022), dont les décaissements estimatifs seront de 15 \$ (22 \$ au 31 décembre 2022) dans 30 jours, de 155 \$ (213 \$ au 31 décembre 2022) dans 31 à 365 jours et de 642 \$ (413 \$ au 31 décembre 2022) dans plus d'un an.

Lettres de crédit

Dans le cours normal des activités, des banques émettent des lettres de crédit au nom de la société. Au 30 juin 2023, le solde de ces lettres est de 2 \$ (2 \$ au 31 décembre 2022).

Marges de crédit

Au 30 juin 2023, la société disposait de marges de crédit d'exploitation d'un montant de 57 \$ (57 \$ au 31 décembre 2022). Au 30 juin 2023, les marges de crédit étaient utilisées pour un montant de 1 \$ (non utilisées au 31 décembre 2022). Les marges de crédit ont pour but de faciliter le financement des activités de la société et de combler ses besoins temporaires en matière de fonds de roulement.

23 > Données comparatives

En raison de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, les données comparatives présentées ont été retraitées afin de refléter les nouvelles méthodes comptables, comme décrit aux notes 3 et 4. En plus de ces changements, certaines données comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période courante, et cela sans aucune incidence sur le résultat net de la société.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

La direction a tenu une conférence téléphonique pour présenter les résultats de la société le vendredi 4 août à 8 h (HE). Vous pouvez écouter la conférence téléphonique en différé pour une période de 90 jours, à partir du site Internet de la société, à l'adresse ia.ca, sous l'onglet *À propos*, à la section *Relations avec les investisseurs/Rapports financiers*.

À PROPOS DE iA GROUPE FINANCIER

iA Groupe financier est un groupement de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine des plus importants au Canada. Il mène aussi des activités aux États-Unis. Fondé en 1892, il figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto, sous les symboles IAG (actions ordinaires) et IAF (actions privilégiées).

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Trois différentes options vous sont offertes pour nous joindre, selon le type d'information que vous désirez obtenir :

Pour toute question relative à vos actions et au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions :

Services aux investisseurs Computershare inc.

Téléphone : 514 982-7555

1 877 684-5000 (sans frais)

Courriel : ia@computershare.com

Pour obtenir de l'information financière sur l'Industrielle Alliance, communiquez avec le Service des relations avec les investisseurs :

Service des relations avec les investisseurs

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Téléphone : 418 684-5000, poste 105862

1 800 463-6236, poste 105862 (sans frais)

Télécopieur : 418 684-5192

Courriel : investisseurs@ia.ca

Site Internet : www.ia.ca

Pour toute question sur les produits et les services de l'Industrielle Alliance, communiquez avec votre représentant ou, si vous n'avez pas de représentant, avec l'Industrielle Alliance :

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

1080, Grande Allée Ouest

C. P. 1907, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 418 684-5000

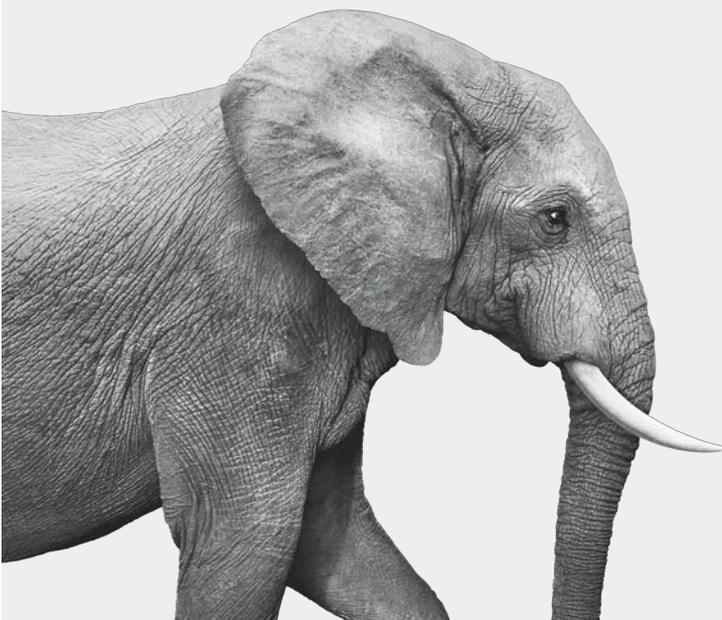
1 800 463-6236 (sans frais)

Site Internet : www.ia.ca

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel iA Société financière inc. et l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exercent leurs activités.

iA Groupe financier

1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
Téléphone : 418 684-5000
Sans frais : 1 800 463-6236



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** et l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exercent leurs activités.

ia.ca